

Université Abderrahmane Mira, Bejaia
Faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion
Département des Sciences Economiques



MÉMOIRE

En vue de l'obtention du diplôme de
MASTER EN SCIENCES ÉCONOMIQUES
Option : ÉCONOMIE APPLIQUÉE ET INGÉNIÉRIE FINANCIÈRE

INTITULÉ DU MÉMOIRE

Analyse et évaluation des politiques de l'emploi en Algérie :
cas de la wilaya de Bejaia

Préparé par :
- HADDOUCHE Hamdane

Dirigé par : ARHAB Baya

Date de soutenance :

Jury :

Président : TARMOUL Rabah
Examineur : GOUDJIL Slimane
Rapporteur : ARHAB Baya

Année universitaire : 2015-2016

Remerciements

Au terme de notre cycle d'études, nous remercions notre Créateur qui est Seul à dispenser les bienfaits dont nous sommes soutenus au quotidien ;

Je remercie mes chers parents pour leur patience et leur labeur de tant d'années ; espéré qu'ils trouvent aujourd'hui un bonheur qui compenserait quelques unes de leurs longues peines ;

Je remercie ma promotrice ; espéré qu'elle me pardonnera de l'avoir beaucoup ennuyée par mes interminables hésitations sur presque tout ce que j'entreprends. Pour sa rigueur du travail qu'elle a fini par m'inculquer. Au fond, j'avais compris enfin, il ne tient qu'à travailler pour commencer à *bien* travailler !

Je remercié notre aimable Jury d'avoir accepté de se prononcer sur mon mémoire. Il lui revient de juger de cette idée du bon travail qui ne germe qu'à force d'avoir travaillé.

Je ne suis arrivé au terme de mes études que par la bienveillance de la communauté des enseignants et des administrateurs de notre Université. Un vif souvenir nous accompagnera de ce qu'ils ont enduré de difficultés et apporté de solutions en prenant sur le temps propre, leurs moyens personnels et leur priorités diverses. Je compte rapporter ici un exemple de très haute bienveillance, celui de Monsieur HADDAD Zahir. Il me *repêcha* purement et simplement de ma résolution d'*abandonner mes études* ! Suite à un accident grave, j'allais décrocher de mes études. Il s'attacha à m'arracher cette idée de l'esprit. À cet instant encore je peine à croire qu'il y a réussi. Veuillez bien accepter mon témoignage de profonde gratitude.

Les responsables de toutes les agences qui j'avais fourni les données essentielles à mon étude ont fait de leur mieux, en termes d'accueil, d'orientation, de ciblage et de conseils, pour économiser mon temps et optimiser mon travail. Je les remercié vivement.

Mes compagnons d'études n'ont pas été du reste ; bien des moments sont indubitablement les « *leurs* », au cours desquels ils interviennent comme personne d'autre qu'eux ne saurait le faire pour surmonter tel ou tel embarras ; dans mon cas, ils ont été très nombreux.

Dédicaces

Je dédié ce modeste travail à mes chers parents ;

À mes sœurs et frères ;

À mes amis.

Sommaire

Introduction générale	1
Chapitre I : Les politiques de promotion de l'emploi et la lutte contre le chômage	
Introduction.....	3
1. Pourquoi accorder tant d'intérêt à la lutte contre le chômage ?.....	3
2. Genèse des politiques de la lutte contre le chômage	6
3. Les outils de la politique de l'emploi.....	13
Conclusion.....	21
Chapitre II : Évolution de l'économie et de l'emploi en Algérie	
Introduction	23
1. Étapes majeures du processus économique et de l'emploi algériens.....	23
2. Évolution du chômage et de l'emploi en Algérie	27
3. Politiques algériennes de promotion de l'emploi et lutte contre le chômage.....	35
Conclusion.....	46
Chapitre III Évolution des politiques de l'emploi dans le cas de la wilaya de Bejaia	
Introduction	47
1. Présentation de la wilaya de Bejaia.....	47
2. Évolution de l'emploi et du chômage dans la wilaya de Bejaia.....	54
3. Les dispositifs de promotion de l'emploi	61
Conclusion.....	70
Conclusion générale	75

Liste des abréviations

ADS :	Agence de développement social
AFS :	Allocation forfaitaire de solidarité
ANDI :	Agence nationale de développement de l'investissement
ANEM :	Agence nationale pour l'emploi
ANGEM :	Agence nationale de gestion du microcrédit
ANSEJ :	Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes
ANEM :	Agences locales pour l'emploi
AWEM :	Direction de l'emploi
APW :	Assemblée populaire de wilaya
BA :	Blanche Algérie
BIT :	Bureau international du travail
CAP :	Certificat d'aptitude professionnelle
CDD :	Contrat de durée déterminée
CDI :	Contrat de durée indéterminée
CPE :	Contrat pré-emploi
CFE :	Contrat de formation-insertion
CID :	Contrat d'insertion des jeunes diplômés
CIP :	Contrat d'insertion professionnelle
CTA :	Contrat de travail aidé
CFPA :	Centres de formation professionnelle
CC :	Chemins communaux
CNAC :	Caisse nationale d'assurance chômage
CW :	Chemin de wilaya
DAIS :	Dispositif d'activités d'insertion sociale
DAIP :	Dispositif d'aide à l'insertion professionnelle
DEV-COM :	Développement communautaire
EPE :	Entreprises publiques économiques
EPL :	Entreprises publiques locales
FMI :	Fonds monétaire international
GE :	Grande entreprise
ONT :	Organisation internationale du travail
ONS :	Office national des statistiques
ONAMO :	Organisation de l'Office national de main-d'œuvre
IAIG :	Indemnité pour activité d'intérêt général
IBS :	Impôts sur les bénéfices des sociétés
IDE :	Investissement direct étranger
IGT :	Inspection générale du travail
IRG :	Impôt sur le revenu global
ESIL :	Emploi salarié d'initiative locale
PAIS :	Prime d'activité d'insertion sociale
PSRE :	Plan de soutien à la relance économique
PCSC :	Plan complémentaire de soutien à la croissance

PIB :..... Produit intérieur brut
PID :..... Programme d'insertion des diplômés
PNDA :..... Programme national de développement de l'agriculture
PNUD :.....Programme des Nations unies pour le développement
PNR :..... Prêt non rémunéré
PME :..... Petite et moyenne entreprise
RMI :.....Revenu minimum d'insertion
RN :..... Route nationale
RTT :..... Réduction du temps du travail
SAD :..... Stratégie algérienne de développement
SAU :..... Superficie agricole utile
SAT :..... Superficie agricole totale
TUPHIMO :..... Travaux d'utilité publique à haute intensité de main-d'œuvre

Introduction générale

Introduction générale

Le chômage est un problème majeur, en Algérie comme ailleurs, on le rencontre aux plans médiatique, politique, économique et social. Assimilé à un véritable *fléau*, il a décidément ouvert le champ aux interventions politiques, de prévention et de lutte, dont celle précisément traitée ici : « *la lutte contre le chômage* ». Les stratégies pensées puis adoptées pour mener cette lutte ont souvent été dictées par les particularités de chaque pays : coutumes, degré d'industrialisation, de démocratisation ou même de militarisation. Obéissance politique et tendance financière (économie étatique planifiée ou libérale) ont aussi joué leur jeu.

État et parties en conviennent, on le voit bien : le problème du chômage ne sera assurément pas abandonné à l'embrasement ni au pourrissement. Fonctionnaires, politiciens, structures, acteurs divers et financements seront mobilisés à le résorber ; à commencer par le souci de préserver les emplois déjà existants et d'en créer de nouveaux.

Ici comme ailleurs, la tendance idéologique ou de classe entraîne les économistes dans la divergence sur la question du chômage, de sa genèse à ses solutions supposées.

La tension règne sur le marché du travail. L'accès à l'emploi est tributaire de qualifications, le diplôme d'abord, et de l'expérience professionnelle. On voit pourquoi la catégorie des jeunes apparaît plus touchée et d'avantage vulnérable que les autres sur le chemin de l'insertion dans la vie active.

À son stade actuel, la problématique de l'emploi en notre pays recoupe dans ses grandes lignes le cadre économique engagé il ya presque vingt ans, voué essentiellement à la transition du système centralisé vers celui d'économie de marché. Les transformations induites sont aussi profondes que multiples.

La planification se distinguait par des séries de mesures destinées à créer de très grandes entreprises pour garantir l'emploi à la population. Ses financements se faisaient au moyen de recettes des hydrocarbures. À l'orée de la décennie 1980, la chute des prix du pétrole contracta les capacités de financement de l'État. Pour réagir à cette situation, les pouvoirs publics ont élaboré de nouvelles réformes plus appropriées au marché du travail, notamment dans le cadre d'un Programme d'ajustement structurel (1994-1998) préconisé par le FMI.

Il sortira de ces réformes une promotion consolidée du secteur privé, la libéralisation du commerce, la levée de certaines contraintes pesant sur le secteur agricole, l'engagement même des entreprises publiques sur la voie de la privatisation, etc. Un tout autre système financier put donc s'instituer moyennant la réadaptation de la législation du travail. Tout cet effort restera pourtant en-deçà des attentes en matière de relance de la création d'emplois.

Souvent, les responsables nationaux donnèrent franchement le pas aux stratégies volontaristes, à travers par exemple les Dispositifs d'insertion professionnelle des jeunes (D.I.P.J) en 1990, dont l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ) fondée en 1996, prendra le relais.

L'extrême importance de la politique de lutte contre le chômage ressort bien qu'en consultant les volumes budgétaires votés pour concrétiser.

Formation professionnelle, soutien à la création de micro-entreprises et financement des dispositifs d'emploi d'attente sont à l'avant-garde de la politique de résolution du chômage. Une panoplie de dispositifs est ainsi née dans ce but, des emplois salariés d'initiative locale: CID, CFI, CIP ; création de petites entreprises personnelles qui contribueront à l'insertion. Certains salaires, pris en charge par l'État, versés à des jeunes ayant suivi des stages d'apprentissage et des formations professionnelles visaient à les insérer professionnellement.

Notre étude s'était d'abord proposé d'évaluer les politiques d'emploi appliquées par les pouvoirs publics dans le pays de sorte à dégager une vision d'ensemble. La durée allouée, si restreinte, ne nous permet qu'une étude sur un territoire ciblé, Bejaia.

Mieux comprendre ces dispositifs en ce qui est de leur efficacité passe par une démarche d'analyse avant de répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les outils et les mesures ciblés par la politique de l'emploi ?
- Quelle est la contribution réelle de ce dispositif dans la création de l'emploi ?
- Quelles ont été les stratégies de l'État en matière de création de postes d'emploi ?
- La wilaya de Bejaia possède-t-elle des potentialités de promotion de l'emploi ? Quels en sont les secteurs clés ?
- À quel point cette promotion de l'emploi peut-elle s'avérer concrète ?

Afin de répondre à ces questions, notre travail y procède en trois chapitres :

Le premier est consacré à la recherche bibliographique, vouée à s'interroger sur le fondement des politiques d'emploi. Le deuxième concerne la présentation du cadre global d'évolution du chômage et la politique d'emploi en Algérie. Le troisième et dernier chapitre restitue les collectes des données sur le terrain, de la wilaya de Bejaia.

Chapitre I

Les politiques de promotion d'emploi et de lutte contre le chômage

Chapitre I

Les politiques de promotion de l'emploi et de lutte contre le chômage

Introduction

L'emploi constitue aujourd'hui l'une des préoccupations centrales des pouvoirs publics et se pose comme critère d'évaluation fondamentale de toute politique économique. Les actions publiques en faveur de l'emploi ont été progressivement multipliées et diversifiées en raison de l'évolution de la nature du chômage (conjoncturel, structurel, frictionnel, etc.) et la diversification des publics touchés par ce phénomène. Une politique de l'emploi prise au sens large du terme et posant l'emploi comme enjeu majeur de la politique économique, est constituée par l'ensemble des mesures prises par les pouvoirs publics pour préserver et promouvoir l'emploi dans les pays en orientant chacune de ces mesures vers la réalisation du plein emploi. Dater le moment exact de l'apparition de véritables politiques de l'emploi n'est pas facile, elles se substituent progressivement aux traditionnelles politiques de la *main-d'œuvre* à partir de la fin de XIX^e siècle, puis elles se transforment et deviennent, à la fin de la décennie 1960, les *politiques de l'emploi*. Dans la première section de ce premier chapitre de notre travail, nous tenterons de faire le point sur les coûts socioéconomiques du chômage et les conséquences néfastes qui peuvent en découler. Il y sera présenté le rôle primordial joué par le travail dans la vie économique et sociale, d'où l'importance de la lutte contre le chômage. Dans la seconde section, nous brosserons d'un regard rétrospectif la politique de l'emploi, de sa genèse à nos jours. Enfin, la dernière section porte sur les différents outils et mesures constitutives de la politique de l'emploi.

1. Pourquoi accorder tant d'intérêt à la lutte contre le chômage ?

Le chômage est un problème économique et social qui peut toucher toutes les catégories de personnes actives. Ce phénomène est redouté à la fois par ses victimes que par les responsables politiques, en raison des conséquences désastreuses auxquelles il peut donner lieu au double plan économique et social.

1.1 Conséquences économiques du chômage

Au niveau individuel, le travail est source de revenus de subsistance. Que seront donc les premières conséquences du chômage sinon la perte même de ces revenus ? En contractant la demande de consommation des individus, le chômage dégrade leurs conditions de vie et

gènère de la pauvreté. Les indemnités destinées aux chômeurs sont inférieures à la rémunération habituelle de l'emploi anciennement occupé. Les cotisations sont souvent trop faibles pour que les personnes en chômage puissent bénéficier d'indemnités élevées. Au niveau plus général, le chômage a également des répercussions sur l'économie nationale. Il se traduit par une sous-utilisation du facteur travail qui empêche le pays d'atteindre son niveau de croissance potentielle. Le chômage induit des coûts directs et indirects :

- Certains coûts affectent directement le niveau de l'activité économique. En effet, ne pas utiliser ou utiliser moins de ressources humaines. La conséquence est sans doute un manque à produire par la suite, un manque à gagner pour l'économie. La baisse des revenus des ménages réduit les cotisations et la demande de ces derniers, et mène simultanément à la perte de recettes fiscales de l'État et des collectivités. De même, une hausse des dépenses publiques imposées par la prise en charge des chômeurs conduit au détournement des fonds de l'investissement productif. En outre, dans une situation où le chômage de longue durée prend de l'ampleur, ces cessations d'emploi ont aussi plus de chances d'être associées à une perte de capital humain (par la perte de compétences spécifiques à l'entreprise ou par la dégradation des compétences), qui peut se traduire à la fois par une perte durable de potentiel de revenu pour l'individu et par une perte d'efficacité pour l'économie dans son ensemble.
- Les coûts indirects sont liés aux conséquences sociales du chômage. En effet, l'augmentation des maladies liées au chômage et au stress provoque une explosion des dépenses de santé qui creuse le déficit de la Caisse d'assurance maladie, l'augmentation de la petite délinquance, etc.

Enfin, la hausse du chômage contribue directement et indirectement à l'augmentation de la dette publique. Afin de réparer les dégâts provoqués par la hausse du chômage, le gouvernement doit augmenter le budget du ministère du Travail et de l'Emploi, des Affaires sociales, de la Santé, de la Justice et de l'Intérieur. Il ne peut le faire qu'en alourdissant le budget de ses différents ministères. De ce fait, la hausse du chômage contribue à creuser la dette publique sans apporter de bien-être supplémentaire.

1.2 Conséquences sociales

Parallèlement à ses méfaits économiques, le chômage affecte aussi sur le plan social. Le travail a toujours été reconnu comme dimension constitutive du statut social de l'individu. Il l'associe à type de tâche, une place précise dans l'organisation du travail, des rapports de travail avec les collègues. Tous ces paramètres apparaissent comme un ensemble

suffisamment cohérent et porteur de sens pour avoir un prolongement hors de l'entreprise, à travers des sociabilités et des capacités d'action propres à chaque catégorie de la société. La situation de d'emploi est souvent associée à des avantages nombreux qui définissent progressivement une place dans la société, surtout dans un contexte où l'emploi est un bien rare, à des conséquences plus larges sur le statut social lui-même [M. Maruani, E. Reynaud, 2004]. Le manque de travail ou sa perte a des répercussions sur les relations privées et sociales des personnes. En effet, le statut d'emploi n'intervient pas seulement sur la place qu'occupe chaque salarié dans l'entreprise ni sur le seul contenu de son travail, mais sur l'ensemble de son *habitus* (sa manière d'être) dans la société. À titre d'illustration, l'emploi stable, notamment au sein des grandes entreprises ou des administrations, assure un niveau de consommation supérieur à ce que permettrait le seul salaire (accès à des mutuelles, vacances, assurances, prêts immobiliers, etc.). En adoucissant les contraintes de travail et en protégeant les individus de certains à-coups de l'existence (régimes plus favorables des congés maladie, âge de la retraite et assouplissement de ses modalités, etc.). L'emploi donne aussi accès à des activités collectives, syndicales ou simplement de sociabilité. Pour ces raisons, le chômage apparaît comme l'une des causes principales de l'exclusion sociale. Non seulement il provoque la perte du réseau nécessaire à la satisfaction des besoins d'appartenance, mais, plus grave, le statut de chômeur influence l'image et l'estime que l'individu a de lui-même. Malgré le temps libre dont il dispose, le chômeur ne se sent pas digne d'en profiter pour cultiver de nouveaux champs de socialisation et d'expression. Par conséquent, l'équilibre psychique d'un individu étant dépendant de la pratique quotidienne d'une activité professionnelle, le chômage provoque un effondrement de sa personnalité. Ne disposant plus de repères temporels pour structurer son emploi du temps et donner un sens à sa vie, le chômeur est confronté à l'angoisse et au vide existentiel. De tels sentiments constituent un vrai creuset pour diverses maladies et actes grave tel que le suicide.

1.3 Les conséquences politiques du chômage

Insécurité, précarité, perte de repères et souffrance liée au chômage et à sa peur même menacent le processus démocratique des pays. Les populations répertoriées comme les plus fragiles et précaires risquent plus facilement de s'enfoncer dans des manifestations ou de voter pour des partis extrémistes qui brillent par leur mépris de la démocratie. À titre d'exemple, la crise économique de 1929 a provoqué une hausse du chômage qui a favorisé l'ascension d'Hitler au pouvoir en 1933. La chute des prix du pétrole, en 1986, en Algérie a

provoqué un chômage massif qui sera identifié plus tard en tant que facteur à long terme du soulèvement populaire d'octobre 1988. La révolte tunisienne de 2010, elle aussi, fut provoquée par un chômage de masse et des conditions de vie difficiles, dont l'élément déclencheur a été le suicide par désespoir d'un jeune après avoir été renvoyé au chômage.

Étant donné ces conséquences du chômage et sachant qu'il n'épargne pratiquement aucune région du monde en ce début du troisième millénaire, il ne devient que plus primordial de régler ce problème. Pour C. Topalov¹ (1994) le chômage n'est plus vu comme résultant de la responsabilité du chômeur, il n'est plus envisagé en termes individuels et moraux mais est considéré comme un phénomène industriel, social et objectif. Ce qui revient à affirmer que le chômage n'est pas causé par goût pour l'oisiveté des travailleurs, mais résulte de l'écart entre offre et la demande de travail pour des raisons économiques. La personnalité des travailleurs n'intervient qu'en second lieu. La cause originale du sous-emploi étant de nature industrielle, par conséquent le remède doit être économique. Ainsi s'explique l'intérêt progressif et prépondérant que lui montrent les pouvoirs publics, toujours plus portés sur la multiplication des politiques de promotion de l'emploi qui seront évoquées dans les sections qui suivent.

2. Genèse des politiques de lutte contre le chômage

La politique de l'emploi « englobe l'ensemble des dispositifs mis en œuvre pour anticiper ou corriger les déséquilibres du marché du travail ou pour en réduire le coût social. » Elles se distinguent de ce qu'on appelle « politique pour l'emploi » désignant plutôt « l'ensemble des interventions publiques visant, à titre principal ou secondaire, à agir sur le niveau et la qualité de l'emploi. » [J. Fressinet, 2006, p.11].

Les premières interventions des pouvoirs publics dans le domaine de l'emploi n'étaient que des mesures d'appoint, mesures partielles non ou mal coordonnées, des improvisations visant à faire face à des difficultés spécifiques mais retombant dans l'oubli dès la disparition de celles-ci. Cependant, la période qui va de la fin du XIX^e siècle et jusqu'en 1945, offre une présentation chronologique des textes adoptés et des dispositifs mis en œuvre en faveur de l'emploi dans les pays industrialisés. Cela a permis de mettre en évidence des dynamiques de

¹ Selon Christian Topalov, une « révolution scientifique » a été réalisée, grâce à deux ouvrages parus en 1909 : *Unemployment a Problem of Industry* de l'économiste William Beveridge, *Le chômage et la profession* du sociologue durkheimien Max Lazard. Pour ces auteurs, le chômage devient un fait social dès lors qu'il est attribué à la situation industrielle, et il se mesure en élaborant un volume du chômage. (Cités par Ingrid Liebeskind Sauthier, 2009, p.08).

long terme qui construisent progressivement l'ensemble des catégories et des instruments de la future politique de l'emploi.

La transformation des interventions des pouvoirs publics allant en se multipliant accompagne, dans un premier temps, l'évolution de la nature du chômage (frictionnel, conjoncturel, structurel...) et la diversité des publics qui en sont victimes, qui donne priorité à la gestion du chômage. À partir de la fin de XIX^e siècle et jusqu'au déclenchement de la Première Guerre mondiale, l'État pratiquait beaucoup une politique de travail (durée, hygiène et sécurité sociale, normes du travail). Avec le contexte propre à la guerre, les interventions publiques massives s'affairaient à organiser l'allocation de la ressource humaine. Dans un deuxième temps, avec la croissance économique, inédite dans les pays industrialisés, l'intervention des pouvoirs publics mûrit en une réduction des pénuries quantitatives et qualitatives de main-d'œuvre qui bloque le maintien de la croissance et de la productivité de ces pays.

Cette section sera dédiée à l'évocation de l'évolution historique des interventions publiques en faveur de l'emploi. Il s'y distingue deux périodes importantes. La première s'étale de la fin du XIX^e siècle jusqu'à la fin des Trente glorieuses. La seconde commence de 1973 jusqu'à nos jours.

2.2 Histoire de la gestion du chômage, de fin du XIX^e siècle à 1945

Le sens moderne du phénomène du chômage s'est établi entre la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle. Le concept auquel il renvoie se constitue juridiquement et statistiquement et débouche sur une nouvelle catégorie sociale. C'est dans l'Allemagne des années 1870 qu'a été instauré pour la première fois de l'histoire un système de protection sociale en faveur des ouvriers. Le chancelier *Bismarck*, réagissant à l'élection de députés sociaux-démocrates au Reichstag, en 1877, crut perspicace d'accompagner sa politique de répression par une politique de réformes sociales permettant d'encadrer la population salariée et d'assurer une certaine redistribution au profit des ouvriers. Ce système repose sur le principe de l'assurance obligatoire (assurance-maladie, en 1883, assurance-accidents du travail, en 1884, et assurance-invalidité et vieillesse, en 1889), garantissant un revenu de compensation en cas de perte de revenu liée à la maladie, aux accidents du travail, à l'invalidité ou à la vieillesse, mais pas encore pour le chômage. Il ne sera défini et considéré comme un grand risque social éligible à la couverture sociale, qu'autour des années 1910. Cette fois, c'est la Grande-Bretagne qui se révéla pionnière dans la mise en œuvre des

méthodes et des politiques qui seront appliquées, avant de se généraliser par la suite dans le reste du monde.

Les préoccupations relatives au chômage et l'aide aux sans-emploi se traduisent par des normes internationales et des réflexions sur le fonctionnement de l'économie en même temps que la création de l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs² (AIPLT) en 1900, et de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) en 1919³.

2.2.1 En grande Bretagne

Entre la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e apparaît en Grande Bretagne toute une série de travaux, une convergence des idées motivée par la montée du sous-emploi, phénomène producteur de misère et menace pour l'ordre public dans les grands centres urbains. Avec les récessions économiques particulièrement sévères de 1883-1886 et 1905-1909, les *workhouses*, dont le fonctionnement relève de la loi sur les pauvres⁴, se révèlent incapables de répondre aux besoins des travailleurs *réguliers*. On sentit alors la nécessité de distinguer entre pauvres qui cherchent réellement un emploi, des autres pauvres qui se contentent de rester au lit et vivre aux dépens de la société (c'est-à-dire les intermittents, les travailleurs occasionnels et autres irréguliers). L'objectif est de venir en aide à ceux qui perdent leur emploi lors d'une crise afin de leur éviter de sombrer dans la marginalité et la paupérisation irréversible.

Lord William Beveridge⁵, maître d'œuvre du système britannique de gestion du chômage, publie en 1942 son rapport intitulé « *Social insurance and allied services* ». Ce document jette les bases d'une sécurité sociale à l'anglaise, reposant sur l'action de l'État qui, selon son

² En 1900, à l'occasion de l'Exposition universelle de Paris, des réformateurs sociaux issus de différents pays européens fondent l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs. Experts et fonctionnaires y débattent de l'assistance publique et de la charité privée, des accidents du travail, des assurances et des sciences actuarielles (méthodes de calcul des risques pour les assurances).

³ Le rôle de l'OIT dans ce processus consiste à intégrer la dimension sociale dans la réflexion économique, dans une période aussi troublée, entre les deux guerres mondiales. La problématique du chômage est centrale à cet égard. Le thème du chômage est abordé dans le deuxième point de l'ordre du jour dès la première Conférence de l'OIT qui se tient à Washington en 1919. Il s'agit d'étudier les moyens de prévenir le chômage et de remédier à ses conséquences.

⁴ La première version de la Loi sur les pauvres (*Poor Law*) date de 1601. Elle visait à garantir à tout indigent, sur une base paroissiale, des secours s'il était invalide et un travail dans le cas contraire. En 1834, la Loi est amendée, soumettant l'aide à des dispositions restrictives, centralisées et autoritaires, et prévoyant en particulier l'internement en *workhouse* (hospice) qui vinrent aider les travailleurs réguliers plongés dans une détresse. Guillemette de Larquier, 2000.

⁵ Il considérait, en 1942, que tout en préservant les libertés fondamentales, l'État a pour rôle de lutter contre la misère, le chômage et la maladie. Cette intervention de l'État est vue comme un moyen de "libérer l'homme du besoin". Pour lui, la redistribution permet d'atteindre cet objectif. Il est à l'origine du "*Welfare State*" mis en place au Royaume-Uni à partir de 1945. En 1944, il publia un ouvrage qui est parfois appelé le second rapport Beveridge (*Full Employment in a Free society*, soit : Du travail pour tous dans une société libre) qui énonce que la mise en place d'un système efficace de protection sociale requiert le plein-emploi.

expression, doit garantir à chacun une protection « *du berceau à la tombe* ». En 1906, Beveridge présente le *labour exchange*⁶ où il suggère d'organiser le marché du travail afin de réduire le sous-emploi. L'objet de cette politique était de placer le meilleur candidat et non pas celui dont le besoin de revenu serait le plus urgent. L'intervention de Beveridge tendait à éliminer les causes du chômage, tentant de lutter contre le sous-emploi en jouant sur le comportement des travailleurs et des entreprises. Avec « *Unemployment : a problem of industry* »⁷ paru en 1909, Beveridge avait revu la question du chômage et démontrait que ce dernier est un problème intrinsèque lié au mécanisme d'une économie industrielle. Il propose d'abord de lutter contre les formes de travail intermittent et à temps partiel. Ses offres d'emploi s'adressaient seulement à ceux qui se soumettent à la discipline du travail et seuls les ouvriers réguliers avaient ainsi droit à l'assurance chômage. Les prestations, obligatoires, sont financées par des cotisations patronales et salariales auxquelles s'ajoute une participation de l'État.

La Grande Bretagne est considérée comme un précurseur en matière de gestion du chômage. Elle eut l'idée d'instaurer un service de placement publique et un système d'assurance chômage obligatoire dès le début du XX^e siècle. C'est le même Beveridge qui convainquit les autorités d'appliquer une sécurité sociale et une politique de plein emploi, le pays s'y engagea. Il réussit à expliquer que la prise en charge de la maladie et du problème des retraites rendrait l'industrie nationale productive et sa compétitivité, accrue. Il considère que l'indemnisation de la perte de l'emploi et la structuration du marché du travail doivent aller de pair, ce pour quoi il s'emploie à lutter contre le sous-emploi. La liaison entre les marchés du travail et la protection sociale est donc, depuis les origines des systèmes de gestion des chômeurs, une de leurs dimensions structurelles, caractéristiques pertinentes pour la construction des types d'États sociaux ou *welfare state* (État providence).

2.2.2 La gestion du chômage dans les autres pays

À compter des années 1910, la volonté de comptabiliser les sans-emplois passera par l'instauration des politiques et des programmes pour que les chômeurs bénéficient d'une assurance chômage. Par conséquent, la mise en place des bureaux de placement dans les différents pays, est reliée à cet objectif de stabilisation et d'organisation de l'offre et de la

⁶ En 1905, la Loi sur les travailleurs décide que les ouvriers tombés dans un « *dénuement survenant à titre exceptionnel par manque d'emploi* » seront enregistrés dans un petit réseau de *labour bureaux* et dirigés vers des chantiers municipaux.

⁷William Beveridge « *Unemployment : a problem of industry* » paru 1909 cité par G. Larquier, 2000.

demande du marché de l'emploi. L'Allemagne est la première nation au monde à adopter un régime d'assurance invalidité vieillesse, conçu sous la chancellerie d'Otto von Bismarck. Les motivations du chancelier pour l'introduction de l'assurance sociale en Allemagne relevaient à la fois de la promotion du bien-être des travailleurs, indispensable pour l'économie allemande de fonctionner avec le maximum d'efficacité, et de la volonté d'écarter les appels en faveur d'alternatives socialistes plus radicales. Associé au programme d'indemnisation des travailleurs accidentés, établi en 1884 et à l'assurance maladie créée l'année précédente, ce régime a doté les Allemands d'un système complet de sécurité des revenus, fondé sur les principes de l'assurance sociale.

En France, dès la fin du XIX^e siècle, le travail est devenu un droit et une obligation pour toutes les personnes touchées par le chômage, cela apparaît bien après la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. L'organisation ouvrière du XIX^e siècle prend la forme d'associations, d'unions et de syndicats professionnels, sa puissance dépend entièrement de son contrôle sur les ressources en main-d'œuvre. Elles n'hésitent pas alors à chercher des places vacantes pour les personnes sans-emploi. En effet, ce sont les caisses de ces organisations qui s'occupent des premières allocations des sans-emploi ainsi que le droit à un secours, son montant dépendant des cotisations versées par l'adhérent, de sa disposition à occuper un emploi dans sa profession. Cependant, c'est à partir de 1884, la date de reconnaissance juridique des syndicats, que l'État a confié aux caisses syndicales la mission d'indemniser les chômeurs involontairement privés d'emploi. À partir de 1914 est instauré un fond National du chômage qui imposait l'existence d'un système indemnitaire. L'État français opérerait pour la création de dispositifs indemnitaires dès 1914, institutionnalisés une décennie plus tard.

Aux États-Unis, les dispositifs de protection contre le chômage ont été progressivement mis en place depuis le XIX^e siècle. Jusqu'à la crise économique de 1929, ils résultaient essentiellement d'accords conclus entre syndicats et employeurs au niveau de l'entreprise ou de la branche, garantissant l'emploi et le versement d'allocations chômage aux ouvriers membres de ces syndicats. En 1932, le PIB américain atteint son niveau le plus bas, c'est pourquoi, en 1935, il y a eu une modification profonde des dispositifs d'assurance chômage. Il s'agit de la loi de sécurité sociale, instaurant un système de protection sociale au niveau fédéral : retraite pour les plus de 65 ans, assurance chômage et aides diverses pour les handicapés, la maladie et l'invalidité.

Le système d'assurance chômage suédois, par sensibilité aux évolutions de la scène allemande, entreprend sa construction avant la fin du XIX^e siècle. La première caisse d'assurance chômage est créée en 1885. Ses prestations sont entièrement financées par les cotisations. En conséquence, elles étaient relativement faibles et les conditions pour en bénéficier plutôt restrictives. C'est dans les années 1920-1930 que les syndicats créent la plupart des caisses d'assurance chômage et que se met véritablement en place le système d'assurance chômage. Les caisses étaient certes issues du mouvement syndical, elles fonctionnaient sans contrôle étatique, mais pour en faire un système réellement protecteur, le soutien de l'État était nécessaire. C'est pourquoi le système, créé par un décret de 1934 (*Förordning om erkända arbetslöshetskassor*)⁸ est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1935, fut celui d'une assurance chômage involontaire subventionnée par l'État. Les cotisations couvraient cependant toujours près des deux tiers des besoins de financement des caisses d'assurance chômage (Samorg, 2006)⁹.

Les efforts épars entrepris dans tel ou tel pays étaient peut-être des solutions, mais circonscrites, des extensions s'imposaient pour généraliser les mesures positives qu'on aura appliquées ici ou là avec succès avéré. Ainsi germa l'idée de fonder une Organisation internationale du travail.

- La protection contre le chômage dans la charte de l'OIT

L'OIT est fondée en 1919 sous l'égide du Traité de Versailles, dans la foulée du règlement des formalités de fin de Guerre mondiale. Sa création s'inscrivait dans le droit fil de la réflexion selon laquelle une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale. À cette époque, on se rendait compte déjà de la nécessité de mettre en place une organisation qui assure l'adaptation de la main-d'œuvre aux possibilités de l'emploi et de la protection contre le chômage. On voulait « *humaniser* » les conditions du travail et combattre l'injustice, le malheur et la pauvreté, ainsi que la formulation de politiques et de programmes internationaux pour promouvoir les droits fondamentaux de l'homme, améliorer les conditions de vie et de travail et multiplier les possibilités d'emploi.

Entre 1919 et 1939, l'OIT adopta trois Conventions et sept Recommandations relatives au problème du chômage traité sous plusieurs angles. Les principaux axes d'intervention

⁸ *Förordning om erkända* Arbetslöshetskassor (Samorg) qui signifie Ordonnance sur les caisses d'assurance chômage reconnues. Elle coordonne leur action, les représente devant les agences gouvernementales et assure certains services communs, notamment informatiques [Boisard, 2005]. Cité par T. Mantz, 2007.

⁹ Timothée Mantz, « Le travail doit payer » : la réforme de l'assurance chômage, chronique internationale de l'IRES, 2007, p 36.

législative sont définis et se déclineront sur les mêmes thèmes tout au long de la période : placement, assurance, sécurité, réciprocité de traitement, mesures évitant la concurrence étrangère sur le marché du travail. Des contributions décisives ont été apportées au monde du travail. La première session de la Conférence internationale du Travail, réunie à Washington le 29 octobre 1919, adopta les six premières conventions internationales du travail, qui portent respectivement sur la durée du travail dans l'industrie, le chômage, la protection de la maternité, le travail de nuit des femmes, l'âge minimum et le travail de nuit des jeunes dans l'industrie.

2.3 De l'âge d'or de l'emploi à la recrudescence du chômage

La période 1945-1973 est qualifiée d'âge d'or de l'emploi, car les pays industrialisés ne connaissent pas de pénurie d'emploi, mais au contraire, ils font face à des pénuries de main-d'œuvre nécessaire à la croissance économique. On ne tarda pas à trouver un palliatif dans la politique d'encouragement à l'émigration. Il s'opère durant cette période une transformation profonde des objectifs et de la nature des interventions publiques dans la sphère économique et sociale. Cette période se caractérise par un développement des dispositifs qui englobent l'indemnisation du chômage qui devient un objectif prioritaire de la politique de l'emploi, et la recherche du plein-emploi stimulée par une croissance économique unique en son genre. À la fin des années 1960, le taux du chômage était de 2 à 3% en Europe occidentale et au Japon, de 4 à 5% aux États-Unis. Cet intervalle est considéré comme celui du *plein-emploi*¹⁰, également connu sous le nom des *Trente glorieuses*.

La contribution de Beveridge et Keynes à l'intervention publique est centrale par ce qu'elle introduit comme définition des modalités d'action. L'analyse macroéconomique développée par Keynes considère le chômage comme une « *variable au même titre que la consommation des ménages ou l'investissement des entreprises, etc.* »¹¹. Beveridge, quant à lui, considère le plein-emploi comme un objectif de la société qui devrait assurer le financement de la protection sociale.

¹⁰ Dans une économie active, il y a un niveau de chômage incompressible. Lorsque ce niveau est atteint, l'économie est en situation de plein-emploi. Selon William Beveridge, le plein-emploi est atteint quand le nombre de chômeurs est égal au nombre de vacances d'emplois. Depuis, d'autres définitions ont été proposées : pour certains, le plein-emploi prévaut quand le chômage est compatible avec des taux d'augmentation des salaires et des prix stables, pour d'autres, il est atteint lorsque tout accroissement de la demande finale ne provoquerait plus de baisse du chômage, ou encore quand le taux de chômage ne se modifie pas et que les flux d'entrée et de sortie du chômage sont jugés normaux. Larousse, Dictionnaire économique, 2000.

¹¹ Arhab Baya, *Contribution à la réflexion sur la promotion de l'emploi et la lutte contre le chômage en Algérie*, 2010, p.127.

Tout va changer à partir de 1973. Une interruption brutale surgit dans le cours du régime de croissance rapide dans les pays industrialisés. Croissance qui trouvait son essor dans l'approvisionnement en pétrole bon marché, l'interruption résulta de la hausse des prix du pétrole consécutive à la guerre du kippour, entre les pays arabes et Israël. Elle se traduit presque aussitôt par la recrudescence du chômage. Une des tout premières réactions a été de procéder à un réexamen radical des politiques de l'emploi. Le système économique est mis à rude épreuve et la remise en cause du système mixte à la Keynes se ferait jour progressivement. Avec la hausse du prix du pétrole, l'aggravation des difficultés économiques des pays occidentaux et les contraintes extérieures ont pesé de manière lourde sur la mise en œuvre des politiques traditionnelles de régulation macroéconomique. Cette récession allait considérablement aggraver la situation, par ailleurs assez alarmante, par la montée simultanée du phénomène du chômage et l'inflation (stagflation), à la fin de la décennie 70. Les interpellations se font à la fois nombreuses et insistantes à l'adresse des économistes, en particulier les spécialistes de l'économie du travail qui ont multiplié les analyses et conduit à des avancées importantes dans la compréhension du sous-emploi. Plus d'une décennie plus loin, soit dans les années 90, une multitude de mesures ont été prescrites. On en retiendra pour les plus évoquées d'entre elles la convergence vers la flexibilisation du marché du travail et l'amélioration des politiques d'emploi, notamment dans les pays de l'OCDE, la réduction des coûts sociaux et fiscaux (écart entre le coût du travail pour l'emploi et le salaire perçu) et la réforme des institutions du marché du travail (réduction du pouvoir syndical, réforme de la protection de l'emploi).

Jusqu'au début des années 2000, s'était poursuivi l'intégration d'un certain nombre de mesures apportées en faveur des politiques de lutte contre le chômage, à savoir l'incitation à l'activité. En 1997, un rapport intitulé « *Making Work Pay* », publié en Europe de l'Ouest sous la responsabilité du secrétaire général de l'OCDE, insiste sur la nécessité d'accentuer la limitation du niveau ou des conditions de perception des revenus de remplacement, ou par des mécanismes fiscaux incitatifs afin de promouvoir une société plus active. Les systèmes d'indemnisation du chômage sont réformés afin de conditionner plus fortement la perception des allocations à la recherche effective d'un emploi et sanctionner ceux qui refusent de reprendre un emploi.

3. Outils de la politique d'emploi

Très divers, les outils de la politique d'emploi sont classés sous forme de mesures, actives ou passives selon les cas, articulées aux traitements économiques et sociaux du chômage. Ces mesures sont progressivement développées avec le temps pour améliorer la situation du marché du travail. Elles agissent simultanément sur l'offre et la demande du travail de telle façon à favoriser la création d'emplois. Voici une brève présentation de ces outils.

3.1 Les mesures actives

Répondant à l'objectif d'améliorer l'employabilité des chômeurs, ces mesures dites actives escomptent favoriser le retour des chômeurs à l'emploi et l'augmentation du niveau d'emploi, que cela soit d'une manière directe (création d'emplois publics temporaires, subvention à l'embauche), ou d'une manière indirecte (formation, service public à l'emploi).

3.1.1 L'amélioration de l'employabilité

L'idée d'employabilité naquit dans les pays industrialisés au moment¹² où les rapports entre emploi et chômage faisaient l'objet d'une première codification. Ce concept demeure un outil d'aide pour les personnes qui ne présentent pas les qualités requises d'insertion sur le marché du travail. L'employabilité est constituée de trois éléments principaux : les compétences techniques, le diplôme, les qualités personnelles.

La relation à l'emploi subit l'évolution. Quand les entreprises se retrouvent incapables de garantir l'embauche aux chômeurs, c'est aux pouvoirs publics de s'acquitter d'un rôle de médiation entre le patronat et les chômeurs. Ils améliorent tantôt le potentiel d'employabilité des candidats à l'embauche, mais aussi lèvent maintes contraintes pesant sur les employeurs, ultime solution, dit-on, pour remettre sur le marché du travail les victimes du chômage. Différentes mesures sont utilisées à cette effet :

- *Les primes à l'embauche*, allègements fiscaux et exonérations des charges sociales pour inciter les entreprises à insérer certaines catégories, comme les handicapés et les personnes non qualifiées, etc. ;
- *L'aide à l'insertion professionnelle*, opérant à travers des formations et des stages d'apprentissage assurés par les pouvoirs publics et le tutorat.

¹² Pour Gazier, l'idée d'employabilité émergea au Royaume-Uni au début du XX^{ème} siècle. Elle se développera par la suite aux États-Unis pendant les années 1960, pour faire face aux difficultés d'insertion des minorités ethniques sur le marché du travail, (cité par Kh. Saboune, *Réflexions sur la réussite de l'insertion professionnelle : contribution à l'étude des attentes des jeunes sans qualification*, 2012).

- *Les contrats aidés* : emplois à court terme subventionnés par l'État, qui doivent permettre aux chômeurs d'acquérir une qualification ou une expérience professionnelle pour trouver ensuite un vrai emploi. Le contrat d'insertion (18 mois maximum), d'accompagnement dans l'emploi, les contrats d'initiative d'emploi, etc. Exemple : en Algérie, les employeurs des secteurs économiques, public ou privé, qui recrutent des jeunes primo-demandeurs d'emploi, à l'issue d'un contrat DAIP (dispositif d'aide à l'insertion professionnelle), ou directement, bénéficient d'une contribution mensuelle de l'État, au salaire de poste.
- *L'insertion dans des activités d'intérêt général*, effectuées au profit des collectivités locales et des établissements publics. Elles incluent l'entretien des espaces verts ou les plages, débroussaillage, élagage, reboisement, réparation de dégâts divers, nettoyage des quartiers, les hôpitaux et formation aux premiers soins, etc.
- *Formation et recyclage des chômeurs*, mesure proposée en tant que remède à une situation où les qualifications des chômeurs ne répondent pas exactement aux exigences des entreprises, notamment en raison des mutations rapides des appareils productifs qui développent de plus en plus de nouvelles technologies. Dans ce contexte, l'État intervient afin de faciliter la rencontre entre offre et demande de travail, par le biais de l'orientation professionnelle et de la formation. Le but de cette intervention est de mettre à jour les qualifications des chômeurs de longue durée et l'apprentissage des nouveaux arrivants sur le marché du travail. Cependant, cette politique ne doit pas être utilisée restrictivement à baisser les chiffres du chômage avec le maintien des individus dans des stages, en les retirant de la catégorie des chômeurs bien que confinés dans l'inactivité, mais pour avoir une main-d'œuvre qualifiée propre à suppléer aux besoins de la croissance économique.

3.1.2 Encouragement de l'entrepreneuriat

L'individu doit se sentir en position d'aptitude à une carrière d'indépendant et s'engager dans l'entrepreneuriat. Ce type de profil doit être encouragé par une simplification des procédures, l'octroi d'un soutien financier et autres aides de départ, notamment lorsqu'il s'agit de jeunes entrepreneurs. Il serait important pour leur réussite que soient éliminées les barrières majeures à la création d'emplois par le biais de l'entrepreneuriat, et en garantissant que des services publics et des facilités soient en place pour fournir des formations et/ou avis et soutien tels que l'établissement de réseaux d'entreprises pour lancer et développer une entreprise. Une quasi-éducation à l'entrepreneuriat doit être davantage développée et dispensée en étroite coopération avec les organisations de jeunesse. L'intégration prompte de

l'éducation à l'entrepreneuriat dans les programmes scolaires est un bon exemple de la sphère où les organisations de jeunesse et les écoles pourraient coopérer davantage. Enfin, les règles d'accès aux systèmes de sécurité sociale pour les entrepreneurs et les indépendants doivent être mieux définies.

3.1.3 La réduction du coût du travail

La stratégie de réduction des coûts du travail a été appliquée à des degrés divers dans la plupart des pays industrialisés. Elle fait figure de solution pertinente dans la lutte contre le chômage et l'aide à la création d'emploi. À titre d'exemple, l'Allemagne a mis en place le plan Von Papen dans les années 1930, un système qui consistait à subventionner les industries qui employaient des ex-chômeurs. La Grande Bretagne introduisit, dans les années 1970, un dispositif nommé « *Temporary Employment Scheme* » dans l'objectif d'éviter le licenciement. Il consistait à subventionner les entreprises qui voulaient licencier des employés¹³. Pendant les mêmes années 1970, en France, les différents gouvernements choisissaient de baisser le coût du travail pour réduire le chômage. Leurs actions se concentraient sur la diminution des coûts d'embauche, de licenciement et des subventions des contrats d'aide aux chômeurs.

Le coût du travail inclut, en effet, le salaire et les cotisations sociales (salariales et patronales), terme plus couramment utilisé dans les directions d'entreprises. Élément important dans la compétitivité de ces dernières, l'élévation du coût du travail se répercute directement sous forme d'incitation des employeurs à licencier, à substituer le capital au travail ou, à la limite, réduire les besoins en embauche. À l'inverse de cette situation, c'est-à-dire en retombant à la baisse, le coût du travail permet aux entreprises d'opérer de nouvelles embauches et rendre le travail plus attractif, afin de permettre une hausse de la production et une baisse des prix, ce qui favorise l'emploi. Cependant, cette politique peut conduire à une augmentation de la demande qui sera nuisible à l'emploi. Un salaire bas décourage un certain nombre de demandeurs d'emploi et incite les salariés en poste de quitter leurs postes.

3.1.4 Flexibilité du marché du travail

La flexibilité est un terme qui fit son entrée au sein des concepts économiques dans les années 70. Elle se proposait d'expliquer les déséquilibres observés sur le marché du travail et amène l'amélioration de l'efficacité économique sur le marché du travail, en permettant aux

¹³ Arhab Baya, *Contribution à la réflexion sur la promotion de l'emploi et la lutte contre le chômage en Algérie : étude analytique et empirique*, 2010. P 143,144.

forces du marché de définir les conditions d'emploi. Référence récurrente, omniprésente même, la flexibilité du travail tant réclamée par les entreprises suppose de satisfaire leur besoin en matière d'ajustement, dans les délais les plus brefs, de la quantité de travail ou des salaires à la quantité de biens et services produits. En d'autres termes, une baisse de la production doit se traduire immédiatement par une baisse de la quantité du travail et par une baisse du salaire réel versé. Un système productif serait donc flexible lorsque la quantité de travail et le salaire sont capables de s'adapter instantanément aux variations de la demande.

Bien que parfois avantageuse, la flexibilité peut aussi entraîner des effets néfastes pour les salariés comme pour les entreprises. En une conjoncture de forte hausse chômage, la flexibilité – la baisse des salaires et du coût salarial – devrait maintenir l'embauche et éviter que certains salariés soient sous-employés. Elle permet aussi d'accroître la productivité du travail et la compétitivité des firmes par une meilleure adaptation des besoins de main d'œuvre à la production, et la réalisation ponctuelle adaptée aux variations de la demande.

On ne s'en douterait pas que la flexibilité, parallèlement, se présente aussi en véritable remise en cause de certains pans du droit du travail. Un exemple : les entreprises peuvent recourir aux CDD ou les intérim, non pas pour adapter la quantité de main-d'œuvre aux besoins mais pour économiser les coûts de licenciement (réduire les protections accordées aux travailleurs). Elle peut aussi avoir des effets négatifs sur la productivité du travail. Sentant la précarité du travail, le salarié a tendance à moins s'impliquer, saisissant l'inutilité et le manque de temps de développer ses formations pour un avenir incertain.

Pour l'État, la flexibilité est un traitement social du chômage. Il consiste à faciliter la déréglementation du marché du travail et dégonfler les statistiques du chômage, à travers l'offre aux chômeurs des activités temporaire rémunérées (formation ou expérience professionnelle, contrats d'aide, d'apprentissage et CDD). Ainsi la hausse des temps partiels permet-elle d'offrir un nombre accru d'emplois aux chômeurs. Les contrats d'aide sont de même utilisés afin d'empêcher une trop forte hausse du chômage, puisqu'ils les retirent subrepticement et temporairement des statistiques du chômage.

Certains pays de l'OCDE, notamment la Grande-Bretagne et la Nouvelle- Zélande ont tenté d'améliorer la flexibilité de leurs marchés du travail, en réduisant les indemnités de chômage, en rendant les réglementations plus strictes en limitant la puissance des syndicats. Les réformes ont permis d'améliorer la situation de l'emploi (pour les femmes en particulier),

mais elles n'ont pas réussi à améliorer l'élasticité des salaires réels par rapport au chômage, afin que l'écart entre salaires¹⁴ et allocations chômage soit bien visible.

Le Danemark innova par une politique alliant étroitement flexibilité et sécurité, elle entra en pratique sous la dénomination de *flexisécurité*. À travers ce concept se trouvent liés une grande flexibilité sur le marché du travail (licenciement facile et rapide) avec une forte indemnisation du chômage et un accompagnement pour retrouver un emploi. Autrement dit, le chômeur doit accepter tout emploi, tout stage ou formations qu'on lui propose.

3.1.5 L'insertion par Contrats à durée déterminée (CDD)

Le CDD est un mode de distribution de l'emploi, ouvert aux personnes au chômage, qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles. Il cible particulièrement les personnes sans qualification, ni formation et les diplômés sans expériences etc. Représenté comme mesure d'insertion rapide des demandeurs de l'emploi, de création d'activités, il concerne les postes temporaires. Un tel dispositif permet aux jeunes d'acquérir des expériences professionnelles et de s'adapter au marché du travail. À titre d'exemple, en Algérie, les CDD sont représentés par quatre dispositifs. On en cite : CPE, TUP-HIMO, IAIG, ESIL. De nombreuses entreprises choisissent le CDD comme solution d'embauche avantageuse ; il est en fait un moyen de tester les compétences et capacités des nouveaux embauchés, ce qui encourage les entreprises à offrir plus de poste du travail. Malgré ces avantages, le CDD est synonyme de travail précaire :

- Pour le salarié, il est difficile d'envisager une progression de carrière en multipliant les CDD ; il est moins motivé de se fixer (effet social) à long terme, même si une reconduite de son contrat lui est signifiée. Il peut refuser les postes proposés rien que pour mettre un terme au suspens reconduite/interruption de contrat ;
- Pour les entreprises, le CDD revient à perdre du temps, obligées qu'elles se sentent à chaque fin de contrat de refaire le périple de la formation du nouveau salarié, ceci en plus du paiement de la prime de précarité.

3.2 Les mesures passives

Les mesures passives comprennent l'indemnisation du chômeur et la réduction de la population active inoccupée. La première vise à atténuer les conséquences du chômage ; la seconde à améliorer le statut du chômeur. Ces mesures reposent essentiellement sur :

¹⁴ S. Radwan, *Les Jeunes au travail : promouvoir la croissance de l'emploi*, 1999, Genève.

3.2.1 La réduction de la population active

La réduction du nombre de personnes à la recherche d'emploi peut s'obtenir à travers des différentes mesures qui visent les différentes catégories de la population : les jeunes, les travailleurs âgés, les femmes, etc.

- *L'incitation au départ volontaire* : cette mesure a pour objectif d'inciter les employés à quitter volontairement les postes occupés en précipitant leurs départ en retraite (préretraite) ou par l'abaissement de l'âge légal de sortie en retraite, pour les remplacer par les nouveaux arrivés sur le marché du travail. Cette mesure a pour conséquences la perte de main-d'œuvre expérimentée et une perte de temps pour former les nouveaux embauchés, dans la mesure où la productivité des jeunes est inférieure, comparée à celle des seniors expérimentés.

- *La mise à l'écart de certaines catégories de demandeurs d'emploi* : cette intervention peut revêtir l'image d'un prélèvement d'une partie des demandeurs d'emploi pour les replacer dans des emplois temporaires. Mais l'inconvénient avec cette pratique est que son effet est purement statistique, les personnes évincées se voient orienter vers des emplois inadéquats en termes de durée et de qualité ; une autre agit sur les immigrés, durcissant des conditions d'entrée sur le territoire et encourageant leur retour au pays d'origine.

- certaines mesures ont pour finalité la réduction des flux d'entrée en activité. Retenons à titre d'exemple les mesures sociales telles le Revenu minimum d'insertion (en France), ou le prolongement de la durée d'études des jeunes qui permet non seulement de reporter la demande de travail à une période ultérieure, mais aussi pour que les employés puissent bénéficier d'une qualification pour une productivité meilleure.

3.2.2 La réduction du temps de travail (RTT)

La réduction de la durée du travail vise à initier un mouvement de réduction des horaires favorable à l'emploi et à lutter contre le chômage, à travers le partage du travail. Les revendications en faveur d'une réduction de la durée du travail a aujourd'hui pour justification majeure la création d'emploi¹⁵. Il serait préférable de partager le volume de travail disponible par la réduction de la durée du travail au lieu de verser des allocations aux chômeurs. Cette idée de RTT s'inscrit aussi parmi les revendications des syndicalistes soucieux d'améliorer les conditions de vie, sous l'influence de l'accroissement du chômage dans les années 70.

¹⁵ Pierre Cahuc et Pierre Garanie, *La Réduction du temps de travail : une solution pour l'emploi ?* Éditions Economica, Paris, 1997.

En effet, la réduction du temps du travail est capable de dégager des gains de productivité horaire du travail. L'accroissement des salaires horaires, en état de limitation, dans le contexte d'une croissance de production limitée, place en situation de se passer d'embauche d'effectifs. Le partage de l'emploi serait, dans cette optique, la meilleure solution pour éviter la trappe à inactivité (à l'exemple la loi Aubry, en France, 1998, pour les 35 heures). Au niveau des entreprises, le volume de travail n'est pas indépendant de la durée du travail. Pour elle, il n'est pas facile d'appréhender la réduction de la durée du travail si les salaires n'avaient pas entamé cette réduction. Un salaire fixe ferait également peser des charges insupportables sur l'entreprise. Là se tient peut-être le sens du *moins d'embauche et davantage de licenciements*, ce qui aggrave exclusion et chômage.

3.2.3 Indemnisation chômage

C'est un régime d'assurance sociale qui vise à compenser la perte de salaire des assurés privés involontairement d'emploi. Selon les pays, l'assujettissement des travailleurs peut se faire obligatoirement, et l'ouverture des droits peut se retrouver subordonnée à des périodes minimales d'emploi (et donc de cotisation) préalables. Le revenu de remplacement, appelé « *prestation chômage* » ou « *allocations chômage* », peut compenser en tout ou partie la perte des revenus du travail. En fonction des modalités d'indemnisation prévues et les droits de chaque assuré, la protection sociale peut s'appuyer sur deux principes distincts : elle peut découler d'une logique d'assurance, en contrepartie du versement d'une cotisation prélevée sur les revenus du travail. Cependant, dans ce cas, elle ne couvre pas les personnes inactives ou sans emploi qui n'avaient pas cotisé. Celles-ci peuvent alors relever du principe d'assistance qui reconnaît à chacun le droit à des ressources minimales indépendamment de toute contribution préalable. Lorsque le régime d'assurance chômage n'indemnise plus les demandeurs d'emploi, le régime de solidarité, financé par l'impôt, peut en prendre le relais. En Algérie, la Caisse nationale d'assurance-chômage (CNAC) a été créée en 1994, en tant qu'institution publique de sécurité sociale. Elle est chargée de l'indemnisation du chômage des anciens salariés ayant fait l'objet d'un licenciement. L'objectif de cette mesure est de garantir un minimum de ressources aux chômeurs, en les protégeant de la pauvreté et de la misère, tout en les gardant connectés avec le marché du travail. Cependant, cette indemnisation parfois peut conduire vers la trappe à l'inactivité. Cette indemnisation prend la forme de :

- *L'assurance chômage* : l'assurance chômage grâce aux cotisations versées par les employeurs et les salariés. Ces cotisations couvrent partiellement les demandeurs de l'emploi. L'assurance chômage protège les salariés contre le risque de perte involontaire d'emploi. Elle leur garantit un revenu de remplacement destiné à compenser partiellement la perte de rémunération et à les soutenir dans leurs démarches de recherche d'emploi.
- *L'assistance et la solidarité* : étendues sur l'ensemble des systèmes d'assurance collective obligatoire, elles sont destinées à couvrir les personnes exposées à certains risques (chômage et maladie, etc.).
- Exemple : les retraites relèvent du principe d'assurance ; le minimum vieillesse (aujourd'hui appelé ASPA « *Allocation de solidarité aux personnes âgées* »), relève en revanche du principe d'assistance.

Conclusion

Ce chapitre s'était ouvert par un éclairage sur les conséquences néfastes qui peuvent être engendrées par le phénomène du chômage. Nous avons ensuite enchaîné par une étude rétrospective qui commence de la fin du siècle passé, moment au cours duquel sont apparues les premières interventions des pouvoirs publics sur la protection sociale, à travers notamment l'indemnisation du chômage et la recherche du plein-emploi. Les véritables politiques de l'emploi sont apparues à partir des années 70, elles doivent beaucoup à la recrudescence du chômage dans les pays industrialisés, et constituent un ensemble d'outils hétérogènes visant à la fois à améliorer le fonctionnement du marché du travail, à lutter contre le chômage et à en atténuer les conséquences sociales (inégalités, pauvreté, etc.).

Chronologiquement, ces mesures étaient déployées au fur et à mesure de l'évolution du phénomène du chômage et la transformation des conditions d'accès au marché du travail. La comparaison entre elles fait ressortir efficacité et autres effets disparates qui se distinguent d'une région à une autre ; voir la conjoncture où elles sont présentées.

L'emploi n'allait presque jamais cesser depuis de constituer une préoccupation majeure des sociétés ; le chômage restera comme le principal problème économique des pays. Étant convaincu que, quel que soit le pays, une politique publique de l'emploi s'impose afin de trouver des solutions pour alléger ce problème. Les mesures qui constituent la politique de l'emploi sont adoptées pour encourager l'offre et la demande de travail, sont classées en deux catégories : politiques passives et politiques actives. Les politiques passives sont défensives, elles interviennent que pour régler le problème du chômage au sens numérique du terme. À

l'inverse, les politiques actives sont offensives, elles visent à améliorer le fonctionnement du marché du travail à travers l'offre directe des postes d'emploi, à stimuler les entreprises enclines au recrutement. Certaines mesures, classées comme passives, à l'exemple de l'assurance chômage, bien que vouée à procurer un revenu de remplacement aux chômeurs, peut également s'avérer active dans la mesure où elle contribue au maintien de la demande et de stimulation de l'emploi. L'évidence est de reconnaître que seule la croissance économique réelle est en mesure de générer et soutenir une « *authentique* » création d'emploi par le fait, disons naturel, de l'augmentation de la production, propre à drainer de la main-d'œuvre.

Chapitre II
Évolution de l'économie et de l'emploi en Algérie

Chapitre II

Évolution de l'économie et de l'emploi en Algérie

Introduction

Le pouvoir politique réagit à une question cruciale suivent suite à une crise majeure. L'Algérie avait attendu, à propos du chômage, la détonation de 1986, crise économique et sociale, pour lui attribuer le statut de préoccupation majeure.

Ce chapitre, réparti en trois sections fera, dans la première, la présentation du cadre global de l'économie algérienne. La deuxième section fera quelques projections sur l'évolution de l'emploi et du chômage. En troisième section seront passés en revue les dispositifs promoteurs d'emploi.

1. Étapes majeures du processus économique et de l'emploi algériens

La présentation du cadre global de l'économie algérienne nous semble indispensable pour cerner les grandes questions relatives à l'émergence d'une politique nationale de l'emploi. Au lendemain de la guerre de libération, l'Algérie s'engagea dans un quasi-chantier de réformes. Deux étapes distinctes allaient marquer l'ère postindépendance : la première s'étalant de 1962 à 1990, fut celle où l'État se concentrait sur la construction d'une économie planifiée et développée ; la deuxième, allant de 1990 à nos jours, est celle où le pas est largement pris par la libéralisation de l'économie, escomptant le passage à l'économie de marché.

1.1 Période de planification 1962-1986

Plusieurs mesures ont été introduites au cours de cette période, qui restera dans l'histoire du pays comme celle de *la planification centralisée*. La stratégie de développement adoptée par les autorités algériennes au lendemain de l'indépendance, est un système centralisant toutes les activités économiques, une réforme agraire sur le modèle socialiste, une politique d'« *industrie industrialisante* » et la valorisation des hydrocarbures. La période 1962-1966 est l'un des volets importants des réformes réglementaires et institutionnelles, phase de transition particulièrement difficile au cours de laquelle sont entreprises les premières réformes pour la réorganisation de l'économie. Au cours de cette époque, la part des investissements industriels sur le total des investissements était relativement faible, l'accent étant mis sur les industries des biens de consommation : textile, cuir, industries alimentaires. Le processus d'industrialisation n'apparaîtra nettement qu'à partir de 1967.

Le plan triennal 1967-1969, expérimental, tendait à harmoniser les relations entre différents structures et institutions. Le secteur public faisait figure de générateur d'emplois, y

procurant pas moins de 510 000 entre 1969-1985¹⁶. Au nombre des entreprises nées à l'époque, la figure majeure est le géant SONTRACH, fondée en 1963, pour pendre en charge les opérations liées aux hydrocarbures. En 1983, le pays vit la fondation de 404 nouvelles entreprises publiques. À partir de 1970 prend son départ la stratégie algérienne de développement (S.A.D) qui ira jusqu'à 1977. Il naîtra au cours de ce plan une bureaucratie économique frappant les collectivités locales, les entreprises publiques et les ministères de tutelle, tous concernés par la conception des projets d'investissement, sélectionnés à partir de critères fixés par le secrétaire d'État au plan.

La diminution de l'emploi dans le secteur agricole commença avec ce plan, chutant de 48% en 1970 à 40% en fin de période. Le secteur de l'administration se classe en deuxième position par son volume d'emplois, après celui de l'agriculture (19%). Les secteurs non agricoles, lors du deuxième plan quadriennal, fournissaient plus de 100.000 emplois¹⁷.

Jusqu'aux années 1980, le secteur privé algérien était resté marginalisé. Avant la loi de 1982, l'investissement était soumis à une procédure d'agrément obligatoire (plafonnement du capital initial à 30 millions de DA assorti de l'interdiction des investissements multiples cumulés par le même employeur). À compter de 1983, le secteur privé réussit son insertion dans le tissu économique national, enregistrant 376 projets agréés la même année, atteignant le double (642 projets) l'année suivante, totalisant un montant d'investissement global de 102 milliards et 202 milliards de DA respectivement. Le nombre de postes d'emplois créés passent de 7 000 postes en 1983 à 12 600 postes en 1984¹⁸.

La première période (1962-1986) dite politique *d'industrie industrialisante*, se voulait stratégie de développement entre 1967-1978. En effet, d'importants investissements ont permis la création de 1100 000 emplois, réduisant le taux du chômage de 25% à 19%¹⁹, une importante croissance de l'emploi est à l'actif de cette stratégie, une moyenne de 4,4 % par an entre la fin des années soixante et la fin de la décennie suivante²⁰. Certes, cette stratégie a engendré des résultats significatifs sur le plan macro-économique, sur l'emploi précisément, mais ils resteront plus artificiels que réels puisque :

1.2 Deuxième période : 1986-1999

Lors de cet intervalle, les pouvoirs publics tâchèrent de relancer l'économie du pays à travers plusieurs transformations, qui auront leur influence sur le marché du travail,

¹⁶ Z. Belogbi, Adaptation du modèle macroéconomique de Haque et Alii à l'économie Algérienne, p53, 2005.

¹⁷ N.E. Hammouda, M. Lassassi, 50 ans d'indépendance : Quelle évolution de la situation du marché du travail en Algérie ? 2012, p112.

¹⁸ F. BEKOUR, *Les Modes et les formes de modernisation des entreprises publiques algériennes*, p 92, 2012.

¹⁹ M. Aouchichi, *L'obstacle politique aux réformes économiques en Algérie*, 2011.

²⁰ L. Bouriche, *Les déterminants du chômage en Algérie : une analyse économétrique*, 1980-2009, p81, 2013.

notamment la promulgation, en 1988, d'une loi d'investissement en faveur du secteur privé. Cette expérience fut aussi porteuse de plusieurs événements et réformes. L'impasse politico-économique a coïncidé avec la période 1985-1993, restée dans la postérité comme une décennie perdue : dépendance alimentaire, forte hausse du chômage, explosion démographique, tassement de la productivité du travail, endettement extérieur et, particulièrement, le creusement du déficit qui grevait les moyens de financement des projets ; des licenciements massifs (405 000 postes de travail)²¹ découlèrent de la dissolution de 815 entreprises ont été dissoutes, selon l'inspection générale du travail (IGT, 1998).

Pour les entreprises publiques algériennes, ce laps de temps (1982-1990) restera synonyme de difficulté croissante, directement issue de la libéralisation du commerce extérieur. Une telle situation poussa les pouvoirs publics à solliciter le secteur privé pour suppléer aux besoins de la population.

Un nouveau code d'investissement, institué en 1993, introduit des procédures bénéfiques au secteur. Il a accordé aux investisseurs privés d'appréciables avantages : exonérations fiscales, réduction des tarifs douaniers et bonifications pour les taux de crédit. L'extension du secteur privé s'opéra sous forme de montage de PME/PMI concentrées autour du BTP, du commerce, des transports et communications, des services aux ménages, de l'industrie agroalimentaire.

Entre-temps, le choc pétrolier de 1986 ajouta une nouvelle crise rétractant les investissements industriels publics. Des complicités dans la malversation apparurent au sein des entreprises publiques, les pouvoirs publics réagirent en imposant de nouvelles réformes plus drastiques, surtout dans le cadre de P.A.S. Après avoir accepté les clauses du FMI, les réformateurs ont tiré la leçon que la privatisation des entreprises publiques fut l'une des causes principales du déficit du secteur public ; 1200 entreprises étaient éligibles à la privatisation, 815 sont dissoutes, dont 134 EPE et 679 EPL, tandis que plusieurs autres croulaient sous leur déficit. En effet, sur 450 entreprises publiques employant au total près de 1,7 millions de personnes, 400 d'entre-elles sont déficitaires, d'où le licenciement massif qui s'ensuivit.

Les EPE n'allèrent reconquérir leur autonomie qu'à partir de 1999, encore une fois à la faveur de l'avènement d'un autre pouvoir politique, déterminé à freiner la marche de privatisation. La décennie se solda donc par la perte importante d'un volume d'emplois ;

²¹ M. S. MUSELLE A. ISLI, N. HAMMOUDA, *Marché du travail et de l'emploi en Algérie*, Alger, octobre 2003.

l'industrie publique hors hydrocarbures et BTP a baissé respectivement de 15,5 à 13,3 % et de 14 à 10 % entre 1990 et 2001²².

1.3 La réorganisation de l'économie à partir de 2000 à nos jours

En 2001, l'Algérie relance son économie par un plan de type keynésien (de soutien à la relance économique, PSRE) pour quatre ans (2001-2004), appuyé à un budget de 525 milliards de dinars, l'important aux travaux publics, 40% du total²³. Soucieux de résorption du chômage (30% en 2000), il relança les activités de base de l'État, telle que la mise à niveau des infrastructures par divers programmes (PNDA), ont pu ainsi être générés 600 000 emplois permanents et 180 000 temporaires²⁴ ; le chômage retomba à 17.65% en 2004. Au nombre des retombées positives, la comptabilisation d'investissements directs étrangers (IDE) à hauteur de 6 milliards d'euros, dont 4 milliards dans les hydrocarbures et 2 milliards hors hydrocarbures (chiffres de 2004). Selon l'Agence nationale de développement de l'investissement (ANDI), près de 3000 projets nationaux et étrangers (hors hydrocarbures) ont été déclarés durant les neuf premiers mois de l'année 2004²⁵.

Un autre plan gouvernemental de relance, quadriennal (2010-2014), ambitieux et important, se veut le prolongement des deux précédents (2001-2009). Appuyé d'une enveloppe financière de 21 124 milliards de dinars, il en octroyait 350 à la création d'emplois²⁶.

En résumé, l'idée force immédiate saisissable sur le cours de l'économie algérienne de ces trois dernières décennies, est son affectation par plusieurs transformations importantes. Restructurations au prix de fonds massifs appuyaient le développement du secteur public, notamment l'industriel et l'agricole, visant la relance de plusieurs projets d'investissement. Pourtant, l'économie enregistrait un taux de croissance baissier dans les années 1980 ; seule performance encourageante : la croissance indiquait la reprise de la création d'emplois, le chômage se stabilisait autour de 9,7 % (en 1985).

Le choc pétrolier de 1986 précipita l'économie algérienne dans une crise profonde, déjà grevée de son endettement extérieur. Ce fut la fin impérative de la politique d'économie planifiée, celle de la transition en prenant le relais. Ses entreprises publiques, désespérant d'être redressées, détérioraient du même coup les conditions de vie de la population, état

²² M. S. MUSETTE, M. A. ISLI, N. HAMMOUDA, op, cit, p38, 2003.

²³ L. BOURICHE, op, cit, p74, 2013.

²⁴ M. S. MUSETTE, M. A. ISLI, N. HAMMOUDA, op, cit, p9, 2003.

²⁵ Conseil national économique et social (CNES), rapport sur la conjoncture économique et sociale du deuxième semestre 2004.

²⁶ SEDDIKI Malika, *Évaluation des effets des programmes d'investissement publics 2001-2014 et leur retombées sur l'emploi, l'investissement et la croissance économique*, p 12, 2013.

alarmant répercuté dans le taux de chômage très élevé. Les pouvoirs publics sollicitèrent des institutions internationales le rééchelonnement de la dette extérieure.

À compter de 2000, privilégie l'amélioration de la situation sociale, urgente en effet. Opérant à travers les PME, par le biais de divers contrats, notamment les CDD, entre 500 000 et 550 000 emplois ont été créés annuellement selon le ministère du Travail de la Sécurité sociale au cours de ces dernières années.

2. Évolution du chômage et de l'emploi en Algérie

Le chômage, depuis l'Indépendance, passa par deux temps distincts : un départ, au milieu des années 1960 et qui s'étendra jusqu'à la fin de l'année 1999, avec le changement majeur – en la matière qui nous intéresse – survenu à la tête de l'État. La seconde étape commence immédiatement en 1999, axée sur le défi de redresser les très nombreux dysfonctionnements découlant du Plan d'ajustement structurel (FMI) qui avaient pris au dépourvu les autorités publiques et le salariat algériens, qui se retrouvèrent absolument hors d'état d'absorber le choc tel que le firent, par exemple, la Malaisie ou la Corée du Sud.

2.1 Évolution du chômage et de l'emploi 1966-1990

En moyenne, la croissance de l'emploi a été de 4,4 % par an, soit 100.000 emplois permanents créés annuellement entre la fin des années soixante et la fin de la décennie suivante²⁷.

La première moitié des années 1980, et malgré une décélération du taux d'investissement, 33% contre 40 à 45% au cours des années 1970, 140.000 emplois furent créés annuellement. Cette évolution a entraîné une baisse significative et régulière du taux du chômage, qui est passée de 33% en 1966 à 30% en 1979 pour se compresser encore davantage à 9.7% en 1985²⁸. Hors du domaine de l'agriculture, la création nette d'emplois durant la période 1966-1985 était de deux millions d'unités²⁹. En effet, l'emploi hors agriculture est passé de 730 000 en 1966 à 1 309 000 en 1973 puis à 1 725 000 en 1977, ce qui représente pour cette année-là 45 % de la population active hors agriculture. L'emploi dans le secteur agricole est passé de 934 000 en 1969 (soit 49.3% de la population employée) à 873 000 en 1973 (soit 40% du même échantillon)³⁰.

²⁷ Boufenik Fatma, *travail et genre en Algérie, colloque marché du travail et genre dans les pays du Maghreb, rabat*, avril 2003.

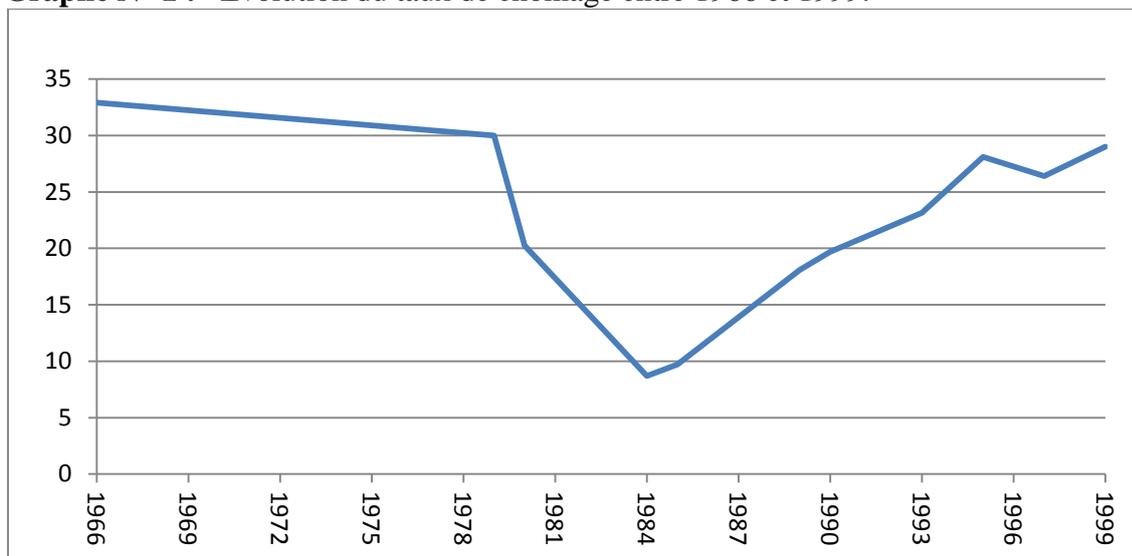
²⁸ Rapport portant sur l'évaluation des dispositifs de l'emploi, publié par CNES, avril 2002.

²⁹ MUSETTE Saïb et HAMMOUDA Nacer Eddine, *Évaluation des effets du PAS sur le marché du travail en Algérie*, Revue du CREAD n°46-47, 1998.

³⁰ BELOGBI Zakia, *Adaptation du modèle macro-économétrique de Haque et alii à l'économie algérienne*, p. 43, 2005.

Au milieu de la décennie 1980, le second plan quinquennal entraîne l'effritement du volume de l'emploi. Le pétrole, en chute, entraînait dans sa chute les capacités financières du pays, dégradation qui se répercuterait progressivement sur l'investissement, le taux de croissance, inférieur à 1% et le maintien de l'emploi, tombant à 1,9 %, soit une création réduite à 75 000 emplois nouveaux par an. À partir de 1986, la courbe du taux du chômage prend son envol, résumant à elle seule l'accumulation des difficultés. On associera aux années 1990 la constance de l'accroissement du chômage. En 1995, le chômage atteint pour la première fois le pic des deux millions de personnes³¹. Durant la première moitié de cet intervalle, en moyenne 50 000 emplois sont créés par an. L'Office national des statistiques (ONS) indiquerait pour la période 1994-1997, 135 388 nouveaux postes créés dont 26,3 % permanents et 73,70 % temporaires. L'analyse du taux du chômage apparaît dans le graphe suivant :

Graphe N° 1 : Évolution du taux de chômage entre 1966 et 1999.



Source : établi par nous-mêmes à partir des données de l'ONS.

Comme l'indique le graphique, la période 1966-1984 était celle d'une résorption progressive du déficit d'emploi (32% à 8.7%). À partir de là, la courbe accuse une reprise à la hausse, allant en empirant (29% en 1999). Ce chômage massif provenait non seulement de la baisse sensible des créations d'emplois, des licenciements massifs (400 000 salariés renvoyés entre 1995 et 1998), de l'augmentation des arrivées sur le marché du travail ; le P.A.S entraîne le pire par les dissolutions d'entreprises.

³¹ Bekhtaoui Assia, *Analyse statistique d'emploi et du chômage*, cas de la wilaya d'Oran, enquête emploi auprès des ménages, université d'Oran, 2011.

En dépit de tous les efforts déployés à créer des emplois, via différentes politiques engagées au plus haut niveau de l'État pour subventionner les différents secteurs, le marché de l'emploi restait désespérément aride. Faiblesse du système productif et accroissement de la population active sont des facteurs explicatifs, vu le nombre de postes créés annuellement et les différentes formules d'aide à l'insertion professionnelle. En effet, l'analyse de l'emploi par secteur d'activité nous montre que l'emploi industriel avait doublé de 1973 à 1985, passant de 245 000 à 536 000, progression continue, multipliée par trois dans le secteur du bâtiment et travaux publics, passant de 190 000 à 661 000 emplois. Le tableau suivant montre l'évolution de l'emploi dans les principales branches d'activité sur la période 1973-1997.

Tableau N° 1 : Situation de l'emploi par secteur d'activité en milliers (1973 – 1990).

Secteur d'activité	1973	1978	1979	1980	1983	1985	1989	1990
Agriculture	873	861	855	969	960	990	1010	1000
Industrie	245	375	401	431	475	536	602	670
BTP	190	399	437	468	617	661	717	683
Transports	85	120	130	142	160	169	230	252
Commerces/services	355	430	470	487	568	612	600	686
Administration	434	565	615	660	797	900	1309	1318
Total	2182	2750	2908	3157	3577	3868	4468	4817

Source: établi par nos soins à partir de l'ONS -rétrospective 1970-1996.

Toujours pour la même époque, le plus remarquable était le secteur informel. À progression fulgurante, il était passé de 769 000, en 1993, à 829 000 un an plus tard, passant un autre record à 984 000, en 1996, le franchissant même à 967 000, en 1997. Le tiers du volume d'emploi était donc informel. On estime aussi que deux salariés occupés informels sur cinq sont des indépendants exerçant de façon illégale. Par secteur d'activité, l'informel représente 56,52% de personnes occupées pour le commerce et les services et 37,61% pour le secteur de l'industrie et le BTP.

2.1.1 Évolution de la part de la population occupée dans la population active

La population active algérienne a connu une certaine amélioration. Le tableau suivant nous montre l'accroissement de la population active et occupée dans les périodes allant de 1966 jusqu'à 1998.

Tableaux 2 : Évolution de la population active, occupée de 1966 à 1998 (en milliers).

	Sexe	1966	1977	1987	1998
Population active	M	2455	2846	4848	5046
	F	109	203	492	541
	T	2564	3049	5341	5587
Taux d'activité	M	44.1%	41.6%	42.4%	40.75%
	F	1.9%	2.6%	4.4%	4.47%
	T	23.1%	21.9%	23.6%	22.81%
Population active occupée	M	1626	2198	3772	4105
	F	94	138	365	316
	T	1720	2336	4137	4432
Taux d'occupation	M	66.23%	77.25%	77.81%	81.35%
	F	86.35%	67.86%	74.14%	58.51%
	T	67.09%	76.62	77.47%	79.32%

Source : établi par nous-mêmes sur des données de l'ONS.

Cette tendance à la hausse résulte de l'augmentation des effectifs de la population active à un rythme plus soutenu que le volume de la population occupée. On remarque une légère augmentation de taux d'activité dans la gent féminine au cours de cette période. Celui-ci passe de moins de 1.9% en 1966 à près de 4.47% en 1998.

2. 2 Évolution du chômage et de l'emploi à partir de 2000

Par absence de croissance forte et créatrice d'emplois, le chômage touche invariablement les catégories de la population. En 2000, il atteignait un niveau dramatique (30%), taux inédit. On saisit mieux ainsi l'urgence des programmes de relance économique mis en œuvre, en 1999, pour la relance économique. Un impact certain est senti ici et là qui se traduisait par une tendance à la baisse du chômage. Il était effectivement divisé par trois, passant de 30% en 2000 à 9.8% en 2013.

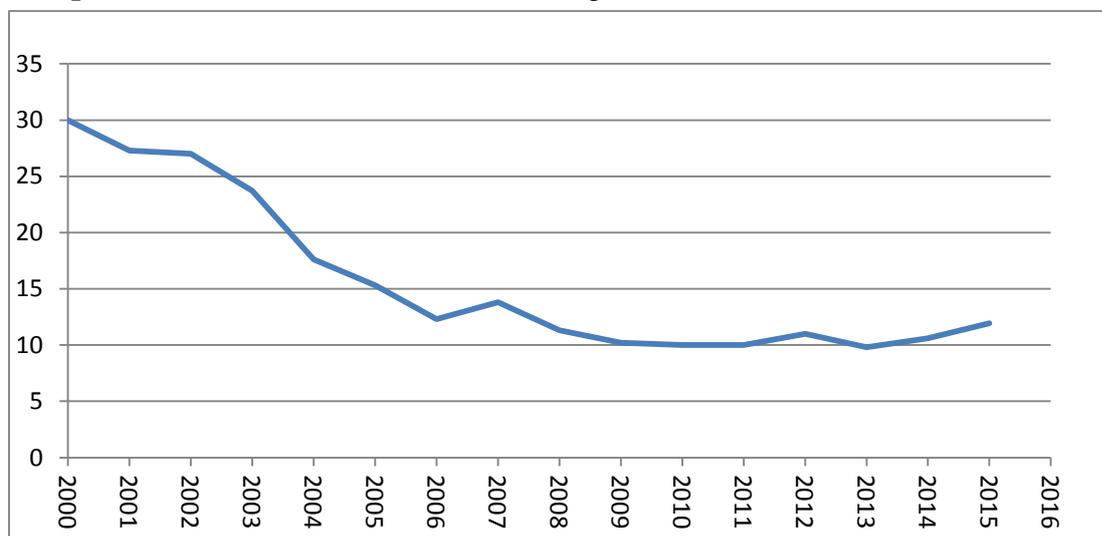
La multitude d'emplois créés étaient de plusieurs sortes : Emplois salariés d'initiative locale (ESIL), Travaux d'utilité publique à haute intensité de main-d'œuvre (TUP-HIMO), Activités d'intérêt général (IAIG), Contrats pré-emploi (CPE). Bien qu'ayant, dans une certaine mesure, touché à leur espérance de créer des emplois, ces dispositifs n'auront en tout et pour tout généré que des emplois précaires et temporaires.

La dernière génération de dispositifs date de 2008, sa marque majeure : une tentative de mise en place d'une « *politique d'emploi* » à l'échelle nationale. Les mesures préconisées en ce sens, faisant rupture partielle avec l'emploi d'attente, sont sans incidence sur l'insertion économique durable des intéressés, surtout des jeunes. Ne reposant pas sur un « *contrat de travail dûment formel* », le passage par les dispositifs antérieurs ne constitue pas, *stricto*

sensu, une « *expérience professionnelle* ». À l'adresse des insérables, cette génération fait donc du contrat un must.

Le graphique suivant retrace l'évolution du chômage suivant les différentes périodes.

Graphique N°2 : Évolution du taux de chômage entre 2000 et 2015.

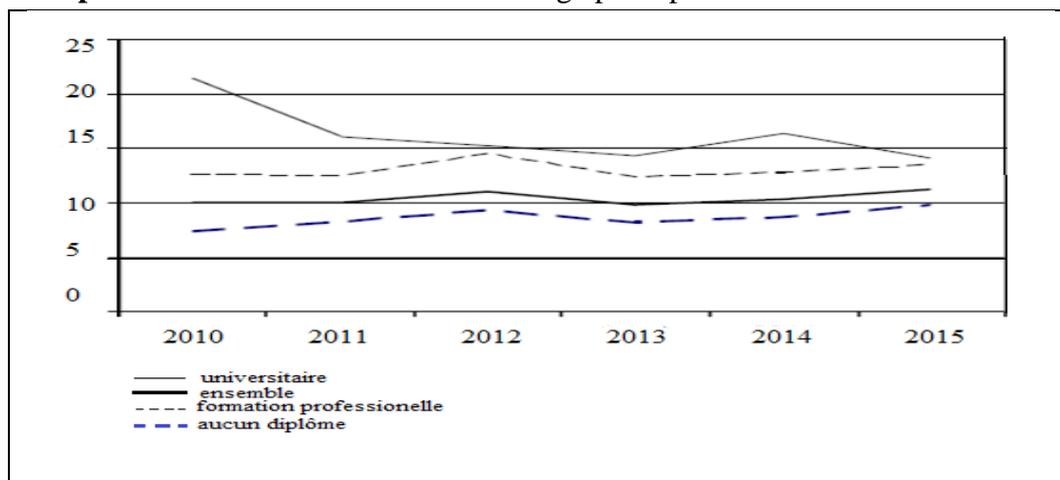


Source : établi par nous, à partir des données de l'ONS.

En 2003, le chômage entreprend une légère baisse enregistrée, elle culmine dans une étonnante surprise l'année suivante : une chute inattendue de 17% ! Limpide, le volontarisme étatique était restitué dans ce chiffre. La baisse du taux d'inemploi ira dès lors en s'accroissant : 12.30% (en 2006), 11.30% (en 2008), 11.95% (en 2015).

Quoiqu'il en soit, mises à part les controverses le concernant, le chômage reste une réalité indéniable en Algérie. Une impartialité élémentaire nous fera dire que les efforts consentis en Algérie restent encore un luxe pour tant d'autres pays, sous réserve que chacun s'acquitte de son lot de responsabilités, quel que soit le terrain où il est appelé à agir. On retiendra spécialement, s'agissant de la tranche d'âge 16-24 ans, un taux d'inemploi fort élevé : 29,9 %³² parmi eux, souvent relatif à leur niveau scolaire atteint et leur diplôme obtenu, comme l'explique le graphique N°3.

³² ONS, N°726, Activité, emploi et chômage en septembre 2015.

Graph N°3 : évolution de taux du chômage par diplôme entre 2010 et 2015.

Source : ONS, N°726.

Nécessairement évolutif, le chômage observé sur cinq ans en considérant seulement le diplôme obtenu (2010 à 2015), fait ressortir un recul, presque de moitié : de 23,4 à 14,1%. Il n'est par conséquent pas surprenant que celui frappant les personnes non qualifiées a observé un accroissement de 2,2 points (passé de 7,6 à 9,8%), alors que celui des diplômés des instituts de formation professionnelle a augmenté de 0,7 point (passant de 12,7 à 13,4%).

Cependant, la baisse du taux du chômage est un indice significatif de création d'emplois, le recours à des solutions alternatives au licenciement massif en 1998, fait ressortir que la création d'emploi, dans différents secteurs, à part l'agricole, était à la hausse, ce que restitue le tableau ci-dessus.

Tableau 3: situation de l'emploi par secteur d'activité de 2007 à 2015 (en milliers).

Secteur d'activité	année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Agriculture		1171	1252	1242	1136	1034	912	1141	899	917
Industrie		1028	1141	1194	1337	1367	1335	1407	1290	1377
BTP		1524	1575	1718	1886	1595	1663	1791	1826	1776
Services		4872	5178	5318	5377	5603	6260	6449	6224	6524
Total		8595	9146	9472	9736	9599	10170	10788	10239	10594
Secteur juridique										
Public		2987	3149	3235	3346	3843	4354	4440	4100	4455
Privé		5607	5996	6238	6390	5756	5816	6349	6139	6139

Source : établi par nous, suite aux données de l'ONS.

Les données (tableau 3), nous montrent que les dispositifs ont renforcé leur contribution à la création d'emplois, essentiellement dans le secteur des services : 6 524 000 emplois. Le BTPH vient en seconde position avec 1 776 000. L'industrie, quant à elle, accusait un reflux

annuel (2013 à 2014), soldé par une perte de 117 000 postes, avant de remonter à partir de 2015. Le secteur agricole a récemment enregistré des licenciements sur toute la ligne.

Selon le secteur juridique, le secteur privé est en nette domination. Le secteur public, autrefois créateur du gros des emplois, se retrouve réduit, dans les années 2000, à un niveau d'emploi timidement constant (entre 7% et 12%). Il est passé de 2 987 000 en 2007 à 3 843 000 en 2011, puis à 4 455 000 en 2015. En contrepartie, l'emploi dans le secteur privé a enregistré un taux de croissance de 99% en 10 ans. Du seuil des 2 818 000 en 1997, elle allait tripler neuf ans plus tard, à hauteur de 6 123 000 en 2006. Toujours en cours, cette augmentation passera des 5 607 000 salariés comptabilisés en 2007, à 6 390 000 en 2010. Une brève et légère inflexion s'intercala en 2011, avec un chiffre évalué à 5 756 000, avant de regagner, en 2015, le million d'emplois perdus, en 2015.

Sur le marché algérien de l'emploi, l'informel a toujours occupé une part considérable. Inquiétante au point que l'Office national des statistiques (ONS) y consacra une étude, conduite suivant la définition brossée par le BIT ; son recensement, en 2015, trouva 4 079 000 d'occupés non affiliés au régime de sécurité sociale. Entre 2001 et 2010, l'évolution de l'emploi informel faisait ressortir une progression nettement plus rapide par rapport à l'emploi structuré. En effet, l'effectif est passé de 1 648 000 à 3 921 000, soit une population qui a plus que doublé en l'espace de 10 ans.

2.2.1 Évolution de la population active

La population active, au sens défini par le BIT, est estimée à 11 932 000 personnes en septembre 2015. Elle s'est accrue à un rythme soutenu, le volume de la population active féminine atteignant 2 317 000, constituant ainsi 19,4% de l'ensemble de la population active ; par contre, la population occupée est de 10 594 000 personnes, soit un taux d'occupation de 26,4%. Les femmes formant un volume important de 1 934 000 occupées, représentant ainsi 18,3% de la population occupée totale. La hausse de la population active, en pareilles conditions, ne donnerait rien d'autre qu'une hausse du chômage.

Selon le tableau ci-après, la population chômeuse en septembre 2015 s'élevait à 1 337 000, une infime augmentation par rapport à l'année précédente (1 214 000). Huit ans auparavant, elle recensait 1 375 000 chômeurs, sa courbe reprend sa baisse jusqu'à 2011, touchant le seuil de 1 062 000 cas. On notera aussi que le taux du chômage pesait bien plus sur les femmes, de 16,6% tandis qu'il n'était que la moitié chez la gent masculine (9,9%) en 2015. Sur pratiquement l'intégralité de la période, le chômage des masculins était en diminution, alors que celui de la classe féminine oscillait autour de 16%.

Tableaux 04 : population active, occupée ou chômeuse, évolution 2007-2015 (en milliers).

	sexe	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Population Active	M	8319	8585	8777	8990	8777	9281	9689	9375	9615
	F	1650	1730	1767	1822	1885	2142	2275	2078	2317
	T	9969	10315	10544	10812	10662	11423	11964	11453	11932
Taux d'activité	M	67.8	69	68.7	68.9	65.3	67.8	69.5	66.2	66.8
	F	13.6	14.1	13.9	14.2	14.2	15.8	16.6	14.9	16.4
	T	40.9	47.7	41.4	41.7	40.0	42.0	43.2	40.7	41.8
Population occupée	M	7247	7717	8025	8261	8038	8393	8885	8517	8660
	F	1347	1428	1447	1474	1561	1778	1904	1722	1934
	T	8594	9145	9472	9735	9599	10171	10789	10239	10594
Taux d'emploi	M	59.1	62	62.8	63.3	59.8	61.3	36.7	60.1	60.2
	F	11.1	11.6	11.4	11.5	11.8	13.1	13.9	12.3	13.6
	T	35.3	37	37.2	37.6	37.6	37.4	39.0	36.4	37.1
Taux du chômage	M	12.8	10.1	8.6	8.1	8.4	9.6	8.3	9.2	9.9
	F	18.3	17.4	18.1	19.1	17.2	17	16.3	17.1	16.6
	T	13.8	11.3	10.2	10.0	10.0	11.0	9.8	10.6	11.2

Source : établi par nous sur des données de l'ONS.

3. Politiques algériennes de promotion de l'emploi et lutte contre le chômage

Les politiques de l'emploi affichées dans notre pays dès l'orée des années 1990, s'étaient traduites par la promulgation par les pouvoirs publics, de textes juridiques à caractère réglementaire, définissant les procédures laissant à l'entreprise publique une grande initiative dans la créativité tout en concédant plus de liberté d'action à l'entreprise privée. Politiques actives et passives s'étaient conjuguées à travers maints soutiens, dont des investissements significatifs, à l'accroissement du nombre d'emplois par celui du nombre d'entreprises créées. Plusieurs mesures ont été prises dans ce sens, visant amélioration de l'entreprise, promotion de l'investissement et prise en charge par les institutions publiques étatiques. Le gouvernement algérien consacre des ressources importantes à la promotion de l'emploi, soit directement par le canal des programmes des ministères (ministères du travail et de la

solidarité nationale) et des agences comme l'ANEM et l'ADS (emploi dit d'attente), soit la création d'activités pour compte propre (micro entreprise avec l'ENSEJ et microcrédit avec l'ANGEM), soit indirectement par un important programme d'investissement public. Nous essayons, dans cette section, de passer en revue les politiques mises en œuvre par institutions d'intermédiation qui s'en étaient chargées.

3.1 Mesures actives

Par « *politique active* », on devrait entendre l'action projetée sur le chômage par laquelle seraient insérés sur le marché de l'emploi les éléments sociaux n'arrivant pas à trouver du travail. Mieux, en leur créant directement des emplois. Ses composantes iraient de l'amélioration de leurs qualifications acquises, éventuellement enrichies de nouvelles et plus poussées techniquement, autrement dit favoriser leur « *employabilité* », et jusqu'à les assister à créer leur propre emploi, passant quand il le faut par la création d'emplois d'utilité collective et autres incitations similaires. Conçues principalement sous trois formes, les mesures actives algériennes optent tantôt pour la création d'entreprise – laquelle est supposée entraîner la création d'emploi – l'insertion des chômeurs par le biais de contrats à durée déterminée (CDD).

3.1.1 L'insertion par CDD

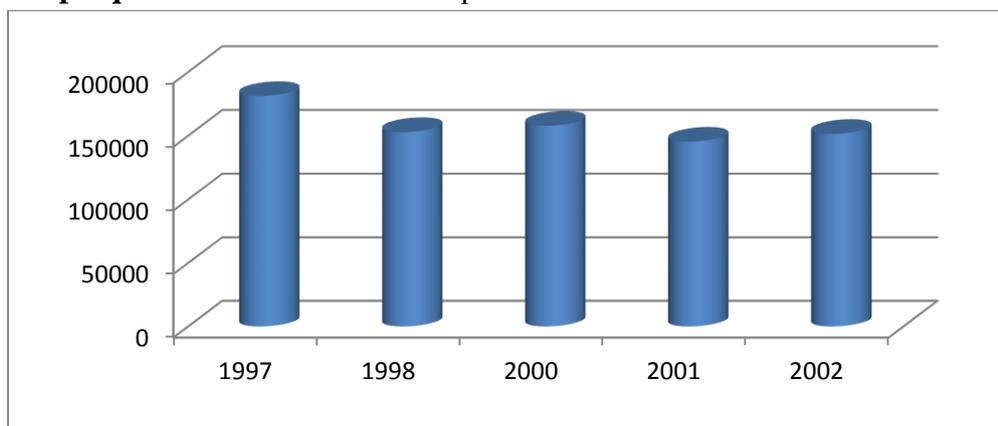
L'usage du contrat à durée déterminée convient à favoriser l'embauche de certaines catégories de sans emplois ou d'assurer un complément de formation professionnelle au salarié. L'emploi à durée déterminée se décline sous forme de quatre dispositifs: Emploi salarié d'initiative locale (ESIL), Travaux d'utilité publique à haute intensité en main-d'œuvre (TUP-HIMO), Indemnité pour activité d'intérêt général (IAIG) et Contrat pré-emploi (CPE) et Dispositif de développement communautaire. Ces dispositifs sont gérés par l'agence de développement sociale (ADS). L'implantation des antennes régionales de l'ADS sont au nombre de 11 antennes, réparties à travers le territoire national et couvrent chacune d'elles entre 4 et 5 wilayas. Depuis 2008, cette agence est sous la tutelle du ministère de la Solidarité nationale et de la Famille.

A. Les Emplois salariés d'initiative locale (ESIL)

Ce programme, introduit en 1990 dans le cadre du Dispositif d'insertion professionnelle des jeunes (DIPJ), cible les chômeurs de 19 à 40 ans sans ou peu qualifiés, recrutables par les collectivités locales soit dans les administrations ou dans les entreprises locales. Il permet d'en offrir des possibilités d'acquérir une première expérience.

Selon le ministère du Travail et de la Protection sociale, et dans le cadre de l'emploi salarié d'initiative locale, il est révélé que près de 332 000 jeunes ont bénéficié d'un emploi d'une durée moyenne de six mois entre la période 1990-1994 dans différents secteurs économiques, soit 45% dans les administrations et les secteurs socio-éducatifs, 34,6% dans le secteur du BTP et 2,7% dans l'agriculture (principalement le secteur des forêts) et les entreprises locales. En 1999, il a touché 157 565 personnes avec des durées différentes. En termes d'évolution, le nombre des personnes qui ont bénéficié de ce programme a augmenté de 3 % de 1998 à 1999 et de 3,8 % du 1^{er} semestre 2000 au 1^{er} semestre 2001 [CNES, 2001].

Graphique N°4 : État d'insertions par les ESIL.



Source : établi par nous à partir des données des l'ONS.

B. Contrat pré-emploi (CPE)

Défini par le décret 98/402 du 02/12/98, ce programme s'adresse aux jeunes universitaires et techniciens supérieurs âgés de 19 à 35 ans, primo-demandeurs d'emploi. Ce dispositif est mis en œuvre pour deux objectifs : le premier concerne l'insertion professionnelle des jeunes diplômés chômeurs, qui trouvent dans ce cadre une possibilité de travail s'adaptant à leurs qualifications et une occasion d'acquérir une expérience professionnelle et un savoir-faire correspondant au profil et en adéquation avec la spécialité de formation ; le deuxième concerne les employeurs en vue de l'amélioration du taux d'encadrement par l'injection de la technicité à travers le recrutement de la main-d'œuvre qualifiée. Dans le cadre des réformes du marché du travail, en 2008, ce programme fut remplacé par les contrats pré-emplois (CPE).

Le contrat de travail d'une année peut ainsi être renouvelé une fois par l'employeur pour une durée maximale de 6 mois ; dans ce cas l'employeur contribuera à hauteur de 80% du montant de la rémunération. Le programme couvre également une partie des charges sociales fixées à 15,5%.

Selon le ministère du Travail et la Protection sociale, le nombre de postes de travail ouverts au titre de l'année 1998 était de l'ordre de 7 054. Il aura presque triplé en 1999, soit 21 060. Il faut noter que le nombre des placements a plus que doublé en une année, passant de 4 898 en 1998 à 12 364 en 1999, marquant une diminution dans le taux de placements de 10 % approximativement (de 69,4% en 1998 à 58,70 % en 1999).

C. Les Travaux d'utilité publique à haute intensité en main-d'œuvre (TUP-HIMO)

Le programme a pour but la création massive d'emplois temporaires. Ce dispositif est lancé à la fin du PAS (1997), adressé aux chômeurs âgés de 18 à 60 ans. Il s'intègre dans un ensemble d'actions de soutien aux catégories sociales défavorisées et démunies. Il consiste à entretenir et réhabiliter les infrastructures publiques par l'exécution de travaux à utilité économique et sociale et à promouvoir le tâcheronnat local.

Son financement est assuré par un prêt extérieur, accordé par la BIRD. Au cours de cette phase, selon le ministère du Travail et de la Protection sociale, le nombre d'emplois créés est passé de 83 842 en 1998 à 128 641 en 1999, soit une augmentation conséquente de 44 800 emplois. Les routes mobilisent près de la moitié des emplois créés (51,56 % en 1998 et 46,05 % en 1999) suivies du secteur de l'agriculture et des forêts avec 27,34 % en 1998 et 30,69 % en 1999. Le programme TUP-HIMO avait généré, en 2000, l'occupation de 140 000 personnes (36 personnes en moyenne par chantier) d'où la création de 42 000 emplois équivalents permanents.

Selon l'ONS, ce dispositif a créé, en 2011, 520 248 postes d'emploi ; l'année suivante (2012) il a baissé à 318 060 emplois. Ces insertions sont réparties sur différents secteurs d'activité : 340 272 personnes insérées dans l'environnement (Algérie Blanche) ; 86 280 dans l'agriculture ; 34 668 dans hydraulique ; 31 572 dans l'entretien des routes et le reste dans les collectivités sociales. En 2013, ce programme permit d'insérer 333 552 personnes.

D. L'Indemnité d'activité d'intérêt général (IAIG)

L'IAIG, régie par le décret 94/336 du 24 octobre 1994, est un dispositif lancé avec la période de mise en œuvre du Plan d'ajustement structurel. Il est destiné particulièrement pour les actifs des familles démunies, en situation de chômage pour les employés, souvent dans des travaux d'utilité publique. Les emplois dans le cadre de ce programme sont considérés comme des emplois normaux notamment en termes de durée légale du travail et de couverture sociale. Ce dispositif est limité à une personne par famille (famille sans revenu) avec un niveau de rémunération mensuel de 3.000 DA plus la couverture sociale. Le nombre de bénéficiaires a

connu une chute de plus de la moitié en une année de 1996 à 1997 (283 100 en 1996 et 114 000 en 1997), toujours selon le ministère du Travail et de la Protection sociale, pour atteindre 136 000 bénéficiaires, soit une légère augmentation de 16 000 personnes entre 1996 et 2001.

E. Le développement communautaire (DEV-COM)

Ce dispositif vise principalement l'amélioration des conditions de vie des communautés, par leur mise à contribution aux différents stades de réalisation de projets socio-économiques, conçus pour répondre à leur besoins prioritaires. Par rapport aux autres dispositifs d'action sociale, les projets de DEV-COM présentent un caractère très positif qui réside dans le rôle laissé aux communautés bénéficiaires dans le choix des projets. Ceux-ci sont donc définis par ces bénéficiaires, puis sont soumis à l'étude de l'administration afin de déterminer leur éligibilité. Les projets éligibles doivent profiter à un maximum de personnes de la communauté pour l'amélioration de leur bien-être quotidien et la création d'emplois tels que : travaux d'assainissement, adduction en eau potable, éclairage public et réalisation ou réhabilitation de petites infrastructures socio-éducatives, etc.

3.1.2 L'aide à la création d'entreprise

Les pouvoirs publics ont mis en œuvre d'autres dispositifs d'emploi s'articulant autour de l'idée d'aider les chômeurs à créer leurs propres entreprises et le soutien et la promotion de l'investissement. Ces dispositifs sont représentés par l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ), la Caisse nationale d'assurance chômage (CNAC), l'Agence nationale de gestion du microcrédit (ANGEM) et l'Agence nationale de développement de l'investissement (ANDI).

a. Le soutien à l'emploi des jeunes et l'ANSEJ

L'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ) est mise en place en 1996. Les modalités d'attribution de ses aides ont évolué au cours de ses 15 années d'existence. Il s'agit d'un organisme national doté d'une autonomie financière. Elle vise à encourager toutes les formules menant à la reprise de l'emploi à travers la création de micro-entreprises. Elle s'adresse aux jeunes âgés de 19 à 40 ans, chômeurs, et dont le projet n'excède pas le seuil de 10 millions de dinars. L'ANSEJ leur consent un prêt non rémunéré (sans intérêt) et une bonification sur les taux d'intérêt bancaire (de 60 à 95% selon le secteur d'activité et la zone géographique) pour un crédit qui ne peut excéder 70% du coût total du projet. L'apport personnel est de 1 à 2% du coût total de l'investissement lorsqu'il est fait appel au crédit bancaire. Il est de 71 à 72% dans l'autre cas. Des prêts supplémentaires non rémunérés

peuvent être consentis pour les cabinets groupés, les véhicules-ateliers ou la location de locaux.

Sur la période 1998-2011, près de 120 000 projets ont été financés, dont plus de 21 000 pour des femmes, soit 13,1%, un taux inférieur même à leur taux d'activité et très inférieur à leur part dans les effectifs de chômeurs. Le tableau ci-dessous nous montre l'évolution de nombre d'emplois et nombre de projets financé par ANSEJ entre 2008 et 2013.

Tableau N°5 : Évolution du nombre d'emplois et nombre de projets financés par l'ANSEJ.

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nbr de projets	10 634	20 848	22 641	42 832	65 812	43 039
Nbr d'emplois	31 418	57 812	60 132	92 682	129 203	96 233

Source : établi par nous à partir des données de l'ONS.

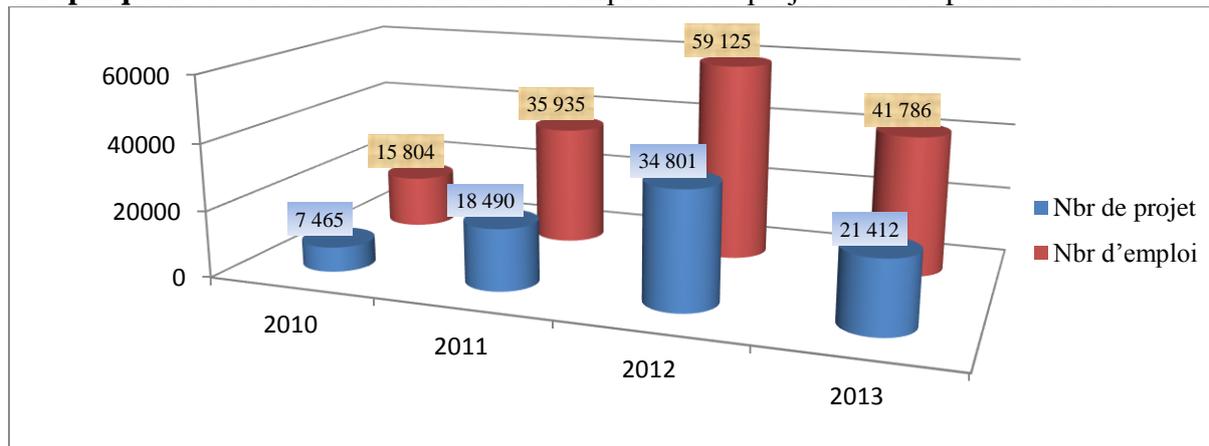
Le nombre de projets financé par ANSEJ, tel qu'on le lit sur ce tableau, n'est pas advenu comme prévu, malgré la tendance haussière des chiffres, restant insuffisants. En 2013, l'ANSEJ envisageait de financer 60 000 projets pour la création de 300 000 emplois.

b. Le soutien à l'emploi des chômeurs et la CNAC

En 2004, la Caisse nationale d'assurance-chômage vint compléter le dispositif ANSEJ en permettant aux chômeurs âgés de 30 à 50 ans de créer ou procéder à l'extension de leur entreprise. Tout comme l'ANSEJ, elle leur consent un prêt non rémunéré (sans intérêt) et une bonification sur le taux d'intérêt bancaire pour un crédit qui ne peut excéder 70% du coût total du projet. L'apport personnel minimum est de 5 à 10% du montant du projet, selon l'importance de l'investissement et la zone géographique. L'investissement, partant de 5 millions, il est plafonné à 10 millions de dinars.

Les promoteurs sont exonérés d'impôt sur le revenu global, de l'impôt sur le bénéfice des sociétés, de la taxe sur l'activité professionnelle et de la taxe foncière sur les propriétés bâties pendant les trois premières années.

Depuis sa mise en place, ce programme a permis de financer plus de 41 000 projets dont plus de 2 800 créés par des femmes (soit 6,9%), ce qui est très faible. Comme montré par le graphique ci-dessous.

Graphique N°5 : l'évolution de nombre d'emplois et de projets financé par le CNAC.

Source: établi par nous à partir des données du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale.

c. Le soutien aux activités rémunératrices et l'ANGEM

Elle a été créée par décision du conseil du gouvernement, en date du 16 décembre 2003, adoptant le décret exécutif n° 04-14 du 22 janvier 2004. L'ANGEM est un mécanisme différent de l'ANSEJ et de la CNAC. Il est placé sous la tutelle du ministère de la Solidarité nationale. Il s'agit moins d'aider à la création d'entreprise que de favoriser l'auto-emploi et les petits métiers en appuyant notamment le développement d'activités rémunératrices à domicile. Le microcrédit dont le montant ne doit pas dépasser 400.000 dinars va permettre au bénéficiaire d'acquérir un petit équipement (exemple : la machine à coudre) et des matières premières (tissu) pour travailler à domicile même, en vue de revendre le produit, pour racheter des matières premières et pérenniser progressivement l'activité et la source de revenu. Les femmes sont les principales bénéficiaires de ce dispositif. Il faut noter qu'une personne peut avoir bénéficié plusieurs fois d'un microcrédit au cours de la période considérée.

En 2011, le nombre d'emplois créés par cette agence au niveau national était de 161 417 postes, la plupart des auto-emplois exercés généralement à domicile. En 2014, 58,7% des projets financés par l'agence étaient au bénéfice des femmes, clairement majoritaires. Ils font ressortir, dans le secteur artisanal, une part de 81,4%, devant celui des services, avec 14,1%, puis l'agriculture et l'industrie, ne représentant que 3,4 et 1% respectivement. Notons par ailleurs que, sur l'ensemble des projets financés dans le secteur de l'industrie, les femmes détiennent les 58,7% des projets relevant de ce dispositif³³.

³³Rapport national sur le développement humain, 2013 -2015.

Tableau N°6 : Évolution du nombre d'emplois et de projets financés par l'ANGEM.

Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nbr de projets	42 099	60 734	51 956	107 611	146 427	110 702
Nbr d'emplois	63 149	91 101	77 934	161 417	219 641	166 053

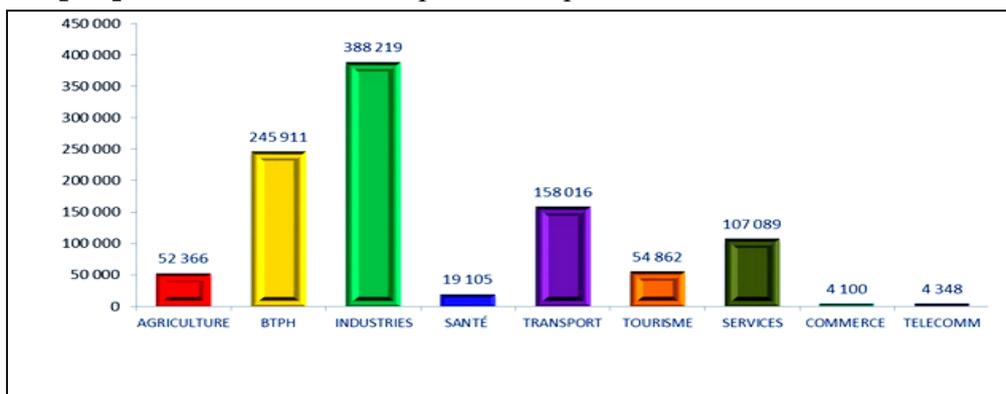
Source : Agence Nationale de Gestion du Micro Crédit ANGEM.

La lecture du tableau ci-dessus nous donne un état des lieux di nombre de dossiers déposés et celui d'emplois créés au niveau de l'ANGEM pendant la période allant de 2008 à 2013. Alors que le nombre de dossiers déposés est en hausse, la création d'emplois ne suivait pas.

d. Le soutien à l'emploi des jeunes et l'ANDI

Créée dans le cadre des réformes de 1^e génération, engagées en Algérie durant les années 1990, l'APSI, Agence de Promotion, de Soutien et de Suivi de l'Investissement, de 1993 à 2001, puis ANDI, Agence Nationale de Développement de l'Investissement, cette institution gouvernementale s'est vue confier la mission de facilitation, de promotion et d'accompagnement de l'investissement. En 2015, l'ANDI a financé 7 950 projets sur le territoire national, et généré 143 330 emplois.

Le graphique ci-dessous montre le nombre d'emplois créés par secteur d'activité entre 2002 et 2015.

Graphique N°6 : Nombre d'emplois créés par l'ANDI selon secteur d'activité

Source : Agence nationale de développement de l'investissement.

Au prix d'un effort couvrant un intervalle de treize ans, 1 034 016 emplois et 60 239 projets ont vu le jour sur lesquels le gros du résultat est accaparé par l'industrie, suivi de loin par le BTPH et le transport. Le chiffre est quelque peu faible.

3.1.3 L'aide à la création d'emplois

Le principal dispositif d'aide à la création d'emploi salarié est constitué par trois types de contrats (à durée déterminée) du DAIP, destinés aux jeunes en primo-insertion sur le marché du travail. Mais il convient d'y adjoindre les dispositifs à haute intensité de main d'œuvre qui créent de l'emploi – et non des emplois – et apportent un complément de revenus aux populations rurales.

a. Les dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP)

Le DAIP a vu le jour avec le décret exécutif 08-126 du 19/04/2008. Ce dispositif, placé sous la responsabilité de l'ANEM et de la Direction de l'emploi, a pour but de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes âgés de 18 à 35 ans, primo-demandeurs d'emploi et d'encourager toutes autres formes d'action et mesure visant la promotion de l'emploi des jeunes. Il est constitué de trois types de contrats : Contrats d'Insertion des diplômés (CID) destinés aux jeunes diplômés de l'enseignement supérieur ; Contrats d'Insertion professionnelle (CIP) qui s'adressent aux jeunes qualifiés de l'enseignement secondaire et les Contrats de formation-insertion (CFI) qui s'adressent aux jeunes sans qualification. Ces contrats d'une année est renouvelable une fois lorsque l'employeur est une administration, mais non renouvelable lorsque l'employeur appartient au secteur économique (public ou privé) et mettent à disposition des employeurs qui en font la demande de jeunes dont le salaire et la cotisation patronale sont pris en charge par l'État à hauteur de 12.000 dinars (soit 55% du salaire d'un cadre débutant de la fonction publique) pour les jeunes diplômés, de 6.100 dinars pour le jeune sortant du secondaire employé dans l'administration (ou 8.000 dinars s'il est employé dans le secteur économique), et de 4.000 dinars pour les jeunes sans qualification employés par des artisans ou encore du montant prévu par les chantiers de travaux des collectivités locales. En cas de recrutement par l'employeur à l'issue de la période initiale, l'État peut continuer à contribuer à la rémunération du jeune – dans le cadre d'un Contrat de travail aidé (CTA) – pendant 3 ans pour les CID, 2 ans pour les CIP et un an pour les CFI.

3.1.4 Autre dispositifs

a. Les centres d'aide au travail indépendant (CATI)

Les centres d'aide au travail indépendant (CATI), qui apportent une aide organisée et spécifique à la création d'un travail indépendant, ont été mis en œuvre en collaboration avec des experts canadiens. Le chômeur intéressé par cette mesure et inscrit à la CNAC, puis pris en charge pendant 10 semaines par des experts algériens et canadiens lors du lancement de la

première expérience en 1996. Le demandeur d'emploi apprendra durant cette période à développer ses capacités en matière de montage de projets. Plus précisément, le chômeur va mûrir une idée pour en faire une activité réelle avec les conseils et l'aide des experts du CATI.

Les personnes visées sont les plus motivées, désireuses de lancer de petites entreprises, qui trouvent en ce programme un appui inestimable en expertise dans l'élaboration de projets, le montage et le démarrage d'une entreprise.

b. La formation-reconversion

La CNAC propose à des chômeurs allocataires de suivre une formation en vue d'améliorer leurs chances d'employabilité. Depuis 2007, elle a pris en charge le versement du différentiel de cotisations sociales et des subventions à l'emploi accordées aux employeurs qui embauchent des chômeurs sur une période d'au moins une année.

Selon des statistiques de la CNAC, 11 125 allocataires en 2001, avaient bénéficié d'une formation dans le cadre de programmes de formation-reconversion. Seulement, 3 105 d'entre eux ont pu être réinsérés depuis, cette date. De son côté, le ministère de la formation professionnelle avait mis à la disposition de la caisse plus de 20 000 places pédagogiques. En outre, 2001, 7 286 allocataires, dont 3 484 en fin de droits, ont été formés pour être reversés dans le monde du travail.

c. L'aide aux entreprises en difficulté (AED)

C'est la Caisse nationale d'assurance chômage qui est à l'origine de cette initiative. Ce dispositif a été lancé en juillet 2000, dans le but de la sauvegarde des entreprises et la préservation des emplois. Cette aide prend trois formes :

- Une aide de la part de la caisse au titre de ses missions qui porterait sur la réemployabilité, la formation, la reconversion, le CATI, le CRE...
- Une aide par la recapitalisation des entreprises en difficulté dans le but de leur apporter de l'argent et, d'utiliser les droits découlant du statut d'associé, pour faciliter l'exploitation sous forme d'apport
- Une aide pour l'accompagnement de ces entreprises auprès des bailleurs.

3.2 Les mesures passives

Les mesures passives ont été mises au point dans l'optique de rendre le chômage plus supportable ; c'est le souhait exprimé par le versement de revenus d'attente. La contraction statistique relève des mêmes mesures, retirant du marché du travail un certain nombre d'ouvriers demandeurs d'emplois. L'action se désintéresse des causes du chômage à proprement parler, se focalisant plutôt sur les coûts sociaux, penchant pour la subtilité

consistant à ôter des chiffres officiels certaines franges de chômeurs. Les mesures passives algériennes de lutte contre le chômage se déguisent en transfert de revenus, revenus de remplacement, incitations à renoncer à l'emploi ou départ en retraite anticipée.

3.2.1 Incitation au retrait du marché du travail

On doutera à juste titre du sérieux de déclarer avoir fini de classer tous les méfaits du chômage. Un autre, et des plus pernicious, se terre dans la mesure qui conduit inévitablement à la perte d'acquis et de savoir-faire tout en rompant des liens vitaux intergénérationnels traditionnellement entretenus en entreprise grâce à l'ascendant professionnel (l'âgé encadrant le plus jeune). C'est précisément ce qui ressort des mesures qui amènent les entreprises à se défaire d'effectifs plus productifs (en quantité et qualité) pour intégrer de plus jeunes sans autre avantage que celui, fort relatif, de l'âge. Serait-ce à dire que le chômage plus criard (des jeunes) a eu raison du plus réaliste et même stoïque (des seniors) ? N'est-ce pas céder au court terme par ces mesures qui se soucient peu des lendemains ?

3.2.2 Le filet social

Le filet social est placé sous tutelle du ministère de la Solidarité nationale et mis en œuvre par l'Agence de développement social (ADS). Il est constitué de deux instruments : l'Allocation forfaitaire de solidarité (AFS) destinée aux personnes sans revenu, inaptes au travail et non couvertes par d'autres programmes d'assistance sociale et l'Indemnité pour activité d'intérêt général (I.A.I.G), allouée aux membres de familles sans revenu, qui participent effectivement à des activités d'intérêt général. La pension mensuelle de l'AFS est de 3.000 dinars auxquels s'ajoutent 120 dinars par personne à charge (dans la limite de trois).

Les bénéficiaires étaient 626.000 en 2009 : ce sont essentiellement des personnes âgées (272.000) ou handicapées (288.000) et près de 60.000 femmes veuves ou divorcées : dans l'ensemble, les femmes représentent près de 52% des bénéficiaires.

L'IAIG consiste en une indemnité mensuelle, également de 3000 dinars (indemnité censée correspondre à 35% du seuil de pauvreté alimentaire), versée aux familles sans revenus, et en contrepartie de laquelle un membre de la famille doit participer à des travaux de maintenance d'équipements publics ou de réhabilitation du milieu. C'est l'ADS qui en répartit les quotas aux wilayas. Compte tenu du type de travaux effectués, ce sont bien entendu les hommes qui sont mobilisés, mais l'indemnité est destinée à la famille.

A côté de ces deux instruments constitutifs du filet social, deux autres types de programmes sont assez proches : les Emplois salariés d'initiative locale (ESIL) à 2.500 dinars par mois existent depuis 1990 et sont créés dans les organismes relevant des collectivités

locales. Ils se dénomment désormais Dispositif d'activités d'insertion sociale (DAIS) et sont passés à 6.000 dinars mensuels, pour 6 mois renouvelables. Enfin, les travaux d'utilité publique à haute intensité de main-d'œuvre (TUP-HIMO) viennent en appui au filet social.

3.3 L'intermédiation sur le marché du travail

En Algérie, on trouve une multiplicité des agences et d'organismes de placement publics (ANEM, ANSEJ, ANGEM, ADS, CNAC) auxquels viennent se joindre depuis peu des acteurs privés.

Tableau N°7 : intermédiaire et fonctions des agences sur le marché du travail.

Fonctions	Intermédiaires
Placement	ANEM, CNAC, agences privées
Information sur le marché du travail	ANEM, ONS, Observatoire
Indemnisation du chômage	CNAC
Gestion des programmes actifs	CNAC, ADS, ANSEJ, ANGEM

Ces structures mettent en avant la réalité de la segmentation de l'espace d'intermédiation, laissant la prédominance au secteur public. Il n'y a pas longtemps que l'intermédiation a été ouverte au secteur privé (loi n°04-19 du 25 décembre 2004, entrée en pratique fin 2005). Ouverture pourtant apparente car, sur le plan du droit, l'ANEM n'a rien lâché de ses prérogatives de placement. Sans surprise, ce sont encore les attributions de l'ANEM qui s'en trouvent renforcées, érigée en EPGS (Établissement public à gestion spécifique), régulant tout à la fois le marché du travail et contrôlant l'emploi, concédant à peine un rôle secondaire et fortement encadré aux agences privées de placement. Celles-ci devront obtenir, préalablement à leur entrée en activité, un agrément du ministère chargé de l'emploi, après avis d'une commission interministérielle, puis passer convention avec l'ANEM et souscrire à un cahier de charges.

Les programmes actifs, dont la gestion donne lieu à intervention sur le marché du travail, est attribuée principalement à la CNAC. Tout en indemnisant les chômeurs, celle-ci assure effectivement leur placement, ce pour quoi elle élabore des prestations spécifiques d'assistance à la recherche d'emploi. L'ADS, organisme public à vocation sociale, a capté le gros de ces programmes conçus d'abord comme mesures d'accompagnement du PAS. À la charge, ou plutôt à la discrétion de l'ADS, sont placés les programmes de travaux publics, la formation-insertion ou CPE, une proportion des programmes d'aide à la création d'activités

avec gestion du microcrédit. En 2004, celle-ci est avalée par l'ANGEM, spécialement créée à cette fin. Quant au programme d'aide à la création d'entreprises, il est attribué à un autre organisme, l'ANSEJ. Enfin, un nouveau dispositif ciblant les 35-50 ans a été attribué à la CNAC, disposant de ressources financières et de compétences.

Conclusion

Le contexte où les autorités algériennes avaient à agir contre le chômage est celui de libéralisation orienté vers l'économie de marché et la mondialisation. Il a poussé les pouvoirs publics algériens à intervenir en faveur de la création d'emplois et l'accompagnement des différentes catégories sur le marché du travail. Leur objectif est de répondre aux différents besoins de la population, d'amont en aval, par le lancement d'une suite de programmes et dispositifs. Ces dispositifs consistent soit dans l'insertion directe dans le monde du travail, soit, par détour, à l'aide de la création de leur propre emploi.

À partir de l'année 2000, l'intervention de l'État s'était fait massive sur le marché du travail, escomptant y réaliser une dernière réforme, à l'horizon 2008. À voir le marché du l'emploi, on est en droit d'affirmer que leur situation est sensiblement améliorée. En effet, le taux du chômage a considérablement diminué, ce qui s'expliquerait par le nombre d'emplois créés par les différents dispositifs ces dernières années. Or, cela reste insuffisant pour empêcher que la catégorie des jeunes diplômés ne soit touchée par le chômage.

Les chiffres relatifs à l'emploi et au chômage sont en décalage par rapport à la réalité. Il est particulièrement malaisé de se prononcer sur les données en termes d'emploi précaire (les CDD), qui recèleraient un réservoir de *chômage déguisé*.

Efforts à déployer et actions à mener sont titanesques, certes, mais vitaux. Les solutions restent à définir puis traduire dans l'application. Nous tardons trop à mettre en place une stratégie cohérente et efficiente de création d'emploi, qui viendrait à bout du constat d'échec observé jusqu'à-là.

Chapitre III
Évolution des politiques de l'emploi dans le cas de la
wilaya de Bejaia

Chapitre III

Évolution des politiques de l'emploi dans le cas de la wilaya de Bejaia

Introduction

Mises à part quelques spécificités imposées ici et là à travers le territoire national, l'uniformité est observée en matière de mécanismes initiés par les pouvoirs publics. Bejaia est évidemment concernée par la batterie de dispositifs introduits dans le pays (ANSEJ, ANEM, DAS, CNAC, ANGEM...). Ces dispositifs sont chargés de la promotion de l'emploi et de promotion des investissements. Ils sont astreints à une série de difficultés, intervenant malgré les obstacles afin de promouvoir l'entreprise. Cette wilaya dispose d'un potentiel de richesses non négligeable (environnement social sous tension, jeunesse de la population, infrastructures et centres de formation, etc.) favorable à la résorption du chômage. C'est pourquoi dans ce chapitre nous allons évaluer l'apport de ces politiques au niveau local. À travers la première section, il sera question d'une présentation générale de la wilaya de Bejaia, suivie par une deuxième qui sera consacrée à l'emploi sur le plan de la même wilaya ; enfin, en troisième section, nous essaierons d'aborder les différents dispositifs, mis au point au niveau de cette wilaya, et leur évaluation.

1. Présentation de la wilaya de Bejaia

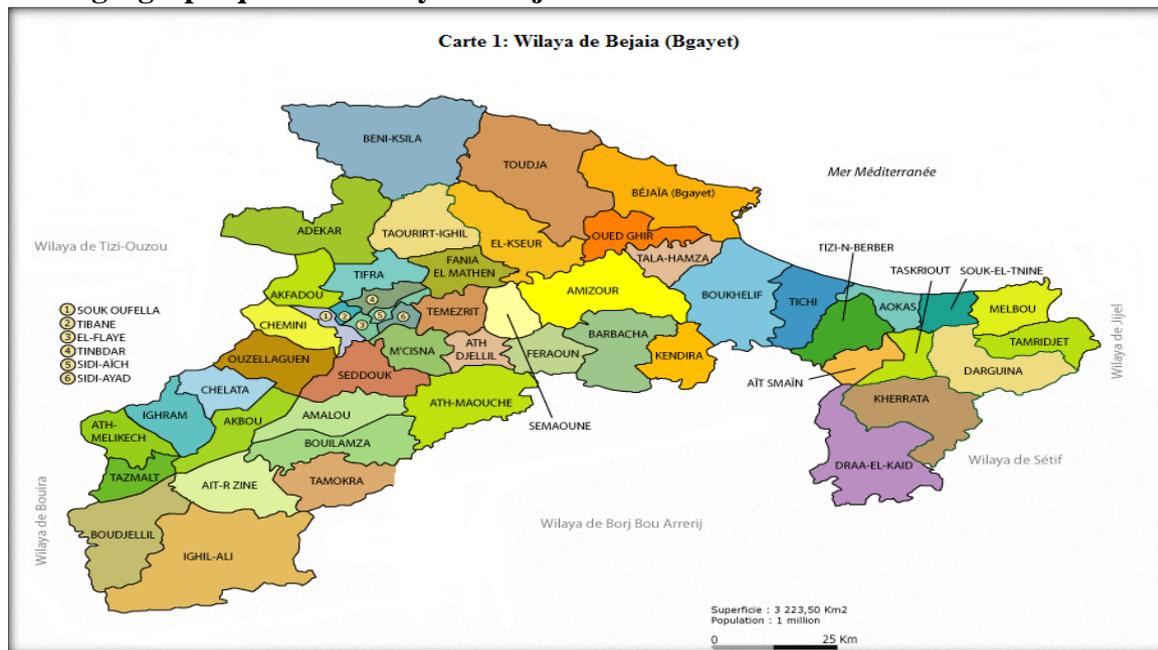
La wilaya de Bejaia est située au nord du pays, sur la rive sud de la Méditerranée. Elle est riche de sites naturels et vestiges historiques, ce qui témoigne de l'attrait que lui témoignaient les très nombreux conquérants qui venaient à prédominer sur l'espace méditerranéen.

Sa situation géographique attire de nombreuses industries. Le plus en vue est son port, à la fois pétrolier, commercial, halieutique et de plaisance. Elle est également dotée d'un aéroport, de barrages hydrauliques, entre autres installations. Enfin, un réseau ferroviaire dessert la localité depuis plus d'un siècle. Elle tire aussi profit de la production agricole de la région, en ayant le rôle de marché local voir d'exportation des produits, avec l'oléiculture, la production de figes et l'apiculture.

La wilaya de Bejaia est issue du découpage administratif de 1974, elle est subdivisée en 05 daïra et 28 communes. Son organisation est modifiée en 1984, instituant 19 daïras et 52 communes. Son extension fit passer dans son giron des localités appartenant originellement aux cinq wilayas limitrophes : Tizi-Ouzou et Bouira l'ouest, Jijel à l'est; Sétif et Bordj Bou-Arredj au sud comme le montre la carte ci-dessous. Elle s'étend sur une surface de 322 348 ha, répartis comme suit : une surface agricole utile qui occupe 130 348 ha (40,45% tandis que

10,87% sont des terres non agricoles), pacage et parcours de 30 859 ha (09,57%), terres improductives d'une superficie de 3 587 ha avec un pourcentage de 1,11%, et une superficie forestière occupant 38,00% de la superficie totale, soit 122 500 ha.

Carte géographique de la wilaya de Bejaia



1.1 Les infrastructures de base essentielles pour l'activité économique

La wilaya de Bejaia possède de nombreux sites endrois intéressants, généralement bien desservis par son port et son aéroport, ses réseaux routier et ferroviaire, y contribuant ainsi largement au développement de son économie.

1.1.1 Le réseau routier

Le réseau routier de la wilaya s'étale sur 4.257,47 kms dont 444.2 kms de routes nationales (RN), 20 kms non revêtus, de 659 kms chemins de wilaya (CW) et de 3154.27 kms de chemins communaux (CC) dont 622.75 kms non revêtus et en mauvais état. Le réseau de pistes est au niveau des deux-tiers des communes, dont le linéaire couvrant 510.04 kms, contribuant à la facilitation des déplacements des personnes et des marchandises. Globalement, le réseau hors-pistes cède l'importance aux chemins communaux qui représentent plus des deux-tiers (2/3), soit 71% du réseau global de la wilaya.

Les principaux axes du réseau national sont dans un état relativement convenable, et desservent les centres les plus dynamiques de la wilaya du point de vue économique. La situation géographique de la wilaya lui confère une position de carrefour autant que de centre de transit. Elle est reliée aux wilayas limitrophes par les trois (03) voies suivantes :

- La RN 12 : liaison structurante avec les wilayas du centre et de l'ouest du pays, est composé de la RN 26 d'une distance de 62,400 kms elle a atteint un haut niveau de sollicitation en raison qu'il se trouve être un couloir privilégié d'urbanisme ;
- La RN 12 est longue de 69 kms, à laquelle est greffée la RN 34, constitue quant à elle un deuxième grand axe de liaison avec les autres wilayas du centre (Tizi-Ouzou, Boumerdes, Alger, Blida, Médéa, etc.). Cet axe assure des liaisons intercommunales et la desserte des zones ouest et sud-ouest de la wilaya ;
- L'axe littoral, composé de la RN 24 (60,5 kms) et de la RN 09 (jonction S-El Tenine- RN 43) prolongée de la RN 43 sur un linéaire de 11,500 kms. Il constitue à la fois une liaison entre la wilaya de Bejaia et les celles de Tizi-Ouzou et Jijel.

À ces trois grands axes routiers structurants s'ajoutent d'autres, de communication de niveau national (RN 74, RN 75, RN 09, RN 106) assurant d'importantes fonctions de desserte entre le chef-lieu de la wilaya et les communes, notamment de montagne situées à l'est de la wilaya (Taskriout, Kherrata, Draa-El-Gaid) et au Sud (Amizour, Barbacha et Kendira).

Par ailleurs, il est à noter que l'important réseau routier de la commune de Bejaia est composé de près de 9/10^{es} de chemins communaux ; chemins dont 20% du linéaire est piteux état. La sensibilité du milieu à certains agents naturels (géologie des sols à reliefs abrupts, etc.) est une des causes de cette dégradation, notamment ceux situés en zone montagneuse.

Dans le cadre du programme quinquennal 2009-2014, la wilaya de Bejaia a bénéficié d'un projet important pour la modernisation de son réseau routier, notamment la pénétrante qui reliera la ville de Bejaia à l'autoroute Est-Ouest.

La voie ferrée qui traverse la wilaya de Bejaia consiste en une seule voie, longue de 90 kms, remonte toute la vallée de Soummam. Elle fait jonction avec le réseau national au niveau de la localité de Béni Mansour. Elle dessert 09 gares et 04 haltes. Leur état est évidemment plus ou moins vétuste, après deux siècles de service. Un important plan d'aménagement est nécessaire pour la remise en état de leurs clôtures, leurs infrastructures d'accueil et d'éclairage. On notera que pas moins de 140 677 voyageurs y transitent annuellement.

Toutefois, le déclin du transport ferroviaire est évident, les routes prenant le pas sur lui. Nombreuses sont les causes de ce déclin allant en s'aggravant. Inadaptable aux localités fortement escarpées, le rail est lent et s'avère fastidieux surtout pour les longues distances. Après la rénovation intégrale qui lui est apportée en 2008, la voie ferrée pourrait jouer un rôle des plus importants si elle trouvait à mieux s'insérer dans la vie économique de la région, les zones industrielles et d'activités se trouvent justement le long de son tracé.

1.1.3 Le réseau portuaire

Le port de Bejaia est classé 2^e au niveau national en termes de marchandises générales et 3^e en terme hydrocarbures, il est le 1^{er} port du bassin méditerranéen certifié ISO9001-2000 pour l'ensemble de ses prestations, et pour avoir installé un système de management de qualité. Il constitue un atout stratégique pour toute la région, aussi bien pour le transport de marchandises que celui de voyageurs. Trois (03) bassins le composent : celui de l'avant-port, qui est un bassin pétrolier ; le bassin du vieux port, réservé aux commerce et aux voyageurs ; le bassin de l'arrière-port, bassin céréalier, ces derniers s'étendent sur une superficie de 156 ha, et d'un terre-plain d'une superficie de 50 ha, avec une longueur totale des quais de 2730 ml et de 05 jetées d'une longueur de 3400 ml.

Le port de Bejaia s'est distingué par une dynamique incontestable, visible à travers les équipements dont il s'est doté et les services qu'il est en mesure d'offrir via l'Entreprise portuaire de Bejaia (EPB). Les augmentations les plus significatives reviennent aux marchandises conteneurisées, notamment aux prestations de Bejaia Méditerranéan Terminal (BMT). Le port a été intégré au projet européen « Autoroutes de la mer » (ADM), aux côtés de Gabès, Agadir et Haïfa. Les mouvements de navigation, en 2009, ont été de 1 400 navires pour une jauge brute entrante de 14281 T et de 1404 navires pour une jauge sortante 14647 T.

1.1.4 Le réseau aéroportuaire

Autre infrastructure importante dont dispose la wilaya de Bejaia : l'aéroport. L'infrastructure se compose d'une piste de 2 400 ml x 45, d'une aérogare de 250 passagers/jour en moyenne et une aire de stationnement de 24 576 m². Il est classé 4^e au niveau national. L'aéroport est desservi par la compagnie nationale algérienne Air Algérie et par les compagnies aériennes Tassili Airlines et Aigle Azur. Ses vols sont destinés principalement pour les villes algériennes (Alger, Oran, Hassi-Messaoud, Biskra et Hassi R'Mel), et les villes françaises (Paris, Lyon, Marseille et Orly).

En 2009, l'aéroport a enregistré sur les lignes internationales l'arrivée de 84 405 voyageurs et le départ de 87 329. Sur les lignes intérieures, 28 619 voyageurs ont été enregistrés, contre 28 619 pour les départs.

1.2 Les principales activités économiques dans la wilaya

Bejaia a longtemps été associée à l'image d'une région vouée à l'activité industrielle. Elle fut effectivement le premier pôle algérien de l'industrie agroalimentaire, l'emballage et l'imprimerie. L'activité est également diversifiée, pêche, agriculture, énergie et tourisme sont au nombre d'activités reconnues. L'ensemble de ces activités économiques contribue à la

création de postes d'emploi à l'adresse de ses demandeurs et au développement de son économie.

1.2.1 L'industrie

Industrie et PME constituent le secteur le plus important de la région. Il a connu, ces dernières années, un certain dynamisme et une croissance portée notamment par la contribution du secteur privé. Ce dernier est représenté par l'ensemble des 21 067 PME, soit 2,96 % du total national à la fin 2015. Le secteur industriel public est majoritairement occupé par la grande industrie. Fait notable : 3/4 des PME sont implantées dans la vallée de la Soummam.

Bejaia possède trois zones industrielles : Bejaia, Akbou et El-Kseur. Leur superficie totalise 210 ha. Elle possède en sus 16 zones d'activité de 130 ha. On compte 220 unités en activité couvrant presque toutes les branches d'activité, mais avec une dominante manufacturière et de transformation agro-alimentaire (corps gras, sucre, produits laitiers, produits céréaliers) et les textiles et cuirs (chef-lieu de Bejaia, R'Mila, Kherrata et Akbou). En effet, la richesse de la wilaya en ressource hydriques est un facteur déterminant dans la filière des boissons et du lait, les unités de boisson avec les eaux minérales (Ifri, Toudja, Soummam, etc.).

1.2.2 L'agriculture

Le secteur agricole de la région de Bejaia est réputé par ses cultures maraichères, l'arboriculture fruitière, le raisin de table, son arboriculture dont l'olivier et le figuier sont les plus dominants et, enfin, le mont des Babors dominant le golfe de Bejaia, à vocation agricole céréalière. La surface agricole totale (SAT) qui couvre la wilaya est 287 294 ha ; la superficie agricole utile (SAU) est de 130 348 ha. 6500 ha en sont irrigués, soit près de 5% de la SAU.

La fertilité de ces sols confère au secteur agricole des aptitudes à une exploitation intensive (irrigation, mécanisation) dans le domaine du maraichage, des agrumes, des fourrages et dans les élevages bovins laitiers et avicoles. Les zones de piémonts et de montagne, qui constituent l'essentiel du territoire de la wilaya concentrent presque toutes les activités arboricoles. Les cultures maraichères sont pratiquées sur des espaces réduits, avec le recours aux serres. Leurs débouchés sont l'autoconsommation aussi bien que le marché. L'élevage du cheptel dans la région reste insuffisant pour satisfaire ses besoins en viande.

En matière d'emploi, le secteur agricole occupe une place importante. Selon la direction de l'agriculture de la wilaya, le volume de main-d'œuvre au niveau de l'exploitation agricole est de 67 726 dont 60 827 sont permanents pour la campagne agricole 2014/2015.

1.2.3 La pêche

Sa façade maritime étalée sur près de 100 kms, offre de substantielles opportunités de production halieutique. Son stock de pêche (maritime) est estimé à 10 000 tonnes/ans. Outre la pêche maritime, celle en sites aquacoles continentaux est active grâce à un réseau hydrographique dense propre à son développement. En restant longtemps inexploité malgré ses potentialités, ce secteur avait subi la faiblesse générale de l'activité halieutique. Dans le cadre du plan national de développement de la pêche et de l'aquaculture 2003-2007, la wilaya bénéficia de deux ports de pêche importants, un à Tala-Guilef, à 20 kms à l'ouest du chef-lieu communal, d'une capacité d'accueil de plus de 80 embarcations de pêche côtière, de 15 navires de pêche hauturière et de 50 embarcations de plaisance ; un autre dans la zone de Beni-Ksila dont la capacité d'accueil est de 20 sardiniers pour une production estimée à 4 200 T/an.

Parallèlement à ces initiatives, le vieux port de pêche, situé dans le môle Abdelkader, non loin du port commercial, avec un terre-plain d'une superficie de 1,4 ha à connu en 2009 plusieurs réaménagement et installations d'infrastructures (bateaux, chambre froide, lot en matériels et équipements de pêche pour des petits métiers). Cette façade est caractérisée par un relief accidenté et un plateau continental très réduit. Les zones d'intervention pour la production halieutique sont la zone côtière, la pêche au large, la pêche hauturière, la pisciculture en milieu continental et en mer ouverte avec plusieurs embouchures d'oueds qui s'y déversent (Oued Soummam, Oued Agrioun, Oued Djemaa, Oued Daas).

Au plan de la valorisation, il est à signaler qu'actuellement, seule la frange côtière est exploitée. Annuellement, la production est de l'ordre de 2 154 tonnes, toutes espèces confondues, dont 86,3 % de poissons pélagiques (bleus).

Les sites continentaux incluent:

- ✓ La lagune Tamellaht : élevage extensif de merlon ulets ;
- ✓ Le barrage de Kherrata : élevage extensif de carpes ;
- ✓ Retenue collinaire de Toudja : élevage extensif de carpes ;
- ✓ L'embouchure d'Oued-Agrioun : élevage de crevettes.

Les sites en mer, la pisciculture maritime à Tazeboudjt, El Euch et Beni Ksila, et la et conchyliculture (élevage de moules, huîtres, etc.) en pisciculture marine à Beni Ksila 01 et 02, qui permettront l'élevage intensif d'espèces telles que la dorade, le loup de mer, la crevette et la carpe.

1.2.4 L'énergie et les mines

Autre secteur important, celui de l'énergie, des mines et des hydrocarbures. Le territoire de la wilaya est intégralement électrifié (99% de foyers électrifiés). Le taux de raccordement au gaz naturel est de l'ordre 27,04 %, taux insuffisant au regard des dimensions de la wilaya. Fin décembre 2010, la pénétration du gaz naturel ne touchait encore que 20% des foyers de la wilaya. Compte tenu de la diversité des ressources, des richesses minérales et de l'existence d'infrastructures d'appoint, le secteur minier local offre de nombreuses opportunités d'investissement dans les domaines de la sous-traitance des activités liées au bâtiment et travaux publics et dans l'industrie de transformation en général et de l'exploitation minière en particulier. Le territoire de la wilaya recèle des gisements importants de substances minérales, métalliques et non métalliques : gisements d'argile R'mila, d'une capacité de 16 millions de tonnes; gisement de gypse de Boudjellil ; grès siliceux de Tourirt-Ighil; gisement de polymétaux (ZN, PB, CD et AG) dans le massif vulcanaux sédimentaire d'Amizour et gisement de célestine dans la région de Beni Mansour. Les réserves sont de l'ordre de 6,1 millions de tonnes avec une teneur moyenne en célestine de 70 %. Ce minerai entre dans la fabrication du verre cathodique.

Le secteur hydraulique de la wilaya compte 980 réservoirs pour une capacité de 194 215 m³ de retenues collinaires en exploitation : 07 avec une capacité de 0.34 hm³/an et des sources aménagées : 850 avec un débit total de 880 L/S. Elle compte aussi 16 200 puits à 750 L/S de débit. Le nombre de forages et exploitations s'élève à 123 dont le volume exploité est de 141 617 m³/j.

1.2.5 Le tourisme

La wilaya de Bejaia recèle des potentialités touristiques avérées, de part sa situation géographique privilégiée et ses importants sites naturels et historiques. Ces potentialités consistent en sa côte, de 100 kms de long, son golfe comparé à celui de Rio de Janeiro ou de Naples, ses montagnes couvertes de forêts et sa végétation très dense, ses musées, ses grottes et ses monuments sont des atouts exploitables. La wilaya occupe une place importante dans le schéma national de développement du tourisme, défini par le décret exécutif n° 88-232 du 05 novembre 1988. 14 zones d'extension touristique (ZET) sont répertoriées, totalisant une superficie de 956,5 hectares. La particularité de ces ZET est qu'elles ne couvrent que les zones côtières, à l'Est et à l'Ouest de Bejaia (Boulimat, Saket, Aokas plage, Adrar Imoula, Gouraya Sud est, Oued Daas, Pointe Ksila, Acif N'Taida, etc).

Le patrimoine touristique de Bejaia est riche et diversifié. À titre d'exemple : les 03 sources thermales dont la composition et les caractéristiques thérapeutiques sont importantes (Sidi Yahia, l'Aidly, Sillal Kiria). On trouve aussi les principales fêtes locales, fête de l'orange à Amizour (janvier), de la figue à Beni Maouche (septembre), de l'olive à Akbou (décembre) et la fête du miel à Bejaia (octobre). Malheureusement, plusieurs activités restent encore négligées, parmi eux le tourisme de chasse et le tourisme vert (la faune et la flore). L'exploitation de toutes ces ressources est telle qu'elle pourrait donner naissance à une économie touristique prospère génératrice de richesses et d'emplois.

Un retour sur la construction de la wilaya nous apprend que son aménagement exige d'être revu. Il n'avait pas été conduit comme il le fallait, des contradictions étaient laissées en chemin, ni écartées, ni résolues. On ne s'étonnera donc pas de la contradiction qui fait que tant de ses avantages mêmes pussent tourner en problèmes. Ce cas est, entre autres, celui des spécificités naturelles et culturelles de la région.

Certaines explications dépassées, simplistes et mécanistes, continuent de peser sur le cours des choses, à l'exemple de la démographie. Nettement en baisse, le taux démographique n'explique aucunement la hausse du chômage. Ce taux démographique, deuxième plus faible à l'échelle du pays, est des plus compressé par les exigences nouvelles en termes de qualité de vie, de sécurité et de confort.

2. Évolution de l'emploi et du chômage dans la wilaya de Bejaia

Bejaia a récemment connu une importante mutation de la situation de l'emploi, marquée notamment par l'émergence et l'essor de l'activité du secteur privé. Pour autant, le chômage persiste, la transition démographique (vers l'équilibre) se poursuivant, dont la courbe reste encore légèrement positive, maintenant la demande d'emploi sur le marché du travail. Les jeunes diplômés sont les plus affectés par cette carence d'emplois.

2.1 Population et emploi

Au fur et à mesure que la population augmente, elle provoque inévitablement une hausse de demande d'emplois. Le marché du travail est donc préoccupant pour les pouvoirs publics. Quelles seront en fait les marges de manœuvre des pouvoirs publics après la création de l'emploi, la protection des volumes existants par la prévention de leur rétraction ? Il va sans dire que toute cette panoplie de mesure passe par l'identification profonde des besoins socioéconomique de la population active.

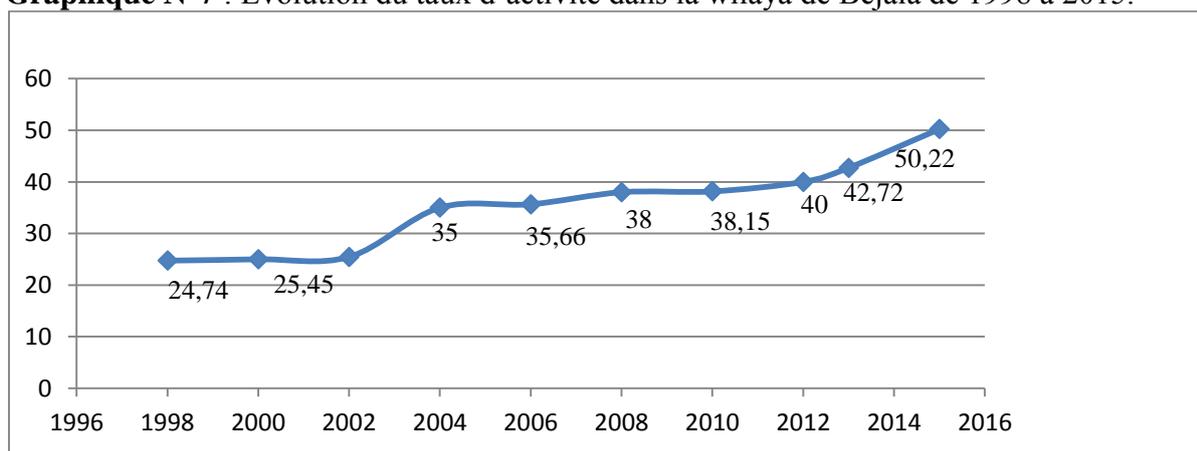
2.1.1 Structure de la population totale dans la wilaya de Bejaia

La Direction de l'emploi de la wilaya a relevé que sa population totale était de 957 550 habitants en décembre 2015. La population active d'alors était estimée à 320 591 âmes et la population occupée atteignait 291 633 personnes, avec un taux d'occupation de 30,46%. Par ailleurs, la population au chômage est estimée à 29 065 personnes, ce qui correspond à 9,06% de taux de chômage, chiffre inférieur à celui national (11,59%).

2.1.2 La population active

La situation du marché du travail dans la wilaya de Bejaia, se caractérise essentiellement par une augmentation du volume de la population active, estimée en 2015 à 320 591 personnes, soit un taux d'activité de 50,22%, par contre elle est enregistrée dans la fin de l'année 2013, 299 631 personnes qui représentent un taux de 42,47%, le graphique N°7 permet de nous voir l'évolution de taux d'activité.

Graphique N°7 : Évolution du taux d'activité dans la wilaya de Bejaia de 1998 à 2015.



Source : DPSB, Annuaire statistique de Bejaia (1998, 2001, 2004, 2006, 2007, 2008, 2010, 2012, 2013, 2014, 2015).

Comme montré sur le graphique, l'augmentation constante du taux d'activité entre 2002 et 2006, tournant autour de 30%, est suivie par une hausse plus accentuée de 2008 à 2015, avec un taux partant de 38 % pour culminer à 50,22%. Cela pourrait s'expliquer par le nombre d'emplois créés, notamment dans le cadre de la mise en place d'un nouveau dispositif en 2008 : *le DAIP*, et le lancement du projet « *Algérie blanche* » par l'ADS, en 2012.

2.1.3 Répartition de l'emploi par secteur

Pendant les années 1970 déjà, Bejaia était l'une des wilayas ayant bénéficié de la stratégie initiée par les pouvoirs publics. Elle s'apprêtait à passer parmi les principaux pôles industriels du pays. S'agissant des emplois, l'industrie de cette wilaya avait créé environ 14 000 emplois en 1992, volume qui allait être amputé de moitié ou presque de plus de moitié, soit 8166

emplois, en 2015. Notons qu'entre 1983 et 1992, l'emploi industriel connaissait un ralentissement suite à la stagnation de l'investissement vers le milieu des années 80. Pour sa part, la contribution du BTP à la création d'emplois subit une baisse en 2010, avec un taux de 24,32% dans l'emploi total, mais ce secteur procure une grande part de l'emploi en 2015, avec un taux de 34,35% suivi par le secteur des services, soit un taux de participation de 32,45% ; par contre, le secteur de l'agriculture de ces dernières années connut une baisse importante, chutant jusqu'à 1,57% pour l'année 2015, alors qu'en 2010, il coopéra à la création d'emplois à hauteur de 21,51% (66 885 emplois)³⁴. Le tableau ci-après retrace les principaux secteurs créateurs d'emplois pour l'année 2015.

Tableau N°8 : offre d'emplois selon le secteur juridique et la branche d'activité

Branche d'activité	Secteur juridique	Offres d'emplois			TOTAL
		Public national	Privé national	Privé étranger	
Industrie		1294	6753	119	8166
BTPH		703	6446	1823	8972
Agriculture		29	380	0	409
Service		594	7788	50	8432
TOTAL		2620	21367	1992	25979

Source : Direction de l'emploi de la wilaya de Bejaia, 2015.

On remarque sur le tableau suivant que le secteur privé est celui qui propose le plus d'offres d'emplois, tous secteurs confondus, devançant le public national et privé étranger avec un taux de 82,24%, ainsi que pour le secteur public avec un taux de 10,08%. Celui du secteur étranger est de 7,66%.

2.2 Évolution du chômage dans la wilaya de Bejaia

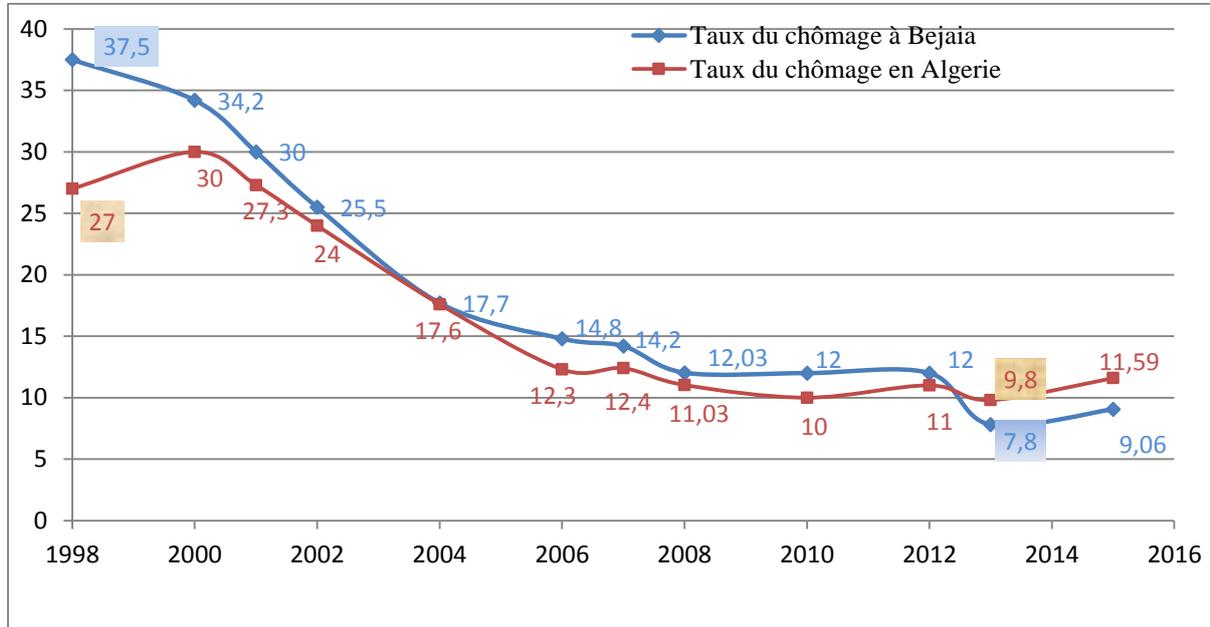
Cette wilaya enregistra, à l'instar de toutes les autres, un taux de chômage élevé en 2015. Une suite de causes étaient venues provoquer cette situation : gèle de l'embauche faisait face à l'augmentation de la population active, essentiellement fournie par l'échec scolaire et la faiblesse d'alternative socio-éducative. Il est toutefois à noter que l'intégration graduelle des femmes dans le tissu professionnel n'aurait pas suivi une dynamique harmonieuse, mais celle de la pression, générant un certain déséquilibre du marché local de l'emploi.

Avec un pourcentage tournant autour de 9 % en 2015, inférieur donc à celui de niveau national, Bejaïa peut se targuer d'être sur la bonne trajectoire dans la lutte contre le chômage qui passe, bien évidemment, par la capacité de l'économie locale à créer un nombre suffisant

³⁴ Direction de la programmation et du suivi budgétaire. Annuaire statistique de la wilaya de Bejaia, 2010.

de postes d'emploi, pour satisfaire la demande émanant du marché du travail. Le graphique ci-dessous retrace l'évolution du chômage dans la wilaya, en regard du taux national.

Le Graphique N°8: Évolution du taux du chômage dans la wilaya de Bejaia comparé à celui national.



Source : élaboré par nous-mêmes à partir des données de la DWEM et ONS.

Trois phases distinctes sont à observer sur ce graphique. La première, avait sévi jusqu'à 2000, marquée par une hausse du taux du chômage. La deuxième, de 2001 à 2013, affiche sa reconduite à une baisse assez importante, son niveau record dans la wilaya, voire au niveau national. La dernière, coïncidant avec les deux dernières années, observait une légère augmentation. Le taux du chômage était donc très élevé durant la période 1998-2000, situé à 37,5% en 1998. Comparé au taux national, il paraît encore plus élevé pour la même période.

Passé 2000, le chômage local repartit à la baisse, la même situation s'observait au niveau national, touchant le taux de 12% en 2012. Ce taux est relativement élevé par rapport au niveau national (10%), mais, comparé aux années antérieures, il est bas. L'année 2013 est très remarquable par le reflux de ce taux : 7,8% dans la wilaya, mais aussi au niveau national avec un taux de 9,8% soit deux points de différence.

Considérée en tant qu'amélioration, cette différence entre la conjoncture locale et sa pareille nationale, s'explique par la mise sur pied de plusieurs dispositifs favorisant la création de micro-entreprises. C'est via ces différents dispositifs qu'a pu être créé en faveur des jeunes un lot considérable d'emplois : 18 317 permanents sur un total de 25 979 créés en 2015. En outre, une contribution significative a été apportée par le démarrage de plusieurs entreprises à travers la wilaya accompagnant la relance des activités du secteur BTP.

Nonobstant les efforts déployés par la politique publique pour l'emploi des jeunes de la wilaya de Bejaia, le chômage touchant la frange des jeunes reste épineux. En 2014, 60 688 demandes d'emploi ont été enregistrées dans la région par les services compétents, contre 21 729 offres disponibles. Au-delà des chiffres, la réalité demeure tout autre, sachant que des milliers de diplômés universitaires peinent à dénicher un poste. Avec un taux de chômage juvénile de 48% pour l'année 2015.

Tableau N°9: demandes d'emplois selon la tranche d'âge et le genre.

Genre Tranches d'âge	Demandes d'emploi			%
	H	F	Total	
16-19 ans	1444	187	1631	3%
20-24 ans	7448	3280	10728	18%
25-29 ans	11449	7131	18580	30%
30-35 ans	10642	3741	14383	24%
36-39 ans	5067	1069	6136	10%
40-49 ans	6403	871	7274	12%
50 et plus	2292	121	2413	4%
Total	44745	16400	61145	100%

Source : Direction de l'emploi de la wilaya de Bejaia, 2015.

À la fin de l'année 2015, le total des demandes d'emploi enregistrées était de 61 145, touchant principalement la tranche d'âge 25-29 ans, avec une demande totalisant 18 580 postes, soit 30% du total des demandes, suivi par les 30-35 ans avec 24% de demandes.

Auparavant, en prenant l'année 2012 par exemple, 54 265 demandes ont été adressées aux services compétents de la région, confrontées à un lot d'offres limité à 12 379. Avec un taux de chômage juvénile de 57,61% pour l'année 2013, soit la tranche de 25-29 ans et 20-24 ans, les jeunes sont les plus fréquents demandeurs, avec 36,25% et 21,36% respectivement. Au-delà des chiffres, la réalité demeure tout autre, le chômage est très élevé chez les jeunes.

2.3 Rôle des PME de la wilaya dans la résorption du chômage

Les richesses naturelles dont dispose la wilaya, conjuguées aux nouvelles réformes introduites par les parties concernées, lui ont permis de se hisser à la 4^e place en terme de création mais également de maintien du nombre de PME à l'échelle nationale. Les PME sont l'objet d'un certain espoir, souvent fondé par ailleurs, de se traduire par un développement économique soutenu de la région tout en représentant un générateur d'emplois. À l'instar de toutes les wilayas, Bejaia est ciblée par de multiples dispositifs. Ils se sont en effet soldés par un regain de dynamisme en matière de création d'emploi, quoique particulièrement en terme de création de PME privées

Dans le contexte propre à la région de Bejaia, les PME sont présentes dans tous les secteurs, couvrant des activités fort diversifiées allant du BTP au commerce de distribution, en passant par le transport de passagers et de marchandises, l'hôtellerie et la restauration.

Tableau N°10 : Nombre de PME et contribution à l'emploi créé de 2010 à 2015.

Année	Nombre des PME			Nombre d'emplois			Part d'emploi%	
	Privées	Publiques	Total	Privé	Public	Total	Privé	Public
2010	21 803	31	21 834	58 565	1 812	60 377	96,99	3,01
2011	13 433	31	13 464	43 927	1701	45 628	96,27	3,73
2012	15 000	34	15 034	46 974	1883	48 857	96,14	3,86
2013	15 000	41	15 041	48 020	2464	50484	95,11	4,89
2014	18 929	41	18 970	53 151	2464	55 615	95,56	4,44
2015	21 026	41	21 067	56 849	2 464	59 313	95,84	4,16

Source : élaboré par le chercheur, à partir des données de la direction des PME.

À tous égards, l'année 2010 peut être qualifiée de particulière, sinon même de curieuse. Le nombre de PME créées par les opérateurs privés impressionne, pour ainsi dire, à voir le chiffre de 21 803 unités, correspondant au taux quasi-écrasant de 99,85% sur le total cumulé (21 834). L'emploi s'en ressent, tel que ne manquera pas de démontrer la suite de la fluctuation. Ce sont donc **58 565** postes de créés (**96,99%**). Un curieux déclin entame sa courbe dès l'année suivante, **8370** entreprises disparaissent du paysage, entraînant le laminage d'un volume de **14 638** postes de travail. Curieux déclin, car la reprise s'amorce et finira, comme on le verra ci-après, sur le tableau 10, par restaurer la situation initiale (2010).

Pour leur part, les PME publiques locales, à la fin de l'année 2011, étaient de 31 unités, un taux dérisoire – **0, 23%** – par rapport au total cumulé (**13 464**). La population des PME, pour les principales composantes, représentent **1701** emplois pour le secteur public contre **43 927** emplois pour le privé. Avec la fin de l'année 2012, le nombre des PME privées déclarées s'élevait à 15 000 structures. Une année plus tard, le nombre des PME privées déclarées retrouve **568** unités du lot perdu. Le nombre d'emplois créés dans le secteur cité, toujours dans la même année, était de **46 974** postes. Au 31 décembre 2014, la courbe a presque retrouvé son niveau de 2010 ; le total de PME déclarées dans la wilaya, s'élève à **18 929** PME, contre **18 581** enregistrées précédemment.

Les PME opérationnelles départementales emploient un effectif total de 55 615 individus déclarés. La direction des PME mentionne ces entreprises comme composante dominante de la population des PME, pourvoyeuses d'emplois pour **53 151** salariés déclarés en 2014.

Étayant le scénario du retour curieux des statistiques de 2010, nous retrouvons, en 2015, le chiffre de **21 026** PME privées opérant conjointement avec 41 PME publiques, répartissant un lot d'emplois totalisant **59 315** postes, dont seuls **2464** dans le secteur public, soit un taux de 4,16%. Une croissance trimestrielle de 389 entreprises illustre le dynamisme de cette catégorie d'entreprise.

Il faut noter qu'au niveau de la wilaya, les grandes entreprises jouent un rôle important aussi, ces six dernières années, les services concernés enregistraient 30 grandes entreprises dont 17 du secteur public. Elles exercent dans 11 secteurs d'activité, principalement les industries manufacturières (agroalimentaire et textile...). Elles emploient un totale de 18 159 salariés, soit un taux de 27,37% du total d'emplois.

Le secteur privé occupe 10 536 salariés, soit un taux de 58% par rapport au nombre total d'emplois pourvus par les grandes entreprises. Le secteur agroalimentaire emploie, à lui seul 7 815 salariés.

Tableau N°11 : Évolution des PME privées par secteur d'activité.

Secteur /Années	2012	2013	2014	2015
Agriculture et pêche	342	355	407	446
Services liés aux industries	02	03	03	04
BTPH	3761	3863	4 511	5 020
Industries	2082	2157	2 610	2 938
Services	8813	9185	11 398	12 618
TOTAL	15000	15 563	18 929	21 026

Source : établi par le chercheur à partir des données de la Direction des PME.

L'examen de l'évolution sectorielle des PME privées au cours des deux années écoulées donne une image figée de sa structure. À cet égard, on notera que la création d'entreprises se concentre essentiellement dans les services avec plus de la moitié créant (11398), suivi par le secteur BTPH avec 4 511 entités. Ces derniers totalisent en moyenne 84% des créations nettes d'entreprises. Au niveau du secteur industriel, il est enregistré la création de 2 610. Donc malgré un nombre important des PME privées dans tous les secteurs d'activités, elles restent vulnérables. Elles se réfugient dans les secteurs où la concurrence n'est pas trop rude.

3. Les dispositifs de promotion d'emploi

Pour mieux comprendre la contribution des dispositifs de promotion d'emploi dans la wilaya, nous présentons une analyse des données statistiques délivrées par les différentes agences (ANEM, CNAC, ANSEJ, ADS, ANDI, ANGEM et la Direction de l'emploi) grâce à une collecte de données que nous avons effectuée au sein de ces agences.

3.1 Le dispositif de la micro-entreprise ANSEJ, antenne de Bejaia

L'antenne A.N.S.E.J de Bejaia est créée en juin 1998. Elle ne tarda pas à concrétiser une importante création de projets, particulièrement le développement du secteur des PME. Par ailleurs, l'ANSEJ a créé 17 572 micro-entreprises, 42 018 emplois pour les jeunes depuis sa création jusqu'à nos jours, une réalisation importante. Si l'on compare l'année 2009 au niveau national l'A.N.S.E.J a créé plus de 105 300 entreprises et engendré 298 188 emplois. Dispositif très important par le rôle qu'il joue dans la wilaya, mais il reste insuffisant face au chômage des jeunes. Le tableau ci-dessous indique l'évolution des PME et l'emploi généré.

Tableau N°12 : Évolution des entreprises créées par rapport aux emplois créés par L'ANSEJ de Bejaia (1997-2015)

Années /	Emplois créés	Entreprises créées
1997-2002	7 425	2 638
2003	627	232
2004	1 234	522
2005	1 165	403
2006	1 146	375
2007	1 095	362
2008	1 850	580
2009	2 326	1 124
2010	3 834	1 182
2011	4 117	1 794
2012	7 731	4 096
2013	3 310	1 637
2014	3 574	1 522
2015	2 584	1105

Source : élaboré par le chercheur à partir des données de l'ANSEJ.

Il apparaît que depuis sa mise sur pied et jusqu'à 2002, l'ANSEJ a créé 2 638 entreprises, favorisant la création de 7425 postes. En 2003, survint une forte baisse jusqu'à l'année 2007, passant de 232 en 2003 à 362 entreprises créées à la fin 2007, dont la création d'emplois est de 627 à 1 095 ; cette baisse résulta de l'arrêt du financement de certains projets dans certains secteurs reconnus saturés, tels que celui du transport, ou sujet à recul comme le secteur agricole, mais aussi par l'avènement d'autres dispositifs. Après cinq années englouties par cette tendance baissière, de 2008 à 2012, on a fini par renouer avec la hausse, 4096 entreprises et 7731 emplois virent le jour la fin de l'année 2012. Pour l'agence, cette année restera comme une année faste.

Les entreprises créées représentent la moitié des dossiers déposés, au nombre de 3036 dossiers déposés. Le secteur des travaux publics³⁵ accapara 1013 dossiers. Le financement de l'agence s'est arrêté à hauteur de la moitié de l'année précédente (2012) ; il est clair qu'elle suivait désormais le chemin de l'austérité. En 2015, une réalisation sur son bilan est estimée à 1105 entreprises créées et 2584 emplois pourvus.

En peut résumer à quatre périodes remarquables ; la première couvre la période 1997-2002, brillant par une forte contribution dans la création d'entreprises et d'emplois. La deuxième, circonscrite à la seule année 2003, année plutôt sombre. La troisième période, sur la seule année 2012, affiche une éphémère embellie, prélude paradoxal à une longue chute, notamment celui du financement des projets ANSEJ.

Tableau N 13: Nombre de projets financés et emplois créés, ANSEJ, 2015.

Secteur d'activité	Nombre de projets financés			Nombre d'emplois
	Hommes	Femmes	Total	
Artisanat	115	9	124	387
Industrie	192	20	212	480
Services	239	43	282	565
BTPH	410	6	416	965
Agriculture	69	2	71	187
TOTAL	1025	80	1105	2584

Source : établi par nous à partir des données de l'ANSEJ, 2015.

Il nous est loisible de déduire du tableau précédent, qu'au niveau de la wilaya qui nous intéresse, le secteur le plus dynamique en termes de projets financés est le secteur du BTPH ; il a bénéficié de 416 projets. 410 d'entre eux sont entrepris par des hommes et une infime partie, 6 unités, par des femmes. Il est suivi par le secteur des services, avec un lot de 239 micro-entreprises mises sur pieds par des entrepreneurs, créant ainsi 565 emplois, contre un total de 282 projets. La part du secteur industriel est de 192 pour les hommes et 20 projets pour les femmes. Malgré la baisse du financement, survenue en 2015, il s'est tout de même maintenu un minimum de dynamique de création d'emplois, avec une relative participation féminine à l'investissement promotionnel, entre autre dans la maintenance et l'hydraulique. Jusque-là en état de point mort, 4 projets dans la maintenance et 18 projets dans l'hydraulique émergèrent alors en 2010, ces secteurs n'étaient pas financés par ANSEJ.

³⁵ A.N.S.E.J- antenne da Bejaia, bilan des activités 2013.

3.2 L'ANGEM - antenne de Bejaia

Une autre option, le microcrédit. Entre 2005 et 2007, l'ANGEM a créé au niveau de cette région plus de 1250 emplois tous secteurs confondus. Une prééminence d'intérêt est témoignée au secteur agricole, avec 481 emplois, dont 33 attribués aux femmes. L'artisanat talonne de près l'agriculture, les femmes une courageuse percée dans le domaine, y occupant 128 emplois sur un total de 412. En l'espace de deux ans, principalement par la politique de financement de projets, les chiffres repartirent à la hausse, passant de 1483 à 2733 emplois en 2009, via le lancement de 378 projets. L'ANGEM aura ainsi, de 2011 à nos jours, financé et concrétisé l'avènement d'un lot de 11 986 projets (dont 8111 pilotés par des femmes et 3875 par des hommes) sur un total initial de 17 057 dossiers déposés (dont 7287 déposés par des hommes). Comme indiqué sur le tableau ci-dessous.

Tableau N°14 : Évolution des dossiers déposés et financés par l'ANGEM-2011 à 2015.

Années		2011	2012	2013	2014	2015	Total
		Nombre de dossiers déposés	T	4 085	3 753	2 866	4 012
H	2 038		1 866	1 201	1 373	809	
F	2 047		1 887	1 665	2 639	1 532	
Nombre de dossiers financés	T	1 559	2 987	2 176	3 021	2 241	11 984
	H	511	1 185	782	879	518	
	F	1 048	1 802	1 394	2 142	1 725	

Source : établi par nous sur données de l'A.N.G.E.M, 2015.

Le tableau sus-indiqué donne à lire, sur ces cinq dernières années, que l'ANGEM avait moins participé à la création d'emploi dans la wilaya, mettant en relief la hausse d'arrivées de femmes sur le marché du travail. Sur un total de 2 341 dossiers, déposés en 2015, la majorité revient aux femmes avec 1 532 dossiers pour seulement 809 dossiers pour les hommes. On notera avec satisfaction que sur 17 057 dossiers déposés, 15 904 sont éligibles. Le reste refusé s'élevait à 1 153 dossiers.

3.3 Le dispositif Caisse nationale d'assurance chômage (CNAC)

L'une des mesures assignées à la CNAC est d'indemniser les chômeurs. Ce dispositif est réservé aux chômeurs âgés de 35 à 50 ans. Depuis son lancement, en 2003, il a assisté des personnes à ouvrir leur propre entreprise, leur accordant à cet effet des avantages financiers et fiscaux appréciables. La CNAC de la wilaya enregistre en 2008 la création de 183 postes. Entre 2010 et 2013, l'agence a créé 3 997 emplois pour 1 695 projets financés. Le nombre de projets réalisés dans le cadre de ce dispositif, pour l'année 2013, est ramené à 515 projets, avec 1 047 emplois contre 1 494 autres à travers 2 921 projets pour l'année 2012. Ce

dispositif a financé 380 projets à la fin décembre 2015, créant un total de 787 emplois dont la majorité dans l'artisanat, avec 347 emplois, suivi par le secteur des services avec 165 postes. Le secteur du transport accusa un recul grave ; sur les 392 emplois de 2012, seuls 6 postes en rescapèrent en 2015. Quant au secteur industriel, il ne faisait que marquer sa présence symbolique, avec 31 emplois créés en 2015.

Tableau N°15 : Évolution du nombre de dossiers financés par la CNAC 2008-2015

Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
N ^{bre} de dossiers financés	183	304	520	855	2023	1562	1412	1189

Source : établi par nous sur données de CNAC 2015.

3.4 Le dispositif Agence de développement social (ADS)

L'antenne de Bejaia pilote actuellement quatre programmes principaux d'insertion de chômeurs : Programme d'insertion des diplômés (PID), Blanche Algérie, Travaux d'utilité publique à haute intensité de main-d'œuvre (TUP-HIMO), Dispositif d'aide à l'insertion sociale (DAIS). L'impératif de confidentialité et de sécurité des données nous a privés des statistiques sur le dispositif de Développement communautaire (DEV-COM).

3.4.1 Le programme d'insertion des diplômés (PID)

Dans la wilaya de Bejaia, la mise en œuvre du dispositif PID a redynamisé le recrutement des diplômés dans tous les secteurs économiques, surtout dans l'administration. Il a donné aussi l'occasion pour ces jeunes d'acquérir, au moins une expérience professionnelle, comme il a amélioré l'employabilité dans l'ensemble. Selon les statistiques fournies par l'antenne, entre 2000 jusqu'à 2009, il a inséré 3 280 universitaires et 1 861 techniciens supérieurs, sans compter l'année 2008. En 2010, il absorba 1 024 universitaires et quelques 360 TS, ce nombre est passé à 1 039 et 445 en 2011, respectivement. Le tableau ci-dessous révèle la totalité des placements par le PID depuis qu'il prit sa place, en 2008.

Tableau N°16 : Nombre de placements par le PID de 2008 à 2015.

Année		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre placements	H	428	536	384	266	331	411	242	176
	F	964	245	1409	1222	1619	2532	2093	1250
	T	1392	1781	1793	1488	1950	2934	2335	1420

Source : établi par nous, à partir des données de l'ADS.

Ce tableau montre que le nombre de placements par le dispositif PID était à la hausse jusqu'à 2013, totalisant 2 934 placements, dont 2 532 femmes. L'année suivante a connu un léger recul (2335 postes). En 2015, une baisse abrupte : seulement 167 pour les hommes sur un total de 1 420 placements. Il faut noter que ces placements eurent lieu principalement dans le secteur administratif avec un taux de placements 99,57%.

3.4.2 Le dispositif Blanche Algérie (B A)

Pour une part, ce dispositif vise l'assainissement des quartiers par curage, nettoyage, tri et transport des déchets solides ; d'autre part, il se propose l'intégration socioprofessionnelle des jeunes chômeurs par la création de micro-entreprises à même le quartier ou commune d'implantation du projet. Il permet aussi d'insérer ces mêmes chômeurs, notamment les exclus du système scolaire, en partenariat avec les associations et les autorités locales.

Le grand succès n'a pas été au rendez-vous de ce dispositif. Au début de son lancement, notamment à cause des contraintes financières auxquelles sont soumis les accompagnateurs techniques, notamment l'obligation de régler les cotisations CNAS avant l'achèvement des travaux et leur facturation. Au niveau de la wilaya, ce dispositif enregistrait des variations en termes de nombre de projets et d'emplois créés. L'année 2015 s'est ainsi soldée par une diminution remarquable : 104 projets et 2912 emplois seulement.

Tableau N°17 : Nombre de projets et d'emploi créés de 2008 à 2015 par le dispositif de BA.

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	07/2016
Projets créés	15	20	27	88	146	300	260	104	45
Emplois créés	315	420	567	2254	4088	8400	7280	2912	1260

Source : établi par nous, à partir des données de l'ADS.

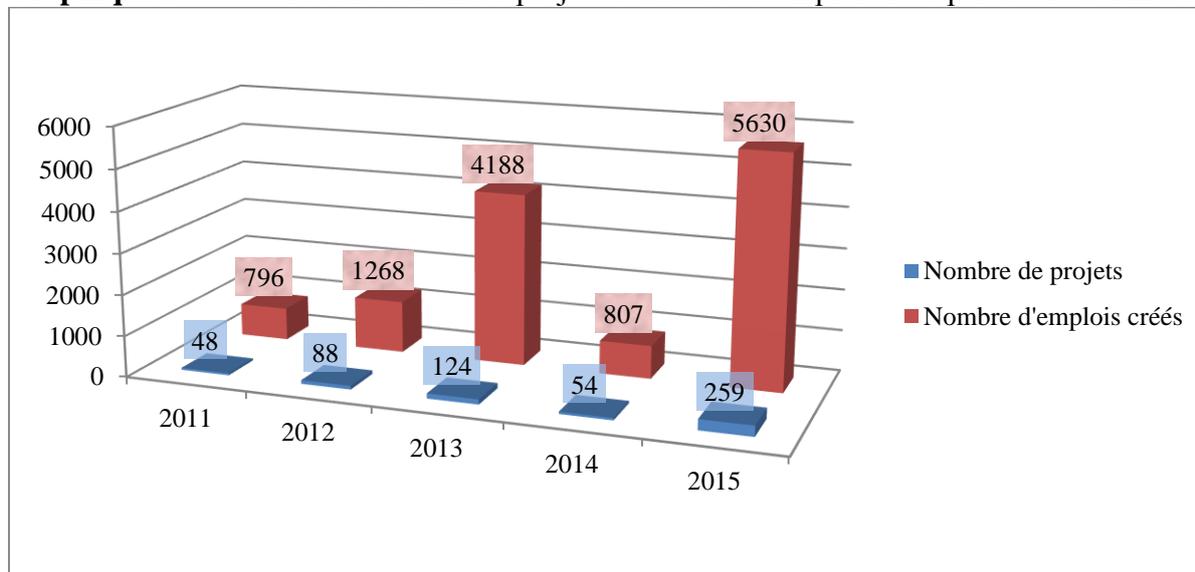
Le tableau ci-dessus montre la tendance haussière des emplois créés pourvus entre 2008 et 2013, dans le cadre de ce dispositif. Le volume des postes d'emplois passa de 315 unités en 2008 à 567 en 2010, pour culminer à 8400 en 2013. Une légère baisse ponctua brièvement, en 2014, la tendance de la courbe, puis la laissa reprendre. Le Dispositif aura ainsi financé 300 projets et créé 7 280 postes salariés. La conjoncture 2015, « austère », s'est traduite par une baisse conséquente, ne retenant en tout et pour tout que 45 projets pour financement amenant le pourvoi de 1260 postes en juillet 2016.

3.4.3 Les Travaux d'utilité publique à haute intensité de main-d'œuvre (TUP-HIMO)

En 2000, 9 projets purent être lancés par le biais de TUP-HIMO, aboutissant au déblocage de 324 emplois. Au gré de quelques 26 chantiers venus enrichir le paysage et drainer de

l'emploi, ce nombre passa à 492 postes recensées en 2001. En 2015, sa hausse est impressionnante, avec 5630 emplois à travers 250 projets lancés. Le graphique suivant passe ainsi en revue les cinq dernières années de réalisation de projets et la création d'emplois.

Graphique N°9 : évolution de nombre projets et nombre d'emploi créés par les TUP-HIMO.



Source : établi par nous, à partir des données de l'ADS.

À regarder ce graphique, on comprend qu'un souffle neuf a traversé la création d'emplois ces dernières années, à travers ce dispositif, à l'exception de la parenthèse négative de 2014 qui ne généra que 54 projets pour un volume de 807 emplois. À la fin, l'année 2015 aura vu émerger 259 projets, amenant 5630 postes salariés. Il importerait de signaler que ces projets étaient confinés à quelques secteurs seulement : hydrauliques, forêts, routes et entretien des établissements scolaires.

3.4.4 Dispositif d'Aide à l'insertion sociale (DAIS)

Le Dispositif d'activité d'insertion sociale consiste à insérer les chômeurs ne disposant pas de qualification, âgés entre 18 et 60 ans, pour une durée de deux années renouvelable deux fois. On notera que le dispositif est un remplaçant de celui de l'Emploi salarié d'initiative locale (ESIL) depuis avril 2008. Sa part d'emplois dans la wilaya est estimée 350 emplois en 2015, une part dérisoire par rapport à l'année 2011 et ses 2500 emplois. Le DAIS atteignit 2046 emplois en 2010, dont 479 étaient alloués aux femmes.

3.4.5 Le Dispositif de développement communautaire (DEV-COM)

Voué à lutter contre l'exclusion et la marginalisation sociale et la pauvreté, le dispositif DEV-COM se propose d'améliorer les conditions de vie des communautés démunies, à travers leur inclusivité à la réalisation de projets socio-économiques, en phase notamment

avec leurs besoins primordiaux. Le DEV-COM porte généralement sur les petits projets, entre autres réhabilitation et aménagement, éclairage, bétonnage, assainissement, encadrement et financement de projets associatifs et fonçage infrastructures socioculturelles. Ce dispositif on n'a pas pu avoir des données en raison de confidentialités et d'autres excuses, justifié par les responsables de l'ADS.

3.5 Agence nationale de développement de l'investissement (ANDI)

L'investissement sous sa supervision, en 2015, arrêté à la wilaya de Bejaia est de 521 projets d'investissement correspondant à 4 655 emplois, soit un taux de 3.24%. En 2014, l'agence déclarait 633 projets ayant trouvé investissement, amenant 4086 emplois.

La répartition des projets d'investissement par secteur d'activité, en 2015, a ainsi illustré le regain d'activité du secteur du tourisme, 817 emplois purent être pourvus à travers 14 projets investis ; une année plus tôt, il en était à la moitié : 9 projets et 187 emplois. Le secteur industriel occupe, en 2015, le primo-emploi avec 1760 postes salariés, en dépit du nombre considérable de projets dans le secteur du transport : 264 projets. Sur le volet emploi, la deuxième place revient au BTHP : 940 salariés nouvellement embauchés. Le tableau suivant montre, sur les trois récentes années, la répartition des projets d'investissement par secteur d'activité.

Un chiffre saute littéralement à la vue en lisant le tableau 18 : un quasi-engouement pour le transport, avec 1 020 projets sur un total de 1 702. Le secteur des services et l'industrie arrivent loin derrière. En revanche, la part d'emplois la plus importante est fournie par le secteur industriel, évalués à 4 630 emplois. Le secteur du BTHP arrive après avec 3 334 postes, lui-même suivi de celui de transport et du tourisme avec 2 415 et 1 068 emplois, respectivement. La conclusion est que l'ANDI contribua avec succès à résorber, sur ces trois récentes années, un total de 12 734 chômeurs.

Tableau N°18 : répartition des projets d'investissement par secteur d'activités 2013-2015.

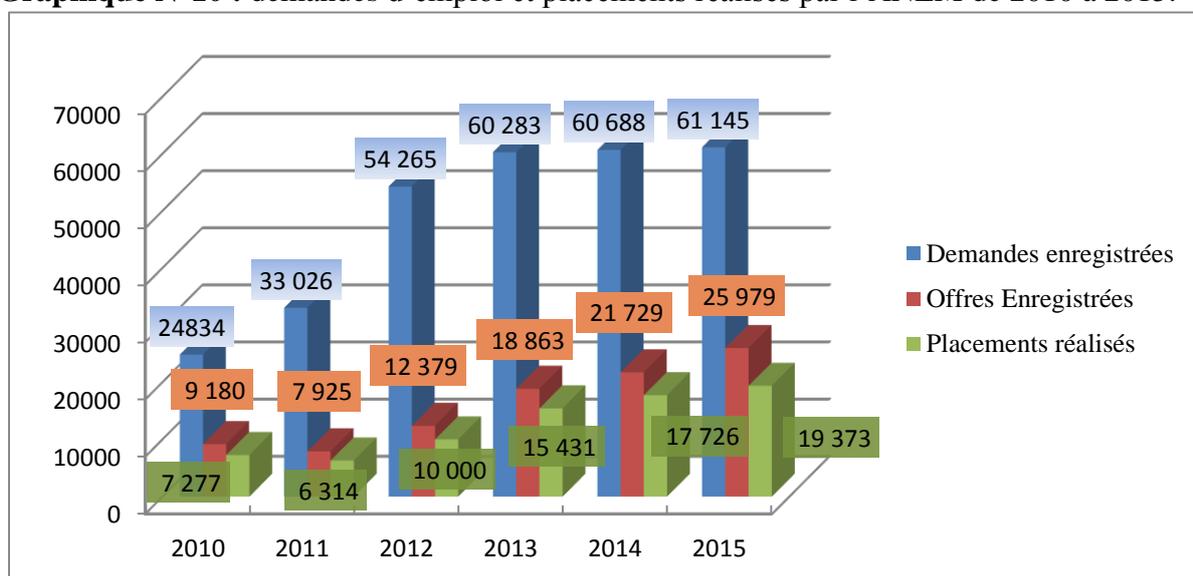
Secteur	Agric	BTHP	indust	santé	transp	tourisme	service	Total
Nombre de projets	26	190	216	7	1020	25	218	1702
Part en %	1.53	11.16	12.69	0.41	59.93	1.47	12.81	100
Nombre d'emplois	350	3334	4630	52	2415	1068	885	12734
Part en %	2.75	26.18	36.36	0.41	18.96	8.39	6.95	100

Source : élaboré par nous à partir des données de l'ANDI.

3.6 L'Agence nationale pour l'emploi (ANEM)

L'ANEM joue le rôle d'intermédiaire sur le marché du travail ; les chômeurs doivent s'inscrire auprès d'elle pour tirer profit des différents dispositifs. En 2015, l'offre enregistrée par l'ANEM de Bejaia comptabilisait 25 979 postes, multipliés en termes de demandes enregistrées (61 145 requêtes). Pour leur part, les placements effectués s'élevaient à 19 373. Une augmentation de 19,56% sur les offres similaires de l'année 2014. À l'origine de cette augmentation, quoique partiellement, on identifie l'impact de la vulgarisation et de la sensibilisation au sujet des avantages mis à la disposition des éventuels employeurs pour le recrutement. L'extension de l'activité prospective, à son tour n'avait pas été du reste. Le graphique ci-après retrace la variation sur les opérations réalisées par cette agence.

Graphique N°10 : demandes d'emploi et placements réalisés par l'ANEM de 2010 à 2015.



Source : établi par nous sur données de l'ANEM.

Le graphique ci-dessus encourage avec son volume d'offres d'emploi et de placements réalisés durant la période s'étalant de 2010 à 2015, mais la désillusion est là, avec la décompression de la bulle de la demande, toujours enflante celle-là.

Tableau N°19 : Placements effectués par branche d'activités et secteur juridique hors DAIP.

Secteur juridique / secteur d'activité	Placements				Nature du contrat de travail		
	Public national	Privé national	Privé étranger	Total	Perm (CDI)	Temps (CDD)	TOTAL
Industrie	1015	5485	101	6601	380	6221	6601
BTPH	513	4787	832	6132	190	5942	6132
Agriculture	23	221	0	244	18	226	244
Service	346	6017	33	6396	468	5928	6396
TOTAL	1897	16510	966	19373	1056	18317	19373

Source : établi par nous, à partir des données d'AWEM.

À travers les données de ce tableau, on saisit que tous les secteurs avaient pris part au recrutement. La quasi-totalité des contrats proposés (**94%**) relevaient de la catégorie à durée déterminée (**CDD**), ce qui implique qu'on les retrouve dans la catégorie demandeurs d'emploi dès la fin de leurs contrats. Le poids décisif de l'instruction déploie, s'il en est encore besoin, son effet ; on notera avec intérêt que la majorité des placements avaient été faits par la tranche de niveau moyen (**50%**) ; les placements en faveurs d'universitaires ne représentent que **11%** de l'effectif global.

3.6.1 Placement par le Dispositif d'aide à l'insertion professionnelle DAIP

Dans le cadre de ce dispositif, pour 2015, un volume de 28 846 demandes d'emploi a été enregistré. Les placements effectués sont de 1 570, dont 839 effectués par CID, 599 par CIP et 132 par CFI. L'offre enregistrée, 3 815 emplois, est proposée par les différents contrats : CIP : 1 353 ; CFI : 220 ; CID : 2 242.

3.6.2 Placements par les Contrats de travail aidé (CTA)

Dans le Contrat de travail aidé ont été enregistrées 1868 d'offres d'emplois en 2015. Les placements sont essentiellement effectués dans les secteurs des services et de l'industrie, avec respectivement 940 et 593 placements ; le secteur du BTPH vient en troisième position avec 319 placements ; quant à l'agriculture son quota est quasi-négligeable par rapport au nombre total de placements (1868 placements).

En résumé, nous pourrions tout à fait soutenir que les dispositifs mis en place dans la wilaya de Bejaia ont bien donné leurs fruits en terme de la création d'emplois, quoiqu'à impulsion fort diversifiée. Selon les statistiques collectées dans les différentes agences de la wilaya, en 2015. L'Agence de développement social a réinséré 10 312 salariés, soit un taux de 22.68%, suivis par l'ANDI et l'ANSEJ avec 4 655 et 2584 respectivement. Juste après, l'ANGEM arrive avec 2 241 emplois. Enfin, une faible participation de la CNAC : 787 postes.

Quoi qu'il en soit, ces résultats resteront relatifs, surtout en ce qui concerne l'ANSEJ dont les candidats ne tardent généralement pas à déclarer faillite, retombant aussitôt en état de chômage. S'agissant du nombre des entreprises ayant fait faillite, une fin de non-recevoir nous a été signifiée à ce propos. Une réserve similaire est témoignée sur le plan des CDD.

Conclusion

Sans verser dans l'optimisme ni dans le pessimisme injustifiable, nous pourrions dire, à titre de conclusion, que la wilaya de Bejaia a connu une évolution appréciable en matière d'emploi, ces dernières années, c'est-à-dire une réduction du taux de chômage à un niveau

assez bas comparé à son vis-à-vis national. Il restera à l'actif des pouvoirs publics d'avoir d'abord persévéré. Au fil du chemin, ils ont ainsi pu mieux appréhender et allier des données relevant de domaines divers, si ce n'est antagonique, débouchant sur des mesures efficaces que sont les programmes sociaux, d'investissements, de relance économique, conjointement à la mise en place de dispositifs créateurs d'emplois, finançant un nombre considérable de jeunes entrepreneurs.

La contribution du secteur privé à cette évolution l'a distingué en acteur majeur du développement économique de la région. Il demeure que ce secteur aura encore besoin d'être encouragé et soutenu par les pouvoirs publics.

À la faveur de la Réforme institutionnelle du marché du travail, instituée en 2008, d'autres programmes entrèrent en jeu, reprenant d'anciens pans des dispositifs de l'emploi antérieurement instaurés. Ils se fondent sur deux dispositions, à savoir l'aide à l'insertion professionnelle des jeunes, adressée aux primo-demandeurs d'emplois et le soutien à la création d'entreprises, les PME. Ces dispositifs ont bien insufflé fraîcheur au marché du travail à l'échelle de cette wilaya. Mis en vis-à-vis des résultats nationaux, leur niveau de création d'emploi est incontestablement performant.

Loin cependant de leurrer, ces résultats obtenus, n'annoncent généralement que mutation, approfondissement ou extension dimensionnelle des défis déjà relevés. Le secteur informel reste tout désigné à cet effet.

Conclusion générale

Conclusion générale

Pour sa lutte contre le chômage, l'Algérie a lancé une série de mesures visant à le contenir puis le résorber. Les résultats de toutes ces réactions n'ont pas tous été convaincants, définitifs, ni encourageants. Les citoyens éjectés de leur travail par les « *forces du marché* » vont en constante augmentation. Incertitude et son corollaire, l'angoisse sur l'avenir, préoccupent, obsèdent. Que seront-ils sans travail ? La psychologie et la sociologie sont mieux placées pour répondre à cette crainte. Pour l'instant, nous observons déjà des fracturations sociales, des marginalisations, des isolements individuels et groupusculaires, des formes de violences patentes et latentes avec ou sans mobiles tangibles. Une constante : en toile de fond, se tient le spectre du chômage, de plus en plus précis et menaçant.

Une chose est sûr, toutefois: le vieux paradigme, historique, dominant de l'emploi salarié, structuré et stable, est résolument révolu ; le peu qui en subsiste est aujourd'hui remis en question. L'ajustement à la mondialisation, dilemme de notre époque, n'a pas encore tout dit, accentuant les appréhensions des uns et des autres. Ne serait-ce que par les restructurations prêchées ici et là, l'incontournable concept de « *flexibilité* » gagne en poids tout en s'arrachant à l'emprise du droit du travail et autres lois de protection sociale.

Les frontières entre catégories d'actifs s'estompent à forte cadence. L'activité ne cesse de se diversifier, le tout cheminant irréversiblement à destination de la précarité générale.

Un certain apaisement pouvait ressortir de la convergence mondiale concluant à l'absence de consensus sur les politiques supposées créer de l'emploi. Pourtant les avis foisonnent : la panacée résiderait dans la croissance ; pour d'autres, dans la flexibilité du marché de l'emploi ; d'autres encore la décèlent dans les aptitudes et qualifications humaines.

L'état des lieux le plus sommaire souligne une insuffisante coordination des responsabilités, par ailleurs approximativement définies, des performances écartées, tant au niveau des fonctions que des services et une faible articulation entre emploi, formation professionnelle et aménagement du territoire.

Les programmes spécifiques de promotion de l'emploi, gérés par ces diverses agences, portent sur le placement, la création de micro-entreprises et les chantiers sociaux. Des adaptations sont à apporter dans chacune d'elles, qui rationaliseraient leur activité tout en améliorant le rapport coût/ efficacité.

La formation professionnelle souffre encore de sa relation avec le marché du travail conséquemment aux insuffisances des modes de formation, d'adaptation, de perfectionnement ou de reconversion. Il est urgent de mettre en œuvre une stratégie opérationnelle en faveur du programme centré sur la demande et la formation continue.

Tout cela aura à passer par une analyse plus étoffée de documents sur l'emploi, pièce maîtresse à aborder sur la question de lutte contre le chômage. La fluidification des liaisons entre structures et l'exploitation pertinente des données économiques est à ce prix. Surveillance et alerte ont toujours été le propre des questions sensibles, la situation de l'emploi en est une. Des bilans périodiques et ponctuels sont recommandés pour une meilleure supervision du stock d'emplois.

Les comportements de la population envers l'activité sont décisifs à bien des égards, ils sont des terrains d'implantation d'initiatives, autant les étudier avant tout lancement. Entre risque de compression de la marge de manœuvre du chercheur d'emploi et risque de désintéressement au travail, se tient la très délicate question de l'assurance chômage, car les deux risques s'excluent mutuellement et systématiquement. Le travail en état de réorganisation perpétuelle dans le monde, a déjà introduit bien des nouveautés.

Par sa position géographique, la wilaya de Bejaia a des atouts avantageux. Il lui tient lieu de source de substantielles potentialités d'activités les plus diversifiées. Un nombre conséquent de PME y investit de nombreux secteurs. Ces grandes potentialités permettraient de développer une synergie entre le secteur public et la PME privée par le biais de l'encouragement de l'investissement dans le domaine de la recherche et de la technique pour rattraper le grand retard constaté, ainsi qu'une formation professionnelle cohérente.

À travers notre analyse des données collectées, nous avons constaté le type de PME la plus contributrice à la création d'emploi sur le plan local. Notre constat est que :

- Les relations des PME avec les établissements de formation, instituts et université de la wilaya sont très réduites ;
- les PME n'offrent pas de formation pratique aux stagiaires préalablement à leur recrutement, pas plus que les canaux d'insertion reposant sur les relations personnelles et familiales, ce qui écarte le savoir-faire dans le domaine ;
- La majorité des PME n'a aucune ambition d'exporter leurs produits à l'étranger, ce qui se répercute sur le nombre de postes proposés ;
- Les secteurs du commerce et d'industrie agroalimentaire sont les plus contributifs à la création d'emplois au plan régional.

Un secteur très important, nous semble-t-il, est resté longtemps marginalisé : le tourisme. Or, le rôle qu'il peut jouer à drainer et créer de l'emploi serait décisif, bien que sujet à préalable. En fait, il est d'abord conditionné par l'aménagement général du territoire, indispensable à la constitution d'une image attractive d'une ville urbaine et touristique. État et

Conclusion générale

opérateurs privés sont tenus de collaborer pour faciliter ce type d'investissement et remédier aux problèmes de faiblesse des réserves foncières et autres ressources naturelles.

Bibliographie

Ouvrages

- 1- J. Gaude, l'insertion des jeunes et les politiques d'emploi-formation, copyright organisation international du travail 1^{er} édition, Genève, 1997.
- 2- M. Maruani, sociologie de l'emploi, 4^e édition la découverte, Paris, 2004.
- 3- M. Maruani, E. Reynaud, sociologie de l'emploi, édition la découverte, Paris, 1993.
- 4- M. Maruani, Les mécomptes du chômage, Paris, Bayard, 2002.
- 5- P. Pichère, Les politiques de l'emploi et du marché du travail, La Découverte, Coll. Repères, France, 2003.
- 6- Ph. Tronquoy, les nouvelles questions de l'emploi, Cahier français N°304, édition La Documentation Française, Paris 2001.
- 7- Y. Alouane, L'immigration magrébine en Algérie, édition Cérés production, Tunis, 1979.

Revue et articles

- 1- A. Mesrine, la surmortalité des chômeurs : un effet catalyseur du chômage, économie et statistique n° 334, 2000, pp33-48.
- 2- Ch. Erhel, les politiques de l'emploi en Europe : quelles réactions face à la crise, CEE et Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, CES, Paris, Intervention du 14 février 2012.
- 3- D. Balsan, E. Mermet, La politique de baisse des cotisations sociales en France, effets attendus et conséquences,CFDT, Paris, février,2006..
- 4- E.Ch. Chakib, « Programme d'ajustement structurel et résultats socio-économiques en Algérie », n°18, décembre, Université Mentouri, Constantine, Algérie, 2002, pp39-56.
- 5- G. Destanne, Le plan quadriennal de l'Algérie, 1970-1973, Grenoble, Juillet, 1971, pp 196-230.
- 6- Guillemette DE Larquier, émergence des services publics de placement et construction des marchés du travail français et britannique au XX^e siècle, Centre d'étude de l'Emploi, Paris, 2000.
- 7- Ingrid Liebeskind Sauthier , histoire de la définition du chômage, Courrier des statistiques n° 127, août, 2009, pp 5-12.
- 8- N.E. Hammouda, M. Lassassi, « 50 ans d'indépendance : quelle évolution de la situation de la marche du travail en Algérie? », Les cahiers du CREAD, n°100, 2012, pp101-136.
- 9- N. E. Hammouda, Secteur et emploi informel en Algérie: définitions, mesures et méthodes d'estimation, 2004, pp 69-102
- 10- M. S. MUSETTE, M. A. Isli, N. E. Hammouda, Marché du travail et emploi en Algérie emploi, Bureau de l'OIT à Alger, Alger, octobre 2003.
- 11- M. S. Musette et N.E. Hammouda, Évaluation des effets du PAS sur le marché du travail en Algérie, Revue du CREAD n°46-47, 1998.
- 12- M.S. Musette, les politiques de l'emploi et les programmes actifs du marché du travail en Algérie, CREAD, Alger, 2013.
- 13- OIT, Les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail, Première édition, 2002.
- 14- P. Cahuc et P. Garanie, *La Réduction du temps de travail : une solution pour l'emploi ?* Éditions Economica, Paris, 1997,pp 111-120.

- 15- J. Giret, Alberto Lopez ET José Rose, Des formations pour quels emplois ?, Centre d'études et de recherches sur les qualifications, La Découverte- CEREQ, Paris, 2005.
- 16- T. Mantz, « Le travail doit payer » : la réforme de l'assurance chômage, chronique internationale de l'IRES, Suède 2007, pp 36-47.

Documents du travail

- 1- A. Radouane, Le Rôle de la PME dans la résorption du chômage en Algérie : cas de la wilaya de Bejaia, 2011.
- 2- J. Freyssinet, l'émergence des politiques de l'emploi (1945-1973), N°65, Paris, juillet, 2006.
- 3- L. Paquy, Les systèmes européens de protection sociale : Une mise en perspective, Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES), n° 6, Paris, janvier, 2004.

Autres documents

- 1- Annick Lenoir-Achdjian, Sébastien Arcand et Michèle Vatz-Laaroussi, Les difficultés d'insertion en emploi des immigrants du Maghreb au Québec, 2009.

Communications

- 1- F. Boufenik , travail et genre en Algérie, colloque marché du travail et genre dans les pays du Maghreb, 11 et 12 avril, Rabat 2003.
- 2- M. Bakli, Évaluation des effets des programmes d'investissement publics 2001-2014 et leur retombées sur l'emploi, l'investissement et la croissance économique, colloque international, université de Sétif, 11 et 12 mars, 2013.
- 3- S. Toumi, Problématique de l'emploi et de la protection sociale en Algérie : comment gérer la complexité de la situation ? TEAM CONSULTING INTERNATIONAL, Alger, Mai 2008.

Rapports

- 1- A.Ghanes, M.Missoumi, Z.Fares, E.Ouzir, A.Amraoui, A.Benyounes, M.Benzerafa, E.Boudebouze, A. Moussaoui, Conseil national économique et social (CNES), Rapport portant sur évaluation des dispositifs de l'emploi, publié par CNES, avril 2002.
- 2- Conseil national économique et social (CNES), rapport sur la conjoncture économique et sociale du deuxième semestre 2004.
- 3- Rapport national sur le développement humain, 2013 -2015.

Mémoires

- 1- A.M. Djaé, A. Abdenour, Étude sociologique du vécu des jeunes diplômés universitaire en situation du chômage de longue durée : cas de wilaya de Bejaia, 2014.
- 2- A. Bekhtaoui, Analyse statistique d'emploi et chômage : Cas de la wilaya d'Oran : Enquête emploi auprès des ménages, Université d'Oran, 2011.

Thèses

- 1- Arhab Baya, Contribution à la réflexion sur la promotion de l'emploi et la lutte contre le chômage en Algérie, 2010.
- 2- F. Bekour, Les Modes et les formes de modernisation des entreprises publiques algériennes, Université de Tizi Ouzou, 2012.
- 3- Kh. Saboune, Réflexions sur la réussite de l'insertion professionnelle : contribution à l'étude des attentes des jeunes sans qualification, Université de Poitiers, France, 2012.

Bibliographie

- 4- L. Bouriche, Les déterminants du chômage en Algérie : une analyse économétrique, 1980-2009. Université Tlemcen, 2013.
- 5- M. Aouchichi, L'obstacle politique aux réformes économiques en Algérie, Université Lumière Lyon 2, 2011.
- 6- Z. Belogbi, Adaptation du modèle macroéconométrique de Haque et Alii à l'économie algérienne, Université d'Alger, Alger, 2005.

Sites internet

1. <http://www.ons.dz/> Office National des Statistiques.
2. <https://formationemploi.revues.org>.
3. <http://www.cee-recherche.fr>. Centre d'Études de l'Emploi
4. <http://www.cread.edu.dz>.
5. <http://www.andi.dz>.
6. [www.ministère du travail-dz.com](http://www.ministère-du-travail-dz.com).

Directions régionales

1. Agence Nationale de l'Emploi (ANEM) - antenne de Bejaia.
2. Agence Nationale de Gestion de microcrédit ANGEM – antenne de Bejaia.
3. Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ) - antenne de Bejaia.
4. Agence de Développement Social (ADS) - antenne de Bejaia.
5. Agence nationale de développement de l'investissement (ANDI) - antenne de Bejaia.
6. Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC) - antenne de Bejaia.
7. Direction d'emploi de la wilaya de Bejaia.
8. Direction de la PME de wilaya de Bejaia.
9. Direction de l'agriculture de Bejaia.

Liste des tableaux, graphiques et cartes

N° Intitulé

Tableaux

1-	Situation de l'emploi par secteur d'activité en milliers, 1973 – 1990.....	29
2-	Évolution de la population active, occupée de 1966 à 1989.....	30
3-	Situation de l'emploi par secteur d'activité de 2007 à 2015.....	32
4-	Population active, occupée et chômeuse, évolution 2007-2015.....	34
5-	Évolution du nombre d'emplois et nombre de projets financés par l'ANSEJ.....	39
6-	Évolution du nombre d'emplois et de projets financés par l'ANGEM.....	41
7-	Intermédiaire et fonctions des agences sur le marché du travail.....	45
8-	Offre d'emplois selon le secteur juridique et la branche d'activité.....	57
9-	Demandes d'emplois selon la tranche d'âge et le genre.....	59
10-	Nombre de PME et contribution à l'emploi créé de 2010 à 2015.....	60
11-	Évolution des PME privées par secteur d'activité.....	61
12-	Évolution des entreprises créées par rapport aux emplois créées par L'ANSEJ (1997-2015).....	62
13-	Nombre de projets financés et emplois créés, ANSEJ, 2015.....	63
14-	Évolution du nombre de dossiers déposés et financés par l'ANGEM-2011 à 2015.....	64
15-	Évolution du nombre de dossiers financés par la CNAC 2008-2015.....	65
16-	Nombre de placements par le PID de 2008 à 2015.....	66
17-	Nombre de projets et d'emploi créés de 2008 à 2015.....	66
18-	répartition des projets d'investissement par secteur d'activités 2013-2015.....	69
19-	Placements effectués par branche d'activités et secteur juridique hors DAIP 2015.....	70

Graphiques

1-	Évolution du taux de chômage entre 1966 et 1999.....	28
2-	Évolution du taux de chômage entre 2000 et 2015.....	31
3-	Évolution de taux du chômage par diplôme entre 2010 et 2015.....	32
4-	État d'insertions par les ESIL.....	36
5-	L'évolution de nombre d'emplois et de projets financé par le CNAC.....	40
6-	Nombre d'emplois créés par l'ANDI selon secteur d'activité.....	41
7-	Évolution du taux d'activité dans la wilaya de Bejaia de 1998 à 2015.....	56

8- Évolution du taux du chômage dans la wilaya de Bejaia, 1998-2015.....	58
9- Évolution de nombre projets et nombre d'emploi créés par TUP-HIMO 2015.....	67
10- Évolution des offres d'emplois enregistrées de 2010 à 2015 par l'ANEM.....	69
Cartes	
Carte géographique de la wilaya de Bejaia.....	49

Tables des matières

Introduction générale	1
Chapitre II :Les politiques de promotion de l'emploi et de lutte contre le chômag.	3
Introduction.....	3
1. Pourquoi accorder tant d'intérêt à la lutte contre le chômage ?.....	3
1.1 Conséquences économiques du chômage.....	3
1.2 Conséquences sociales.....	4
1.3 Les conséquences politiques du chômage.....	5
2. Genèse des politiques de lutte contre le chômage.....	6
2.2 Histoire de la gestion du chômage, de fin du XIX ^e siècle à 1945.....	7
2.2.1 En grande Bretagne.....	8
2.2.2 La gestion du chômage dans les autres pays.....	9
2.3 De l'âge d'or de l'emploi à la recrudescence du chômage.....	12
3. Outils de la politique d'emploi.....	14
3.1 Les mesures actives.....	14
3.1.1 L'amélioration de l'employabilité.....	14
3.1.2 Encouragement de l'entrepreneuriat.....	15
3.1.3 La réduction du coût du travail.....	16
3.1.4 Flexibilité du marché du travail.....	16
3.1.5 L'insertion par Contrats à durée déterminée (CDD).....	18
3.2 Les mesures passives.....	18
3.2.1 La réduction de la population active.....	19
3.2.2 La réduction du temps de travail (RTT).....	19
3.2.3 Indemnisation chômage.....	20
Conclusion.....	21
Chapitre II :Évolution de l'économie et de l'emploi en Algérie	23
Introduction.....	23
1. Étapes majeures du processus économique et de l'emploi algériens.....	23
1.1 Période de planification 1962-1986.....	23
1.2 Deuxième période : 1986-1999.....	24
1.3 La réorganisation de l'économie à partir de 2000 à nos jours.....	26
2. Évolution du chômage et de l'emploi en Algérie.....	27
2.1 Évolution du chômage et de l'emploi 1966-1990.....	27

2.1.1	Évolution de la part de la population occupée dans la population active	29
2. 2	Évolution du chômage et de l'emploi à partir de 2000.....	30
2.2.1	Évolution de la population active	33
3.	Politiques algériennes de promotion de l'emploi et lutte contre le chômage.....	34
3.1	Mesures actives.....	35
3.1.1	L'insertion par CDD	35
3.1.2	L'aide à la création d'entreprise	38
3.1.3	L'aide à la création d'emplois.....	42
3.1.4	Autre dispositifs	42
3.2	Les mesures passives	43
3.2.1	Incitation au retrait du marché du travail	44
3.2.2	Le filet social.....	44
3.3	L'intermédiation sur le marché du travail	45
	Conclusion.....	46
	Chapitre III : Évolution des politiques de l'emploi dans le cas de la wilaya de Bejaia ...	48
	Introduction	48
1.	Présentation de la wilaya de Bejaia.....	48
1.1	Les infrastructures de base essentielles pour l'activité économique	49
1.1.1	Le réseau routier	49
1.1.3	Le réseau portuaire.....	51
1.1.4	Le réseau aéroportuaire.....	51
1.2	Les principales activités économiques dans la wilaya.....	51
1.2.1	L'industrie.....	52
1.2.2	L'agriculture	52
1.2.3	La pêche	53
1.2.4	L'énergie et les mines	54
1.2.5	Le tourisme	54
2.	Évolution de l'emploi et du chômage dans la wilaya de Bejaia	55
2.1	Population et emploi.....	55
2.1.1	Structure de la population totale dans la wilaya de Bejaia	56
2.1.2	La population active.....	56
2.1.3	Répartition de l'emploi par secteur.....	56
2.2	Évolution du chômage dans la wilaya de Bejaia	57

2.3 Rôle des PME de la wilaya dans la résorption du chômage	59
3. Les dispositifs de promotion d'emploi.....	61
3.1 Le dispositif de la micro-entreprise ANSEJ, antenne de Bejaia.....	62
3.2 L'ANGEM - antenne de Bejaia	64
3.3 Le dispositif Caisse nationale d'assurance chômage (CNAC).....	64
3.4 Le dispositif Agence de développement social (ADS).....	65
3.4.1 Le programme d'insertion des diplômés (PID)	65
3.4.2 Le dispositif Blanche Algérie (B A)	66
3.4.3 Les Travaux d'utilité publique à haute intensité de main-d'œuvre (TUP-HIMO) .	66
3.4.4 Dispositif d'Aide à l'insertion sociale (DAIS)	67
3.4.5 Le Dispositif de développement communautaire (DEV-COM)	67
3.5 Agence nationale de développement de l'investissement (ANDI).....	68
3.6 L'Agence nationale pour l'emploi (ANEM)	69
3.6.1 Placement par le Dispositif d'aide à l'insertion professionnelle DAIP	70
3.6.2 Placements par les Contrats de travail aidé (CTA).....	70
Conclusion.....	70
Conclusion générale	72

Résumé

Le chômage est un fléau. Il déstabilise États et sociétés. À l'individu, pris séparément, il l'assaille au triple plan symbolique (mental), physique (corporel) et matériel (moyens d'existence). L'État n'est par contre atteint que par ricochet ; que son peuple se fasse endurant, silencieux et laborieux (cas des Pays-Bas et Suisse..., par exemple) l'État se préoccupera d'autres questions. Cependant, que le peuple se fasse dangereusement revendicatif, tendant à la guerre civile ou le séparatisme de cartel incontrôlable (cas mexicain et colombien, Tunisie), l'État – et pas seulement lui – se déclare pris d'assaut par les conséquences du chômage. Il agit alors dans l'urgence, souvent au détriment de la cohérence ; au mieux, il tâche de « prévenir » le pire, l'« endiguer ». Seul ou aidé d'autres acteurs sociaux, il promulguera des textes législatifs sur base de référents politiques issus de la problématique du chômage. Il commence par mettre en place des mesures de *préservation* de l'emploi déjà existant avant de chercher à *créer* de nouveaux postes. Il réalise tout cela à travers programmes et structures, mais aussi avec le recours au simple texte juridique, décret ou abrogation. Trois constantes interagissantes se retrouvent néanmoins nettement : excès de démographie, excès de robotisation et excès de course au profit. Un seul bénéficiaire : le patronat.

Mots-clés : chômage, politiques et structures d'emploi, lutte contre le chômage, emploi.

الملخص:

البطالة، آفة اجتماعية تهدد الدول و استقرار المجتمعات، لكن تأثيرها على المستوى الفردي أكثر حدة خاصة على ثلاثة مستويات: العقلي (فكري)، المادي(الدخل) و الجسدي.

يتضح جليا أنها لا تصل إلى الدولة إلا بصور غير مباشرة ، أو ردود الأفعال ، لذلك تسعى الدول إلى تهدئة شعوبها بزرع العزيمة و الصلابة وتحثهم على المثابرة مثلا: دولة هولندا و سويسرا ... لكن كل هذا بصورة مؤقتة، فسرعان ما تعود مطالب الشعوب الحتمية لتكون أكثر حدة تنجر عنها احتجاجات قد تتحول إلى حروب أهلية، أو ظهور حركات انفصالية يصعب التحكم فيها مثل ما حدث في كولومبيا و المكسيك و تونس...

الدولة لا تعلن فقط عن استعادها لتحمل كل العواقب التي تنجر عن البطالة ، لكن تتحرك في عجلة لاحتواء الأوضاع قصد التحسين أو تجنب الأسوأ ، فتستعين بالجهات الاجتماعية الفاعلة للأخذ بالتدابير اللازمة كتشريع القوانين السياسية النموذجية المبنية على أساس الأزمة. أما ميدانيا فيسعون إلى تطبيق الإجراءات و التدابير المتخذة للمحافظة على الوظائف المتوفرة و خلق فرص عمل جديدة من خلال البرامج و الهياكل ، أو تشريع مراسم بسيطة ، أو إلغاء تطبيق بعض القوانين السارية المفعول.

السلطات المعنية تسعى إلى دراسة التقارير واتخاذ التدابير اللازمة ،من كل هذا نستخلص ثلاثة عوامل كانت السبب الجوهري لتفشي الظاهرة: النمو الديموغرافي السريع، التشغيل الآلي ، و السعي المفرط للربح ، والمستفيد الوحيد من كل هذا هم أرباب العمل.

كلمات البحث: البطالة، سياسات و هياكل العمل، مكافحة البطالة، العمل

